



Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation Nationale

B.P.4559 - Bureau Inades Formation - Ardep Djoumal – Face Université - N'Djaména

+ 235 66 29 95 09 / 66 29 48 65 / 60 88 85 53

comitpaixtchad@yahoo.fr

LES PARTIS POLITIQUES TCHADIENS

QUELLE DEMOCRATIE, POUR QUELLE PAIX ?

Le 16 novembre 2002, à l'instigation du Collectif des Associations de Défense des Droits de l'Homme (CADH), plus de 150 acteurs de la vie publique se sont mobilisés pour débattre de la résurgence des conflits au Tchad. Les participants ont décidé d'établir un processus de négociation collective, afin de poser les bases politiques à la construction d'une paix durable. Un appel à la paix et à la réconciliation a été lancé auprès des leaders de la société civile et des acteurs politiques, pour la mise en œuvre d'une gouvernance transparente des affaires de l'Etat et favoriser un véritable dialogue politique rassemblant tous les leaders tchadiens.

Le **Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation** a été créé dans le but de sensibiliser et de mobiliser ces acteurs à ce processus de négociation collective. Il défend l'instauration d'une paix durable au Tchad ; mais aussi les valeurs de justice, de développement, d'éducation citoyenne ou encore de défense des droits de l'Homme. Il se positionne avant tout comme une force de proposition citoyenne. En ce sens, le comité ne poursuit aucune ambition politique et n'a aucune affinité partisane.

Coordination nationale
B.P.4559
Bureau Inades Formation – Ardep Djoumal
N'Djamena

+ 235 66 29 95 09 / 66 29 48 65 / 6364 99 27
comitpaixtchad@yahoo.fr

csapr-initiative-paix.org

Pourquoi ce rapport sur les partis politiques tchadiens ?

Après la signature de l'Accord du 13 août 2007 et l'apaisement de la situation sécuritaire, toute l'attention de l'opinion publique et de la presse tchadienne et internationale s'est entièrement focalisée sur la mise en œuvre du processus électoral de 2011, en particulier sur ses aspects purement techniques. A l'approche des échéances électorales 2014-2016, le gouvernement et les acteurs de la vie publique se penchent sur les mêmes problématiques, notamment au sein du Cadre National de Dialogue Politique. En revanche, on s'intéresse peu aux principaux protagonistes de ce processus électoral, à savoir les partis politiques tchadiens. Alors même que la crédibilité des élections de 2011 a été remise en cause du fait des dysfonctionnements organisationnels, personne ne s'est réellement penché sur le fonctionnement des partis politiques tchadiens et leur capacité à défendre un véritable projet de société.

Pour certains observateurs de la communauté internationale, la faiblesse des partis politiques tchadiens ne fait aucun doute. La scène politique tchadienne est en effet souvent décrite comme étant composée d'un parti présidentiel tout puissant - le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) - autour duquel gravite, d'un côté, une nébuleuse de partis de la majorité opportunistes, et, de l'autre, une opposition démocratique impuissante, et réduite à faire le jeu du pouvoir. D'autres observateurs expriment un point de vue plus nuancé, pour qui, contrairement aux idées préconçues et aux clichés, les partis politiques tchadiens ont des projets de société et des programmes politiques.

Le CSAPR a souhaité approfondir sa connaissance du monde politique tchadien afin de mieux comprendre les enjeux et les limites des élections qui se sont déroulées en 2011, au-delà de l'organisation technique des scrutins. Il s'agit donc d'étudier plus précisément ceux qui en sont les acteurs clés : les partis politiques tchadiens. Pour cela, dans le cadre de son activité de plaidoyer en faveur de la consolidation de la paix au Tchad et le renforcement du dialogue politique, le CSAPR a mené une série d'études en 2009 et en 2010 sur les partis politiques, dont les principaux résultats sont présentés dans ce rapport.

A l'approche du prochain processus électoral 2014-2016, la diffusion de l'étude permet de dégager des pistes de réflexion relatives au fonctionnement interne des partis et leur financement, mais aussi sur la maîtrise de leur force de proposition et la définition de leur projet de société en accord avec les préoccupations de la population, et particulièrement la consolidation de la paix au Tchad.

Forum politique

Le CSAPR a organisé en juin 2013 un forum politique rassemblant acteurs politiques et leaders de la société civile afin de leur présenter le rapport d'étude sur les partis tchadiens, qu'ils avaient reçu au préalable. Le but de cet événement était d'inciter au débat autour de nos conclusions, dans l'optique du renforcement du processus démocratique.

Le forum, ouvert à la presse, a permis de recueillir des propos très constructifs. Les participants ont pu débattre librement sur l'environnement politique tchadien. S'ils n'ont pas hésité à apporter quelques critiques négatives sur le rapport, ils n'ont pas non plus manqué de féliciter le CSAPR pour son travail. La plupart ont qualifié le rapport comme étant un document original, qui mettait en évidence la réalité de la démocratie au Tchad et le rôle que les partis devaient jouer. Ils furent nombreux à souligner qu'il deviendrait un document de référence et à vouloir y apporter une contribution en vue de sa plus large diffusion.

Au vue de l'intérêt manifesté par les responsables des partis à ce forum, le CSAPR leur a donc proposé d'élaborer leur propre contribution qui serait versé à l'étude. Pendant deux semaines, la coordination a donc rencontré 9 responsables de partis pour échanger sur le rapport, sur leurs

critiques et leurs analyses du fonctionnement des partis politiques tchadiens, mais aussi sur l'environnement politique actuel.

Cette démarche inclusive aura permis avant tout d'enrichir le dossier avec le point de vue des principaux intéressés ; mais aussi, plus largement, de renforcer le dialogue avec les acteurs politiques tchadiens. Alors qu'une certaine crispation s'est progressivement installée au sein de la classe politique tchadienne, notamment depuis la crise survenue avec les événements du 1er mai (la tentative présumée de « déstabilisation des institutions »), le CSAPR a multiplié les initiatives de dialogue politique, notamment au travers d'émissions de télévision et de radios rassemblant acteurs politiques et leaders de la société civile autour de sujets fédérateurs pour la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie.

Les partis qui ont répondu favorablement à notre démarche, qu'ils soient de la majorité présidentielle ou de l'opposition, ont tous dénoncé leur difficulté à fonctionner correctement du fait des conditions démocratiques actuelles : pas d'alternance politique, absence de moyens financiers conséquents pour le fonctionnement des partis, difficulté de mobilisation de la population, etc. L'engouement et la liberté de ton des leaders politiques autour de ce projet encourage le CSAPR à persévérer dans sa démarche de dialogue multi acteurs.

Précisions méthodologiques

Le présent document est constitué de deux parties : la première (page 5) rassemble l'étude menée par le CSAPR et la deuxième (page 97) rassemble les contributions des partis politiques qui ont souhaité répondre à notre démarche. Nous avons aussi recensé les remarques de fond et de forme relevées par les partis.

PARTIE 1

**RAPPORT D'ETUDE SUR LES PARTIS POLITIQUES TCHADIENS ;
QUELLE DEMOCRATIE, POUR QUELLE PAIX ?**

Ce rapport a été écrit par Melle Mayanne Munan (CSAPR) M. Bruno Angstheim (CCFD-Terre solidaire) et Me Delphine Kemneloum Djiraibe (CSAPR)

Ont également collaboré à ce travail : M. Massalbaye Tenebaye, M. Michel Barka, M. Michael Didama, M. Abdéramane Ali Gossoumian, M. Ladiba Gondeu, Mme Céline Narmadji, le Dr Maoundonodji Gilbert, et Mme Cédrine Beney.

Nous remercions M. Pafing Guirki, et M. Hamat Moussa Hassan pour leur contribution au travail de terrain, ainsi que les points focaux du CSAPR en province : M. Bapouna Matho, M. Hassan Malloum, M. Golmadji Sanambaye, M. Medjingue Ernest, M. Ngarté Robert, M. Alkoa Madjiyengar, et M. Tadjadine Al Amine.

Enfin, merci à M. Ali Zang Nezoune et aux équipes d'ACORD Tchad à Bokoro et Mongo pour leur appui logistique.

TABLE DES MATIERES	7
GLOSSAIRE	9
LISTE DES TABLEAUX.....	12
AVANT PROPOS	15
INTRODUCTION	16
I. CONTEXTE ET ACTEURS POLITIQUES AU TCHAD.....	19
I.1 BREF PANORAMA POLITIQUE DU TCHAD	19
I.1.1 <i>Après l'indépendance, 30 années de guerre.....</i>	19
I.1.2 <i>Une décennie d'illusions démocratiques : 1991-2001</i>	20
I.1.3 <i>Une décennie de tensions et de crises : 2001-2011</i>	20
I.2. LES FORCES POLITIQUES EN PRESENCE	22
I.2.1. <i>Les forces au pouvoir : Le MPS et la majorité présidentielle</i>	23
I.2.2. <i>Les forces politiques de l'opposition démocratique :</i>	25
I.2.3 <i>L'opposition armée.....</i>	28
II. LA VIE INTERNE DES PARTIS POLITIQUES TCHADIENS.....	30
II.1. ORGANISATION ET IMPLANTATION TERRITORIALE	30
II.2. LE FINANCEMENT DES PARTIS	31
II.3. LEADERSHIP ET ALTERNANCE: DES PARTIS FRAGILES ?	34
II.4 QUELLE BASE MILITANTE POUR LES PARTIS POLITIQUES ?	38
II.5. PARTICIPATION A LA COMPETITION ELECTORALE	42
III. IDEOLOGIES ET PROGRAMMES DES PARTIS POLITIQUES	48
III.1 REFERENTIEL IDEOLOGIQUE DES PARTIS POLITIQUES TCHADIENS	48
III.2 ELEMENTS DE PROGRAMMES ET DE DISCOURS POLITIQUES.....	50
IV. PERCEPTION DES PARTIS POLITIQUES TCHADIENS PAR LA SOCIETE TCHADIENNE	56
IV.1 LES PARTIS POLITIQUES DANS LES MEDIAS TCHADIENS.....	56
IV.2 LES PARTIS POLITIQUES VUS PAR LA SOCIETE CIVILE	57
IV.3 LES PARTIS POLITIQUES VUS PAR LES ELECTEURS.....	66
V. QUEL REGARD DE LA SOCIETE TCHADIENNE SUR LE PROCESSUS ELECTORAL ?	69
V.1 REGARD DE LA SOCIETE TCHADIENNE SUR LES ELECTIONS ANTERIEURES.....	69
V.2 REGARD DE LA SOCIETE TCHADIENNE SUR L'ACCORD DU 13 AOUT 2007	72
V.3 REGARD DE LA SOCIETE TCHADIENNE SUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2011	73
CONCLUSION.....	82
ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNEES PRESENTEES DANS CE RAPPORT	87
ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE DU CSAPR 2009 SUR LE PROCESSUS ELECTORAL AU TCHAD ..	88
ANNEXE 3 : METHODOLOGIE GENERALE DE L'ETUDE CSAPR 2010 SUR LES PARTIS POLITIQUES AU TCHAD	
ANNEXE 4 : ENQUETES AUPRES DES LEADERS DES PARTIS POLITIQUES	92
ANNEXE 5 : ENQUETE DE NOTORIETE DES PARTIS POLITIQUES A NDJAMENA	93
ANNEXE 6 : ENQUETE SUR LES PARTIS POLITIQUES EN PROVINCE	95
ANNEXE 7 : ETUDE DE NOTORIETE DES PARTIS POLITIQUES DANS NDJAMENA BI-HEBDO	96

Glossaire

ACORD	Association de Coopération et de Recherches pour le Développement
ACTUS	Action Tchadienne pour l'Unité et la Socialisme
AND	Action Nationale pour le Développement
AND/R	Action Nationale pour le Développement/ Rénové
ART	Action pour le Renouveau du Tchad
ARD	Action pour la République et la Démocratie
ASRI	Alliance Socialiste pour un Renouveau Intégral
BET	Borkou-Ennedi-Tibesti
BPN	Bureau Politique National
CAD	Convention pour une Alternance Démocratique
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre solidaire
CDDDC	Coalition Contre la Réforme de la Constitution
CELIAF	Cellule de liaison et d'Information des Associations Féminines
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahariens
CMP	Coordination de la Majorité Présidentielle
CNDS	Convention Nationale Démocratique et Sociale
CNT	Concorde Nationale du Tchad
CNS	Conseil National du Salut
CNS	Conférence Nationale Souveraine
CPI	Coordination des Partis Indépendants
CONAPO	Convention Nationale Populaire
COP	Coordination de l'Opposition Politique
COSAP	Comité d'Orientation Stratégique et Politique du CSAPR
CPDC	Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution
CTPD	Convention tchadienne pour la paix et le développement
CSA	Comité de Suivi et d'Appui de l'Accord du 13 août

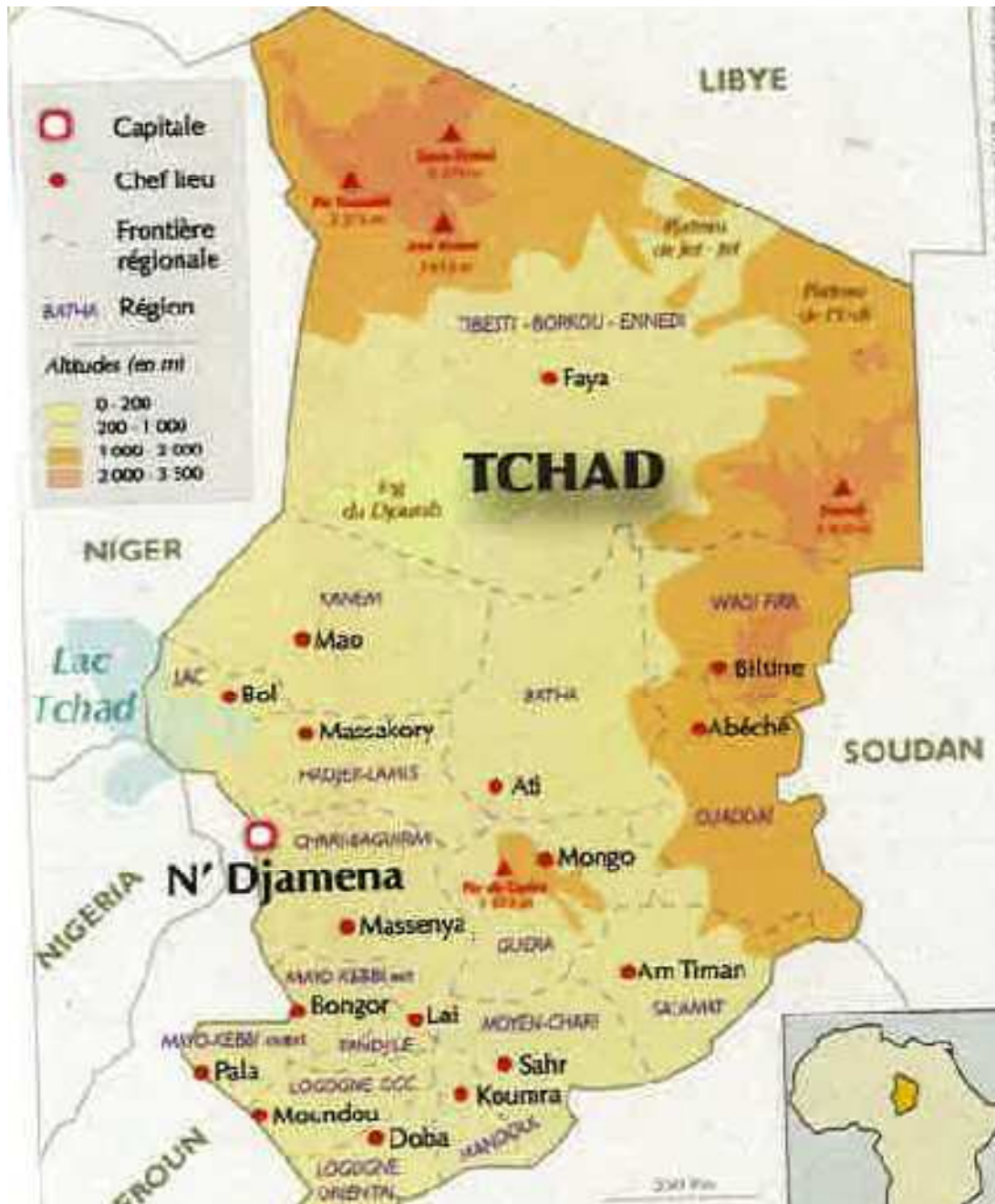
CSAPR	Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation
DCP:	Démocratie Consensuelle et Participative
EISA	Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa
FAR	Front des forces d'Action pour la République
FUC	Front Uni pour le Changement Démocratique
ICG	International Crisis Group
JEM	Mouvement pour la Justice et l'Egalité
LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
MDD	Mouvement pour la Démocratie et le Développement
MDST	Mouvement pour la démocratie et le socialisme au Tchad
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
MOE-SCT	Mission d'Observation Electorale de la Société Civile Tchadienne
MOE-UE	Mission d'Observation Electorale de l'Union
MPDT	Mouvement Populaire pour la Démocratie au Tchad
MPS	Mouvement Patriotique du Salut
MPTR	Mouvement des Patriotes Tchadiens pour la République
MSA-R	Mouvement socialiste africain rénové
PAP-JS	Parti Africain pour la Paix et la Justice Sociale
PDI	Parti pour la Démocratie et l'Indépendance Intégrale
PDSA	Parti Démocratique et Socialiste pour l'Alternance
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Parti pour la liberté et le développement
PLT	Parti Libéral du Tchad
PNDR	Programme National de Démobilisation et de Réinsertion
PPJE	Parti Populaire pour la Justice et l'Egalité
PSD	Parti Social Démocrate
PUNDD	Parti pour l'unité nationale, le dialogue et la démocratie
PURN	Parti pour l'Unité et la Réconciliation Nationale
RAFD	Rassemblement des Forces Démocratiques

RAPAD	Rassemblement des Peuples pour l'Alternance Démocratique
RCA	République Centrafricaine
RDP	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès
RDP/R	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès/Rénové
RDPST	Rassemblement pour la Démocratie et la Paix sociale au Tchad
RFC	Rassemblement des Forces pour le Changement
RFDT	Rassemblement des forces démocratiques du Tchad
RNT	Radiodiffusion Nationale Tchadienne
RNDT-le Réveil	Rassemblement national pour la démocratie au Tchad - le Réveil
RPR-Lingui	Rassemblement pour la République - Lingui
RPT	Rassemblement du Peuple du Tchad
SONOR	Souffle nouveau pour la République
UDR	Union pour la Démocratie et la République
UDPT	Union Démocratique pour le Progrès Tchadien
UDT	Union Démocratique Tchadienne
UE	Union Européenne
UET-V	Union des écologistes tchadiens/Les Verts
UFC	Union des Forces pour le Changement
UFCD	Union des Forces pour le Changement et la Démocratie
UFD/PR	Union des Forces Démocratiques - Parti Républicain
UFDD	Union des Forces pour la démocratie et le Développement.
UN	Union Nationale
UNCT	Union Nationale pour le Changement au Tchad
UNDR	Union Nationale pour la Démocratie et le Renouveau
UNIR	Union nationale pour l'indépendance et la révolution
UPADAD	Union des Partis politiques alliés pour la défense des acquis démocratiques
URD	Union pour le Renouveau et la Démocratie
UST	Union des Syndicats du Tchad
VIVA-RNDP	Rassemblement National pour le Développement et le Progrès

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Evolution du nombre de partis politiques créés au Tchad.
- Tableau 2 : Age des leaders et alternance des partis politiques tchadiens
- Tableau 3 : Capacité des leaders locaux à mesurer le nombre d'adhérents (cartes) et des sympathisants (meeting...) de leurs partis
- Tableau 4 : Résultats des élections présidentielles au Tchad (1996, 2001, 2006, et 2011)
- Tableau 5 : Résultats des élections législatives (1997, 2002, 2011)
- Tableau 6 : Référentiel idéologique des partis politiques tchadiens
- Tableau 7 : Réponses aux questions posées aux leaders politiques locaux en matière de politique étrangère, sociale et économique
- Tableau 8 : Niveau de médiatisation des partis politiques et leurs leaders dans Ndjamena Bi-Hebdo
- Tableau 9 : Classement des partis politiques selon le nombre de citations dans Ndjamena Bi-Hébd
- Tableau 10 : Notoriété des partis politiques tchadiens auprès de leaders de la société civile du Tchad
- Tableau 11 : Connaissance des partis politiques au sein de l'échantillon sur Ndjamena
- Tableau 12 : Connaissance des partis politiques par les leaders locaux de la société civile
- Tableau 13 : Notoriété des partis politiques à Ndjamena
- Tableau 14 : Opinion sur le climat entourant les élections passées
- Tableau 15 : Opinion sur le lien entre mécanisme de contrôle et la transparence des élections passées
- Tableau 16 : Opinion sur la crédibilité des élections passées.
- Tableau 17 : Opinion sur le niveau de sécurité pour les candidats aux élections passées
- Tableau 18 : Opinion sur l'accès aux médias pour les candidates aux élections passées
- Tableau 19 : Perception sur l'Accord du 13 août
- Tableau 20 : Connaissance des textes législatifs élaborés dans le cadre de l'Accord du 13 août.
- Tableau 21 : Opinion sur la capacité des nouveaux textes à garantir des élections transparentes.
- Tableau 22 : Opinion sur le niveau de consensus entre les acteurs politiques suite à l'Accord du 13 août.
- Tableau 23 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote nomade avec les dispositions de l'Accord du 13 août
- Tableau 24 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote des tchadiens à l'étranger avec les dispositions de l'Accord du 13 août.
- Tableau 25 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote des forces de sécurité et de défense avec les dispositions de l'Accord du 13 août.
- Tableau 26 : Opinion sur les effets de l'Accord du 13 août en matière de dépolitisation et de neutralité de l'administration.
- Tableau 27 : Opinion de l'échantillon de Ndjamena sur les chances de l'opposition de remporter l'élection présidentielle

- Tableau 28 : Enquête 1, répartition de l'échantillon d'étude par ville.
- Tableau 29 : Enquête 1, répartition de l'échantillon par catégories d'acteurs
- Tableaux 30 : Enquête 5, description de l'échantillon pour l'étude de notoriété des partis politiques sur Ndjamena.
- Tableau 31: Enquêtes 3 et 4, composition de l'échantillon des entretiens réalisés en province (juillet-août 2010) auprès de leaders politiques, de la société civile et de représentants de l'administration



Carte : Le Tchad, division administrative.

AVANT PROPOS

Ce rapport a pour objet les partis politiques tchadiens et les processus électoraux au Tchad. Il est le fruit de plusieurs études menées par le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR), et est basé sur de nombreuses consultations menées auprès de presque 600 acteurs de la société civile et du monde politique dans 12 villes du Tchad¹.

Les auteurs souhaitent préciser que ce rapport fait état d'informations et d'analyses relatives à la période d'octobre 2009 à juin 2011. Il ne prend donc pas en compte la période des élections communales qui se sont déroulées en janvier 2012.

Ce travail est basé sur des témoignages et des données qui n'ont pas une valeur scientifique, mais qui permettent néanmoins de donner une image fiable de la vie politique tchadienne.

Les auteurs ont produit ce rapport dans la continuité des efforts du CSAPR pour la consolidation de la paix au Tchad. Il s'inscrit dans une démarche de renforcement du dialogue entre la société civile et les partis politiques tchadiens en tant qu'acteurs clés du processus démocratique et de la consolidation de la paix au Tchad.

Le CSAPR espère que ce rapport pourra enrichir les réflexions des uns et des autres, et faire l'objet de débats constructifs.

¹ Voir Annexe 1

Introduction

En 2011, le Tchad a connu une série d'échéances électorales supposées consolider la paix dans le pays. Ces élections législatives et présidentielles, qui se sont tenues respectivement le 13 février et le 25 avril, s'inscrivent dans la continuité d'une l'histoire politique mouvementée. En effet, après 30 années de violence politique, notamment sous la présidence d'Hissène Habré (1982-1990), l'arrivée au pouvoir d'Idriss Idriss Deby Itno en 1990 avait été accueillie avec espoir par la population et la communauté internationale. Plusieurs événements avaient alors été interprétés comme le signe d'une démocratisation en bonne voie : l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (1993), la promulgation d'une Charte nationale garantissant la liberté d'expression et le multipartisme (1996), mais aussi l'adoption d'une nouvelle Constitution (1996). Cependant, les années 2000 ont marqué la fin de l'espoir démocratique dans le pays. Le gouvernement est accusé de corruption, de gestion ethnique du pouvoir, et de triche électorale.

En 2004, l'annonce d'une modification de la Constitution permettant à Idriss Deby Itno de se représenter pour la troisième fois à l'élection présidentielle a provoqué critiques et hostilité à l'égard du pouvoir, ouvrant ainsi la voie à une crise politique. On a alors observé des scissions au sein du régime autour de l'accès aux ressources, une reprise plus ou moins subtile des jeux géopolitiques, et une réactivation de mouvements politico-militaires rebelles. Outre la crise du Darfour qui a déstabilisé toute la région frontalière avec le Soudan, l'intérieur du Tchad a lui aussi été marqué par une succession d'événements violents.

En 2005, une tentative de coup d'Etat a été organisée par les frères Erdimi², suivie de la création du Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC) fédérant les membres scissionnistes du clan. Puis un autre mouvement, l'Union des Forces du Changement (UFC), créé par Mahamat Nour, mal équipé, tente sans succès d'attaquer la capitale en mars 2006, juste avant la tenue de l'élection présidentielle contestée et finalement boycottée. Puis une seconde attaque rebelle sur N'Djamena, en février 2008, échoue de nouveau, cette fois-ci en raison des divisions internes des groupes politico-militaires. La guerre « par rébellion interposée » (caractérisée par les soutiens apportés par le gouvernement tchadien aux rebelles soudanais du Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) d'une part, et par Khartoum aux rebelles tchadiens d'autre part), a contribué à renforcer la dimension régionale de cette crise.

Au Tchad, suite à la première attaque de l'UFC en 2006, la communauté internationale a mis en place plusieurs mécanismes qui visaient à favoriser la paix, ou tout au moins limiter les affrontements et les pertes humaines. On a ainsi vu le déploiement d'une force ONU/UA au Darfour, puis celui d'une force européenne (l'EUFOR), plus tard remplacée par une autre force des Nations Unies le long de la frontière entre le Soudan le Tchad et la République Centrafricaine (la MINURCAT), dont le mandat a pris fin en décembre 2010. Parallèlement en 2007, un processus de dialogue politique entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition a été mis en œuvre avec l'appui de l'Union Européenne, et a abouti à la signature de « l'Accord politique en vue du renforcement démocratique au Tchad », dit « l'Accord du 13 août ».

Après la signature de cet Accord, l'ensemble de la vie politique tchadienne s'est focalisée sur le processus électoral. En 2011, à la veille des élections, les différents acteurs politiques et observateurs internationaux ont noté de nets progrès enregistrés quant aux instruments juridiques et politiques devant garantir la réussite d'élections transparentes : instauration d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) paritaire et d'un Comité de Suivi et d'Appui (CSA) de l'Accord,

² Proches cousins du Chef de l'Etat tchadien Idriss Deby Itno

organisation de recensements général et électoral, adoption d'une Charte des partis politiques, d'un texte relatif au statut de l'opposition etc... En dépit des nombreux points d'inquiétude qui ont été soulevés (notamment concernant l'efficacité des démembrements de la CENI en province, le dépouillement, et la transmission des données), ce cadre électoral a été largement reconnu comme pouvant permettre la tenue d'élections crédibles au regard de l'histoire politique et sécuritaire récente.

C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'ont pu être organisées les élections législatives et présidentielles du premier semestre 2011 qui se sont déroulées sans violence. Malgré le calme, la crédibilité de ces élections a été remise en cause par plusieurs éléments, notamment : les dysfonctionnements des organes de gestion des élections ; la non mise en œuvre de son Titre IV (relatif à l'environnement général des élections) ; la polémique autour du taux de participation au scrutin présidentiel ; et le boycott de ce même scrutin par les candidats de l'opposition.

Pour le CSAPR, les élections organisées en 2011 dans le cadre de l'Accord du 13 août n'ont pas suffi à consolider la paix durable au Tchad

Lors de la crise de février 2008, le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) avait vivement critiqué le renfermement du pouvoir sur une logique militaire, puis dénoncé publiquement les insuffisances de l'Accord du 13 août 2007, et le recours aux élections comme unique stratégie de sortie de crise.

En effet, depuis 2005, le CSAPR proposait un dialogue national qui puisse poser les conditions et le cadre d'un processus de sortie de crise visant la réconciliation nationale et la construction d'une paix durable à travers un accord politique global largement soutenu par la société tchadienne, et garanti par la communauté internationale. Il s'agissait donc de mettre en place une période de transition avec une feuille de route claire, un mécanisme de suivi et de sanctions, ainsi que des garanties internationales³. Cette proposition n'a jamais été prise en compte.

En mars 2010, à l'approche des élections législatives, présidentielles et locales annoncées pour la fin de la même année, le CSAPR a publié un mémorandum intitulé « l'Accord du 13 août 2007, les élections et l'appel à la paix et à la réconciliation », dans lequel il reconnaissait les avancées du processus électoral, mais relevait aussi un contexte sécuritaire défavorable, et certains reculs sur le plan démocratique. A l'époque le CSAPR a particulièrement déploré la mise en œuvre partielle du Point 4 de l'Accord, concernant l'environnement général des élections et la neutralité de l'État. Par ailleurs, l'opposition démocratique semblait fortement affaiblie depuis les événements de 2008, face à un parti au pouvoir disposant des ressources publiques.

En réalité, le CSAPR avait depuis longtemps anticipé le scénario électoral auquel on a assisté actuellement, à savoir la victoire sans surprise du Président sortant à la présidentielle, et le maintien aux affaires du même régime. A l'heure du bilan, il apparaît pertinent de s'intéresser aux principaux acteurs du processus électoral, à savoir les partis politiques tchadiens

³ Voir CSAPR, « Mémorandum : Réussir une sortie de crise durable au Tchad », 11 avril 2008.

Mieux connaître les partis politiques tchadiens

Après la signature de l'Accord du 13 août et l'apaisement de la situation sécuritaire, toute l'attention de l'opinion publique et de la presse tchadienne et internationale s'est entièrement focalisée sur la mise en œuvre du processus électoral, en particulier sur ses aspects purement techniques. On s'est, en revanche, peu intéressé aux principaux protagonistes de ce processus électoral, à savoir les partis politiques tchadiens.

Au-delà d'un processus électoral *a priori* valide, et du résultat des différents scrutins, qui sont les partis politiques tchadiens ? Comment fonctionnent-ils ? Quel est leur message aux citoyens tchadiens ? En somme, quelle est leur contribution à la consolidation de la démocratie et de la paix au Tchad ?

A en croire les articles publiés quotidiennement dans la presse tchadienne avant même la tenue des élections, les partis politiques tchadiens seraient très affaiblis, et particulièrement ceux de l'opposition. A titre d'exemple, ce titre évocateur publié dans une revue : «Le MPS bat la mesure, l'opposition s'exécute»⁴. Pour certains observateurs de la communauté internationale, la faiblesse des partis politiques tchadiens ne fait aucun doute. Ainsi, se souvient-on de la vive réaction des partis d'opposition tchadiens, lorsqu'en décembre 2008, Gilles Desesquelles, alors Ambassadeur de l'Union Européenne au Tchad, avait déclaré que les « *partis politiques tchadiens pourraient tous ensemble tenir dans une cabine téléphonique* »⁵.

La scène politique tchadienne est en effet souvent décrite comme étant composée d'un parti présidentiel tout puissant - le Mouvement Patriotique du Salut (MPS)- autour duquel gravite, d'un côté, une nébuleuse de partis de la majorité opportunistes, et, de l'autre, une opposition démocratique impuissante, et réduite à faire le jeu du pouvoir.

En revanche, d'autres observateurs expriment un point de vue plus nuancé, comme par exemple M. Kabasu Babu Katulondi, expert principal du Projet de renforcement des capacités de partis politiques de EISA-Tchad, pour qui « *contrairement aux idées préconçues et aux clichés, les partis politiques tchadiens ont des projets de société et des programmes politiques* »⁶.

Le CSAPR a souhaité approfondir sa connaissance du monde politique tchadien afin de mieux comprendre les enjeux et les limites des élections qui se sont déroulées en 2011, au-delà de l'organisation technique des scrutins. Il s'agit donc d'étudier plus précisément ceux qui en sont les acteurs clés : les partis politiques tchadiens. Pour cela, le CSPAR a mené une série d'études en 2009 et en 2010, dont les principaux résultats sont présentés dans ce rapport⁷.

⁴ Voir Mbaïdedji Ndjénodji Frédéric, « Le MPS bat la mesure, l'opposition s'exécute », www.cefod.org, 27 janvier 2010.

⁵ Citation exacte « *Aujourd'hui avec des élections libres et transparentes, le MPS gagnera sans souci car, c'est le seul parti structuré. L'opposition, la CPDC n'est pas soudée et ne pourra rien faire. Le MPS est représenté à travers tout le pays. Or, ce qui n'est pas le cas pour certains partis dont les militants ne peuvent pas remplir un cabine téléphonique* ». *L'Observateur N°489 du 10 décembre 2008 p.4.*

⁶ Voir Kabasu Babu Katulondi, « Tchad : Partis politiques, face aux défis des élections refondatrices », www.tchadonline.com, avril 2010.

⁷ Voir Annexes 1, 3, 4 et 5.

I. Contexte et acteurs politiques au Tchad

I.1 Bref panorama politique du Tchad

I.1.1 Après l'indépendance, 30 années de guerre

Après soixante années de domination française, le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Depuis cette date, le Tchad a connu de multiples soubresauts sur le plan politique et sécuritaire, qui ont contribué à dessiner son paysage politique actuel.

Les deux premiers mouvements politiques créés étaient le Parti progressiste tchadien (PPT) et l'Union Démocratique tchadienne (UDT). On comptait également de nombreuses autres nouvelles petites formations. Au lendemain de l'indépendance, la plupart des partis politiques se distinguaient par leurs bases régionales ethniques ou religieuses⁸.

En janvier 1962, le premier chef de l'Etat François Tombalbaye, qui cherchait à consolider son pouvoir décida la dissolution de tous les partis politiques autres que le PPT, faisant ainsi basculer le Tchad dans un système violent et autoritaire. Le durcissement du régime se traduisit par l'élimination de « tout opposant réel ou supposé, quelque soit sa région d'origine »⁹ (purgés, arrestations, enlèvements, emprisonnements arbitraires, assassinats...)

Durant ces années, des forces de contestation ont émergé sous la forme d'insurrections paysannes, de rebellions armées, puis de coup d'Etat militaire dont celui qui renversa Tombalbaye en 1975. Par la suite cet autoritarisme s'est poursuivi avec son successeur le Général Malloum qui mit en place un régime militaire. Le Premier Ministre du Général Malloum, Hissène Habré, issu de la rébellion, tenta alors de faire basculer le pouvoir détenu par les « sudistes » depuis 1960, au profit du Nord. C'est ainsi qu'éclata la guerre civile de 1979.

Comme ses prédécesseurs, Hissène Habré créa un nouveau parti unique (l'UNIR)¹⁰. Il mis en place un régime autoritaire et violent, basé sur « un système répressif dissimulé »¹¹ qui a plongé les tchadiens dans la terreur, jusqu'à son renversement le 1^{er} décembre 1990, par Idriss Deby et son mouvement politico-militaire, le « Mouvement patriotique du Salut »

⁸Voir Bangoura Mohamed Témémadi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2008, 487 p.

⁹Voir Bangoura Mohamed Témémadi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2008, p. 123

¹⁰ Le 24 juin 1984.

¹¹ Voir Bangoura Mohamed Témémadi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2008, p. 311

I.1.2 Une décennie d'illusions démocratiques : 1991-2001

A son arrivée au pouvoir, Idriss Deby proclama « l'avènement d'une démocratie réelle, pluraliste, garantissant toutes les libertés individuelles et collectives¹² ». C'est ainsi que le multipartisme fut adopté au Tchad, au travers de l'*Ordonnance n° 015/PR/relative à la création, au fonctionnement et à la dissolution des partis politiques*, promulguée le 4 octobre 1991, plus tard remplacée par la *Loi n° 45/PR/94 portant Charte des partis politiques* du 14 décembre 1994.

Au moment de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de janvier 1993, à laquelle participèrent toutes les couches de la société tchadienne, notamment le gouvernement, les partis politiques et la société civile¹³, plus d'une trentaine de partis politiques étaient légalisés ou en voie de l'être. Il existait alors trois courants : le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) d'Idriss Deby et ses sympathisants ; les forces politiques intérieures (dont une branche conservatrice et une branche plutôt progressiste) ; et enfin les opposants en exil. Faute de moyens matériels, tous les partis politiques restaient faibles à l'exception du MPS¹⁴.

Ainsi, de nombreux partis politiques dits de « l'opposition démocratique », ont vu le jour, commencé à occuper l'espace politique, à animer la vie politique nationale et à contribuer au renforcement du processus démocratique. Cependant, en dépit de l'éclosion de ces organisations politiques, les espoirs d'ouverture du champ politique et de paix durable suscités par l'entrée du Tchad dans « l'ère démocratique » ont rapidement été déçus, au regard des pratiques de gestion des services publics (corruption, impunité, tribalisme etc.), et du déroulement des différents scrutins qui se sont succédés et qui ont consacré le maintien de l'hégémonie du parti au pouvoir.

En effet, les élections présidentielles de 1996, organisées et gagnées par le parti au pouvoir ont été largement contestées par l'opposition politique et la société civile. Malgré cela, à l'issue de ce scrutin, de nombreux partis politiques ont constitué une alliance avec le parti au pouvoir (la Démocratie Consensuelle et Participative), qui s'est maintenue jusqu'à l'élection présidentielle de 2001.

I.1.3 Une décennie de tensions et de crises : 2001-2011

En 2001, le scrutin présidentiel fait de nouveau l'objet de contestations. Pourtant une fois encore, de nombreux partis connus, issus de l'opposition, ont rejoint le gouvernement du Président Idriss Deby Itno à l'issue des élections.

Les élections législatives de 2004 ont marqué une certaine rupture au sein de la classe politique, puisqu'elles ont été boycottées par les principaux partis de l'opposition. Le même scénario s'est reproduit lors des présidentielles de 2006, organisées après la modification constitutionnelle en 2005, celle-ci permettant une réélection illimitée du Président de la République. Ces élections ont de surcroît été « boudées » par la population tchadienne.

Parallèlement, à partir de 2003, des dissidences ont commencé à apparaître au sein de la classe politique et des rebellions armées se sont constituées en vue de renverser le pouvoir d'Idriss Deby Itno. Les multiples coalitions rebelles se faisaient et se défaisaient rapidement au gré des affinités et intérêts de leurs chefs. Après la première attaque de N'Djmanena en mai 2006, le régime en place

¹² Anonyme, *Actualités tchadienne*, n°1, mars 1991, in BUIJTENHUIJS R., *La Conférence nationale souveraine au Tchad, un essai d'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1993, p. 16.

¹³ Voir BUIJTENHUIJS R., « La composition de la CNS », in *La Conférence nationale souveraine au Tchad, un essai d'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1993, p. 45-56

¹⁴ Bangoura Mohamed Témémadi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2008, 487 p.

engage un dialogue politique afin d'apaiser les tensions et de faire revenir l'opposition dans le jeu électoral. Ce dialogue a finalement abouti en 2007, à la signature d'un Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad (dit « Accord du 13 août ») entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition, sous la houlette de l'Union Européenne.

L'Accord du 13 août a permis de définir un cadre législatif régissant les partis politiques : la Loi 19/PR/2008 portant Charte des partis politiques ; la Loi n° 020/PR/2009 portant statut de l'opposition politique au Tchad ; et La loi n° 025/PR/2009 déterminant le rapport entre les partis politiques et leurs militants élus¹⁵.

En février 2008, la vie politique tchadienne s'est trouvée bouleversée par la violence d'une nouvelle attaque rebelle sur la capitale, et par la réaction brutale du régime qui, selon les résultats de l'enquête officielle, a ordonné l'enlèvement des 5 principaux leaders de l'opposition politique démocratique dont l'un d'entre eux, Ibni Oumar Mahamat Saleh¹⁶, n'est jamais réapparu. Malgré cela, plusieurs leaders de l'opposition membres de la CPDC ont rejoint le gouvernement dès le mois de juin suivant. Les tensions entre rebelles tchadiens soutenus par le Soudan et l'armée tchadienne ont continué jusqu'en 2009, jusqu'à ce que les deux pays voisins signent un accord de paix qui semble aujourd'hui respecté¹⁷.

C'est dans ce contexte sécuritaire et politique apaisé, qu'ont pu être organisées les élections de 2011. Selon les résultats officiels, les élections législatives du 13 février ont été largement remportées par le parti au pouvoir et ses alliés. Quant à l'élection présidentielle du 25 avril, elle a sans surprise consacré la victoire écrasante d'Idriss Deby Itno qui brigait son quatrième mandat. Le boycott de ce scrutin par les principaux partis de l'opposition (semblable à la situation de 2006) peut être interprété comme une rupture du consensus qui existait depuis la signature de l'Accord du 13 août.

Les résultats des législatives ont été contestés par de nombreux partis politiques auprès de la Cour Constitutionnelle, au travers de 3656 procès-verbaux issus des 13 891 bureaux de votes de l'ensemble des 71 circonscriptions électorales. La Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (MOE-UE) a parlé « d'élections dans une ambiance sereine et ouverte malgré des dysfonctionnements logistiques », et « d'un pas de plus vers le renforcement du processus démocratique au Tchad ». Aucun observateur national ou international n'a remis en question la validité de ces élections, malgré les nombreuses irrégularités constatées. Seuls les candidats malheureux à la présidentielle ont remis en cause les résultats.

La Mission d'Observation Electorale de la Société Civile Tchadienne (MOE-SCT) a noté que « les ratés constatés lors des élections législatives du 13 février 2011 et les incompréhensions de la classe politique tchadienne ont une fois de plus conduit au boycott du scrutin présidentiel par l'opposition ». Elle a également reconnu que « ce boycott a entaché le caractère participatif du scrutin lui enlevant tout enjeu véritable. Ce qui a probablement rejailli sur la participation le jour du vote ». Selon la CENI, la participation a été plus importante que lors des présidentielles de 2006 (62% contre 53% en 2006), mais « en off » les observateurs de la vie politique l'ont plutôt estimé entre 30 et 35%.

Pour le CSAPR, ces élections n'ont pas réglé le problème de la légitimité politique, et encore moins permis d'engager un processus de retour à une paix durable.

¹⁵ Cependant, aucun décret relatif à ces lois n'a encore été adopté, ce qui limite leur effectivité car les conditions de leur application ne sont pas définies.

¹⁶ Le Secrétaire Générale adjoint du Parti pour la Liberté et le Développement (PLD), et Porte-Parole de la principale coalition de l'opposition, la leader du PLD et porte-parole de la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC).

¹⁷ En janvier 2010 le Tchad et le Soudan ont signé un Accord de normalisation des relations tchado-soudanaises assorti d'un protocole additionnel de sécurisation des frontières.

I.2. Les forces politiques en présence

On distingue généralement deux catégories de partis politiques dans le paysage tchadien actuel : d'une part, ceux de la majorité présidentielle, et, de l'autre, ceux de l'opposition démocratique. Cependant, la frontière entre ces deux catégories est à la fois mouvante et poreuse, et varie en fonction des stratégies d'alliances de chaque camp. La plupart des grands leaders de l'opposition actuels ont occupé des postes sous la présidence d'Idriss Deby Itno. La vie politique au Tchad semble également trouver régulièrement un prolongement dans les rebellions armées.

Le nombre exact de partis politiques fonctionnels au Tchad est difficile à déterminer. Une liste officielle datant de 2007 en recense 87. L'Accord du 13 août 2007 avait pour sa part été signé par 91 partis politiques. En quatre ans, de nombreux autres partis ont été créés et d'autres dissouts. Selon EISA, source la plus fiable, il y avait environ 120 partis politiques au Tchad en août 2010. Aux dernières élections législatives, on a finalement compté 155 formations ou regroupements de partis politiques qui ont présenté 1405 candidats¹⁸. Seuls 30 d'entre eux, opposition et majorité confondues, sont parvenus à obtenir au moins un siège à l'Assemblée Nationale¹⁹.

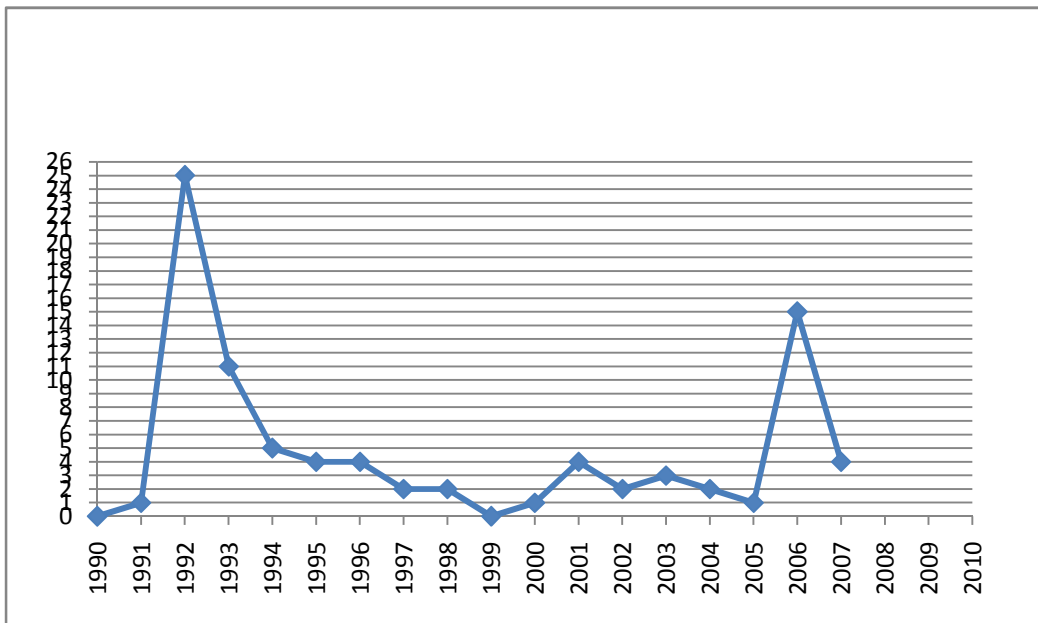


Tableau 1 : Evolution du nombre de partis politiques créés au Tchad.

¹⁸ Djendoroum Mbaininga, « Des partis à gommer », N'Djaména-Bi-Hebdo, n° 346, février 2011.

¹⁹ Site Internet de l'Union interparlementaire Tchad Assemblée Nationale résultats des élections législatives du 13 février 2011 et 6 mai 2011 http://www.ipu.org/parline-f/reports/1061_E.htm

I.2.1. Les forces au pouvoir : Le MPS et la majorité présidentielle

❖ Le Mouvement patriotique du Salut (MPS)

Au départ, le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) est un mouvement politico-militaire créé en mars 1990 par Idriss Deby Itno et composé de 3000 hommes qui ont chassé Hissène Habré du pouvoir le 1^{er} décembre 1990. Devenu un parti politique avec l'accession au pouvoir d'Idriss Deby Itno et l'instauration du multipartisme en 1991, le MPS domine la scène politique tchadienne depuis plus de vingt ans.

En effet, Idriss Deby a été réélu Président pour un quatrième mandat lors des élections présidentielles du 25 avril 2011. De même, aux dernières élections législatives de 2011, le MPS a obtenu 117 des 188 sièges de l'Assemblée Nationale (soit 62.23%)²⁰, contre 113 sur 155 dans la précédente législature (72.90%)²¹. Autre exemple évocateur, dans le gouvernement du 9 mars 2010, le MPS occupait 30 postes sur 40 (75%)²².

Certains observateurs estiment que l'arrivée du MPS a marquée l'entrée du Tchad dans l'ère démocratique, caractérisée par la tenue d'échéances électorales régulières, l'avènement du multipartisme, l'éclosion du mouvement associatif, et par de nombreux progrès en matière de liberté de la presse. De plus, c'est également sous le gouvernement du MPS que le Tchad a connu la mise en exploitation des ressources pétrolières qui ont considérablement augmenté les revenus du pays, permit la mise en œuvre de nombreux chantiers (routes, hôpitaux, Place de la Nation etc.), et marqué le début de son cheminement vers le statut de pays émergent (« horizon 2025 ») et de « vitrine de l'Afrique centrale ».

En revanche, pour d'autres observateurs, le MPS constitue un habillage démocratique pour un régime familial et clanique. Ce serait un parti de pouvoir sans aucune idéologie. L'appartenance à ce parti serait un moyen d'accès à des postes de responsabilité, aux marchés publics et fournirait protection et impunité. Il n'y aurait donc pas de courants idéologiques au sein du MPS mais plutôt des courants basés sur la compétition vis à vis des ressources publiques (cercles d'influence) et des courants ethniques. Il y aurait également des alliances d'intérêts au sein du MPS. Ainsi le MPS serait à lui tout seul une sorte de coalition politique comme l'étaient les partis uniques dans de nombreux pays avant les années 1990.

❖ La majorité présidentielle

Autour du MPS, on trouve de très nombreux partis qui se revendiquent de la majorité présidentielle. En 2007, 56 partis avaient signé l'accord du 13 août sous le label « majorité présidentielle ». Cependant, entre l'Accord du 13 août 2007 et les élections législatives de février 2011, la majorité présidentielle s'est largement recomposée au gré des stratégies d'alliances électorales des partis qui la font et la défont.

²⁰ « Législatives 2011 : L'alliance MPS/ VIVA/RDP se taille la part du lion », La Voix, n° 93, mars 2011.

²¹ Site Internet de l'Union interparlementaire Tchad Assemblée Nationale résultats des élections législatives du 13 février 2011 et 6 mai 2011 http://www.ipu.org/parline-f/reports/1061_E.htm

²² « Gouvernement du 9 mars 2010 », N'Djaména Bi-hebdo, n° 1266, 2010, pp. 6-7.

Les partis de la majorité présidentielle alliés au MPS par un accord bilatéral ou multilatéral.

Parmi les partis alliés au MPS sur la base d'un accord, on compte des petits partis dont l'expérience politique et la reconnaissance publique sont limitées. On peut par exemple citer l'accord conclu en mars 2010 entre le MPS et deux partis politiques « le Rassemblement pour la Démocratie et la Paix sociale au Tchad (RDPST) de Samafou Baba et le Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD) d'Ibrahim Mallah Mahamat²³.

La plus large coalition de la majorité, formée sur la base d'un accord multilatéral, est la Coordination de la Majorité Présidentielle (CMP). L'acte constitutif de la CMP a été signé en mars 2010 entre le MPS et une soixantaine de partis politiques, dont la plupart sont de « petits » partis. La CMP a pour objectif de « défendre le programme politique du président de la République, de veiller sur les intérêts de la majorité présidentielle, et de définir les stratégies les adaptées pour garantir une victoire à la majorité présidentielle lors des prochaines consultations électorales »²⁴. Le MPS domine la CMP, puisque le poste de coordinateur de la CMP revient à titre permanent au MPS.

Il existe également d'autres petites coalitions de la majorité présidentielle, comme par exemple l'UPADAD. Les élections législatives de février 2011 ont été l'occasion de mettre à l'épreuve ces jeunes partis de la majorité alliés au MPS, et ont révélé l'absence de poids politique réel de nombre d'entre eux²⁵.

Au début de l'année 2011, dans le cadre de leur stratégie électorale, le MPS a formé avec le RDP de Lol Mahamat Choua et le Viva RNDP de Delwa Kassiré, la plus forte coalition de la majorité : « l'Alliance pour la Renaissance du Tchad ». Par ailleurs, dans le cadre du processus électoral 2011, plusieurs partis d'opposition ont basculé dans la majorité présidentielle, notamment le RDP, le MDST, l'UDR etc.

Les partis dits « indépendants » proches ou assimilés à la majorité présidentielle :

Il existe également au sein de la majorité présidentielle des partis « non alliés », c'est-à-dire n'ayant conclu aucun accord spécifique avec le MPS. Ces partis se revendiquent « indépendants », c'est-à-dire ni dans l'opposition ni dans la majorité. Pour beaucoup d'observateurs, ces partis politiques participent au gouvernement et leur indépendance semble se limiter au fait de se présenter aux élections présidentielles contre Idriss Deby. C'est par exemple le cas du parti RNDT-Le Réveil de Pahimi Padacke Albert (ex-Ministre) qui a « accompagné » Idriss Deby aux élections en 2006 et en 2011, malgré le boycott des candidats de l'opposition. Ce parti, qui n'avait qu'un siège dans la précédente législature, a effectué une nette percée électorale lors des législatives 2011 avec 8 sièges. La notoriété de ce parti a encore fortement augmenté grâce la candidature de son chef, le ministre Pahimi Padacke Albert, aux élections présidentielles 2011.

On peut aussi ajouter à cette catégorie le parti ASRI de Nadji Madou, candidat à l'élection présidentielle de 2011. Le parti ASRI, presque inconnu il y a encore quelques mois, a acquis une notoriété certaine avec la candidature de Nadji Madou aux présidentielles 2011.

²³ Mbaïdedji Ndjénodji Frédéric , « Le MPS et ses alliés signent l'acte constitutif de la Coordination de la Majorité Présidentielle » in CEFOD, 18 mars 2010. <http://www.cefod.org/spip.php?article2332>

²⁴ Mbaïdedji Ndjénodji Frédéric , « Le MPS et ses alliés signent l'acte constitutif de la Coordination de la Majorité Présidentielle » in CEFOD, 18 mars 2010. <http://www.cefod.org/spip.php?article2332>

²⁵ NDJH N° 1346 21-23 février 2011 « des partis à gommer »

Parallèlement, il existe également des coalitions dites « indépendantes ». La Coordination des Partis Indépendants (CPI), par exemple, regroupe six partis qui se qualifient d' « indépendants ». Mais leur participation en juin 2010 aux côtés du Premier Ministre à « une tournée de sensibilisation pour la paix » à l'intérieur du pays a été interprétée par certains observateurs comme une participation à une tournée de pré-campagne électorale²⁶. En définitive la catégorie « partis indépendants » semble davantage s'apparenter à une sous-catégorie de la majorité présidentielle, qui ferait office d'opposition de façade, et servirait d'alibi au MPS pour les scrutins présidentiels.

Les partis « d'opposition » proches de la mouvance présidentielle :

Cette catégorie comprend des partis connus pour être de grands partis d'opposition, historiques (c'est-à-dire créés au début des années 1990) disposant pour la plupart d'une notoriété importante et d'une expérience significative de la vie politique (participation aux scrutins, postes ministériels etc.).

Depuis la signature de l'Accord du 13 août 2007, quatre grands partis d'opposition sont entrés au gouvernement. Dans le gouvernement du 16 octobre 2010 figuraient ainsi : Kamougué Wadal Abdelkader (URD) au poste de Ministre de la Défense Nationale; Naimbaye Lossimian (ARD) au poste de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ; Jean Bawoyeu Alingue (URD) au poste de Ministre des Postes, et des Technologies de l'Information et de la Communication ; et Hamid Mahamat Dahalop (MDST), au poste de Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Décentralisation.

Ce rapprochement opéré entre majorité et opposition a limité les capacités de l'opposition à jouer son rôle, « solidarité gouvernementale » oblige. De plus, à l'approche des élections législatives et présidentielles 2011, un basculement total a eu lieu. Ces partis d'opposition dits « proches » de la majorité se sont tous ralliés à la majorité présidentielle (sauf l'URD de Kamougué), en signant un accord d'alliance avec le MPS, dans le cadre d'une stratégie électorale. Dans le gouvernement du 17 août 2011, il n'y avait plus aucun ministre membre d'un parti d'opposition.

1.2.2. Les forces politiques de l'opposition démocratique :

Il est souvent difficile d'identifier clairement les partis d'opposition au Tchad. En 2007, 35 partis avaient signé l'Accord du 13 août sous le label « opposition démocratique ». Cependant, en quatre ans, de nombreux partis ont été créés tandis que d'autres ont changé de positionnement face au pouvoir selon leur intérêt du moment. Il est tout de même possible de dresser une liste des principaux partis politiques d'opposition dits « historiques » créés au début des années 1990²⁷.

❖ Les principaux « partis historiques » de l'opposition

²⁶ Hubert Bénadji « La Coordination des Partis Indépendants soutient l'action du gouvernement » in Tchadenligne.com, 21 septembre 2010 <http://www.tchadenligne.com/article-la-coordination-des-partis-independants-soutient-l-action-du-gouvernement-57462267.html>Mardi

²⁷ Nous faisons ici référence à la date de création des partis politiques mentionnées sur leur « autorisation de fonctionner », soit après l'instauration du multipartisme en 1991.

Le Parti pour la liberté et le développement (PLD) du regretté Ibni Oumar Mahamat Saleh, créé en 1993 et jusqu'ici populaire dans le Guera et le Ouaddaï (zone musulmane habituellement vivier électoral du MPS), se trouve fragilisé depuis la disparition de son leader en 2008. A l'issue des élections législatives 2011, le PLD a tout de même fait son entrée à l'Assemblée Nationale (1 siège).

Le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP) de Lol Mahamat Choua, créé en 1992, regroupe traditionnellement les Kanembou (du Kanem, région du lac) réputés pour être de grands commerçants. Ceux-ci se sont d'ailleurs désolidarisés du MPS lorsque le régime a commencé à favoriser les Zaghawa et les Kréda dans les marchés publics. La rupture a eu lieu en octobre 2003, mais la stratégie électorale du RDP l'a amené à rejoindre de nouveau le MPS en 2010. En 2011, le RDP est un des trois partis les mieux représentés à l'Assemblée Nationale.

L'Union pour le Renouveau et la démocratie (URD) du Général Wadal Abdelkader Kamougué, l'ex « patron » de la zone Sud pendant la guerre civile de 1979, est un parti créé en 1992 qui compte dans le paysage politique tchadien. Le Général Kamougué est arrivé en deuxième position derrière Idriss Deby Itno lors de l'élection présidentielle de 1996, notamment grâce aux voix du Sud. A la suite de l'Accord du 13 août 2007, il a occupé la fonction de Ministre de la défense de 2008 à 2010. L'URD a boycotté les élections présidentielles en 2006 et en 2011. Le Général Kamougué, surnommé le « Lion », est décédé en mai 2011, et l'avenir de son parti semble désormais incertain.

L'Union nationale pour la démocratie et le renouveau (UNDR) de Saleh Kebzabo, fondateur du journal Ndjama Bi-Hebdo, qui semblait jusqu'ici bien implanté dans le Moyen-Chari Mayo-Kebbi, apparaît aujourd'hui comme le premier parti d'opposition au Tchad, en termes de représentation à l'Assemblée Nationale, comme en termes de crédibilité. L'UNDR a boycotté les élections présidentielles de 2006 et de 2011.

L'Union pour la démocratie et la république (UDR) de Jean Alingué est également considéré comme un parti d'opposition historique qui compte, puisqu'il est présent dans les deux Logone, le Chari-Baguirmi et la Tandjilé). Alors que l'UDR avait boycotté les élections présidentielles de 2006, ce parti s'est allié à la majorité présidentielle dans le cadre de la campagne électorale 2011. Fin 2011, il est assez difficile de classer l'UDR du côté de l'opposition ou de la majorité. Les élections législatives ont démontré que la popularité de l'UDR a sensiblement augmenté depuis 2002.

Le Front des forces d'action pour la république (FAR) se distingue du reste de l'opposition car son leader, Ngarledji Yorongar, est, à tort ou à raison, considéré comme l'opposant historique. Il n'a jamais participé à la gestion du pouvoir avec Idriss Deby Itno, n'a jamais fait partie de la CPDC, et a refusé de signer l'Accord du 13 août. De plus, le FAR a la spécificité d'être un parti fédéraliste. Aujourd'hui, Yorongar, dont beaucoup soutiennent qu'il aurait gagné les élections de 2001, semble avoir perdu de sa popularité, mais l'assise électorale du FAR reste néanmoins significative. Le FAR a boycotté les élections présidentielles en 2006 et en 2011.

❖ De multiples coalitions éphémères :

De nombreuses coalitions politiques ont existé par le passé, regroupant à la fois des partis historiques et des petits partis d'opposition. Par exemple, la Convention pour une Alternance Démocratique (CAD) qui regroupait six importants partis: l'UDR d'Alingué, l'UFD-PR de Gali Ngoté, le PLD d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, le PDI de Julien Beassoumda ; et le FAR qui s'est retiré du CAD en 2001.

De même la CDDDC, née en 2005, était une coalition contre la réforme de la constitution mais celle-ci regroupait essentiellement les partis de l'opposition en exil en France et aux Etats-Unis ainsi que des mouvements politico-armés. Cette coalition était coordonnée par Soubiane, ancien ambassadeur du

Tchad aux Etats-Unis, qui a changé de camp début 2004 en alertant les députés du MPS sur les dangers de la stratégie d'Idriss Deby Itno. De nouvelles coalitions se forment régulièrement, à l'étranger.

❖ **La CPDC, Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution**

La principale coalition de l'opposition est la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC), qui a été créée en 2004 lorsque que le Président Deby a annoncé une modification constitutionnelle levant la limitation du nombre de mandats présidentiels. Contrairement aux coalitions de la majorité, la CPDC n'est pas un « instrument de campagne » mais davantage un « club » d'hommes politiques réunis, principalement par leur rejet de l'amendement constitutionnel voulu par le Président pour pouvoir se représenter, puis dans le boycott des élections²⁸.

Elle regroupe aujourd'hui seize partis politiques (contre vingt-cinq en 2004), dont la plupart des grands partis historiques tchadiens nés dans les années 1990. La CPDC incarne dans le paysage politique tchadien, une figure clé de l'opposition démocratique, ouverte au dialogue, contrairement au FAR qui est souvent perçu comme un parti d'opposition radical et réfractaire au consensus issu de l'Accord du 13 août.

La CPDC a été mise en difficulté avec la disparition de son porte-parole, Ibni Oumar Mahamat Saleh, en février 2008 puis par la décision de plusieurs leaders importants de rejoindre le gouvernement en juin de la même année (Voir 1.1.3.). Leur participation au gouvernement a divisé la CPDC et affaibli la liberté de parole et de prise de position de cette coalition. Les élections législatives et présidentielles de 2011 ont également considérablement fragilisé la CPDC. Elle n'a pas su constituer un groupe uni pour affronter la compétition électorale. Plusieurs de ses membres ont rallié le MPS. D'abord le RDP de Lol Choua en décembre 2010, suivi de l'ARD de Naimbaye Lossimian, puis du MDST de Dahalop, et enfin de l'UDR d'Alingué. Ils ont tous été exclus de la CPDC pour cause de « haute trahison »²⁹.

Aujourd'hui, les deux principaux partis de la CPDC semblent être l'URD et l'UNDR, qui ont respectivement remporté huit et dix sièges aux élections législatives de 2011³⁰. L'UNDR est devenu le premier parti d'opposition à l'Assemblée Nationale. Comme ces deux partis ont boycotté l'élection présidentielle, il est difficile d'estimer leur poids politique sur le plan national. De plus, la mort du Général Kamougué Kamougué, leader de l'URD en mai 2011, rend l'avenir de ce parti incertain. Fin 2011, on pouvait raisonnablement penser que la CPDC ne se réduisait plus qu'à quelques partis regroupés autour de leur porte-parole adjoint Saleh Kebzabo.

❖ **Les jeunes partis politiques et coalitions de l'opposition (hors CPDC)**

²⁸ Voir Rapport Final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne au Tchad sur les élections législatives du 13 février 2011.

²⁹ Voir Communiqué de presse de la CPDC du 9 avril 2011. Disponible en ligne sur le site de l'Agence Tchadienne de Presse (ATP), http://www.infotchad.com/depeche_details.asp?item_id=799&

³⁰ Site Internet de l'Union interparlementaire, « Tchad Assemblée Nationale résultats des élections législatives du 13 février 2011 et 6 mai 2011 » http://www.ipu.org/parline-f/reports/1061_E.htm

Il existe également des partis d'opposition non membres de la CPDC. Certains d'entre eux sont réunis au sein de petites coalitions. C'est notamment le cas de la Coordination de l'Opposition Politique (COP). Ces partis reprochent à la CPDC de monopoliser l'espace réservé à l'opposition démocratique. Selon Brice Mbaïmon Guedmbaye, coordonnateur de la COP, « depuis la signature de l'Accord politique du 13 août 2007 (...) la CPDC est devenue le premier adversaire des jeunes partis politiques de l'opposition démocratique en pleine émergence ». Lors d'une conférence de presse le 27 avril 2010, il a accusé la CPDC d'être à l'origine de « manœuvres souterraines orchestrées de manière systématique » « visant à exclure les partis membres de la COP du processus électoral en cours »³¹. Dans le paysage politique et médiatique du Tchad, les petits partis d'opposition ont donc du mal à exister.

Certains ont pourtant réussi à entrer à l'Assemblée Nationale à la faveur des élections législatives 2011. C'est justement le cas du Mouvement des Patriotes Tchadiens pour la République (MPTR) de Brice Mbaïmon Guedmbaye.

I.2.3 L'opposition armée

Au Tchad, les rebellions armées ont souvent été le mode de gestion des crises politiques et d'accès aux ressources publiques. Le CSAPR a comptabilisé des dizaines d'accords de paix conclus par une réinsertion des rebelles dans l'armée régulière et/ ou par une nomination de leurs leaders à des postes de responsabilité avec des compensations financières.

Un des cas les plus emblématiques fut celui de Mahamat Nour. Après l'échec de l'attaque de la capitale par son mouvement, le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC), en avril 2006, il avait accepté de rejoindre le gouvernement au poste de ministre de la Défense, et reçu une prime d'un montant de 1,3 milliards de francs CFA (soit 2 millions d'euros), mais avait ensuite quelques mois plus tard regagné la rébellion basée au Soudan.

Plusieurs groupes et coalitions rebelles ont été créés ou réactivés depuis 2004, notamment le FUC, le RAFD, l'UFDD, le RFC, l'UFCD, et la CNT³². Le gouvernement tchadien et la France ont régulièrement dénoncé ces rebelles comme étant des mercenaires instrumentalisés par le Soudan, motivés uniquement par l'accès au pouvoir et aux ressources du pétrole³³.

On peut aussi faire une lecture plus politique de ce phénomène d'opposition armée. En effet, face au blocage politique que constitue la modification de la constitution en 2005, des forces politiques au sein du régime ont estimé nécessaire de prendre les armes pour rouvrir le champ politique. Le départ en rébellion de Djibrine Assali, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats du Tchad (UST) démontre que la rébellion n'est pas seulement le fait de « prédateurs » écartés par le Président Idriss Deby Itno. Dans son premier rapport sur le Tchad en 2006, International Crisis Group (ICG) estimait que certaines forces au sein de l'ethnie Zaghawa auraient pu vouloir négocier le changement politique contre une forme d'impunité économique³⁴.

En tout état de cause, la question rebelle aujourd'hui n'est plus un enjeu prioritaire. La position dominante au sein de la communauté internationale est d'empêcher toute prise de pouvoir par les

³¹ Tchad online « Tchad : La COP se dit exclue du processus électoral » 6 mai 2010 <http://tchadonline.com/?p=73763>

³² Voir Glossaire.

³³ Voir Jeune Afrique, « N'Djamena affirme avoir maté les rebelles », 9 mai 2009.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20090509T212110Z/onu-cpi-ua-uen-djamena-affirme-avoir-mate-les-rebelles.html>

³⁴ International Crisis Group Rapport Afrique N°111, 1 juin 2006

armes et de passer par la voie électorale. Sur ce point, l'Union Européenne, la France, les Nations Unies et l'Union africaine sont apparemment sur la même ligne politique. L'amnistie des chefs rebelles annoncée par le Président tchadien à l'occasion de la fête du cinquantenaire de l'indépendance du Tchad, ouvre la voie d'un retour de ces acteurs dans le champ politique.

Par ailleurs, en novembre 2010, le gouvernement tchadien a lancé le Programme National de Démobilisation et de Réinsertion (PNDR 2011-2013) qui devait bénéficier directement à dix mille anciens rebelles ralliés, et indirectement cinquante mille personnes autour d'eux. Il a ensuite été décidé d'inclure les militaires parmi les bénéficiaires de ce projet. Cependant, ce programme ainsi que les organes spécifiques existants ont finalement été délaissés au profit d'un « nettoyage de l'armée » piloté par le chef de l'Etat lui-même, et mis en œuvre par une Commission spécialement créée à cet effet.

Fin 2011 de nombreuses rumeurs faisait état d'une réactivation des rebellions au Tchad et dans la sous-région, conséquence de la crise libyenne qui a occasionné la circulation d'hommes et d'armes³⁵.

³⁵ CSAPR, Mémoire : « Tchad : un climat politique apaisé, mais une situation sécuritaire toujours préoccupante... », NDjaména, le 8 juin 2011.

II. La vie interne des partis politiques tchadiens

L'opinion distingue facilement les « grands partis », les « partis historiques » des autres, dits « petits partis » « partis satellites » ou encore « partis d'accompagnement »... Que se cache-t-il derrière ces qualificatifs? Pour le comprendre cette étude s'est attachée à étudier leur présence sur le terrain, leur base militante, le renouvellement de leurs dirigeants, leurs modes de financement... mais aussi leur vie politique, leurs discours et idéologies.

II.1. Organisation et implantation territoriale

Tous les partis politiques sont organisés de la même façon, selon une structure déconcentrée dans laquelle le siège et les organes nationaux (Bureau National, Assemblée Générale, Congrès etc.) sont pour la plupart situés à Ndjamena (et rarement dans d'autres grandes villes comme Moundou, Sarh, Bongor, Doba, Bol, Mongo ou Abéché). Ils se déploient sur le reste du territoire suivant le découpage des collectivités territoriales décentralisées. On trouve diverses antennes au niveau régional, départemental, sous-préfectoral, communal, cantonal, et même au niveau des arrondissements, des villages, des ferricks ou des carrés. Il est assez difficile de vérifier l'implantation véritable des partis politiques sur le territoire.

Selon plusieurs sources concordantes, dont EISA, seul le MPS, en tant que parti au pouvoir, disposerait d'une implantation nationale effective³⁶. Ces inégalités d'implantation territoriale entre le MPS et les autres partis politiques constituent un déséquilibre notoire dans la compétition électorale.

La facilité pourrait nous conduire à parler de partis « régionaux » voire « ethniques ». Selon un observateur de la vie politique tchadienne : « *M. Kebzabo a son fief au Mayo-Kebi. M. Lol CHOUA, dans tout le Lac et le Kanembou). Quant à M. Yorongar, son influence va de Moundou à Koumra. Il y a aussi M. Kamougué, qui est un Sara M'Baye et dont le fief va de Koumra à Sarh, en passant par Moïssala (Moyen-Chari, Logone Oriental). Même le MPS possède un fief au Ouaddaï, au BET, de Mongo, Ati jusqu'à Abéché* ».

La liste des candidatures par circonscription électorale aux législatives 2011 est un indicateur fort de l'implantation territoriale des partis politiques et de leur base militante. D'après cette liste, seul le MPS a présenté des candidats dans toutes les circonscriptions : 105 sous ses propres couleurs et 83 en association avec ses alliés dans les départements où sa position pouvait être menacée³⁷. Formations plus régionalistes, le RDP et le VIVA-RNDP ont concouru aux élections dans les régions du Sud et du Sud-Ouest³⁸.

Exception faite de quelques leaders politiques interrogés qui ont ouvertement parlé de « fief », ou bien encore de « zone de présence réelle », la majorité d'entre eux ont revendiqué le « caractère national » de leur parti, ce que l'on peut interpréter comme une « ambition » nationale plus qu'une implantation territoriale nationale réelle.

³⁶ Entretien avec Kabasu BABU KATULONDI expert principal de EISA en renforcement des capacités des partis politiques, 22 juin 2010.

³⁷ Voir le Rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne au Tchad sur les élections législatives du 13 février 2011.

³⁸ Voir le Rapport final de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne au Tchad sur les élections législatives du 13 février 2011.

Il n'en reste pas moins qu'aucun des leaders interrogés n'a pris le risque d'affirmer une présence effective de son parti dans tout le pays. Cette dépendance à un fief est un facteur de fragilité pour les leaders politiques qui ne peuvent exister sans cette base, et qui doivent donc probablement investir leurs maigres ressources toujours dans le même territoire, au risque de disparaître de la vie politique.

En revanche, si l'on aborde la vie politique tchadienne au travers des familles politiques qui la composent, on s'aperçoit facilement que celles-ci rassemblent des forces politiques représentant tout le pays. En effet, le MPS et la majorité présidentielle, de même que la CPDC sont assez représentatifs de la population tchadienne en termes d'espaces géographiques, religieux et communautaires. De ce point de vue, les critiques habituelles sur l'absence de représentation réelle dans le pays perdent de leur pertinence.

II.2. Le financement des partis

En théorie, le régime financier des partis politiques tchadiens est régi par le Titre IV de la Charte des partis politiques de 2009 (Loi n° 19/PR/2009), qui détermine « les dispositions financières ». L'adoption de cette Charte est souvent mise en avant comme l'une des avancées majeures sur le plan démocratique, obtenue grâce à l'Accord du 13 août. La Charte des partis politiques de 2009 stipule que : « *les ressources propres comprennent : les cotisations des membres; les souscriptions des membres ; les contributions volontaires ; les produits de vente de biens ; les recettes liées aux activités du Parti* » (article 50). Elle prévoit également de nouvelles mesures de financements publics pour les partis politiques (art. 53-56). Cependant, même si cette Loi est en vigueur, il n'existe apparemment aucun décret visant à préciser les conditions de son application, ce qui compromet sa mise en œuvre.

❖ Cartes d'adhésion

La Charte des partis politiques, de même que les statuts de ceux-ci, prévoient que ces derniers sont financés par la vente des cartes d'adhésion. En général, ces cartes sont imprimées au niveau du siège national à Ndjamena et distribuées aux diverses antennes locales qui les utilisent pour recruter des militants dans leur zone. Dans la majorité des cas, la carte d'adhérent est vendue entre 500 FCFA et 1500 FCA aux personnes qui souhaitent adhérer. Les fonds ainsi collectés sont destinés à contribuer au financement des activités des antennes locales du parti.

Pourtant dans les faits, il semble bien que certains partis politiques ne produisent pas de cartes d'adhérents, tandis que d'autres n'en produisent que dans des quantités et à des fréquences limitées, ce qui laisse les antennes locales sans sources de revenus propres. Sur le terrain, cette autonomie se traduit par un dénuement total : Sur vingt-huit responsables politiques locaux interrogés, dix-huit d'entre eux (64%) ont évoqué spontanément des difficultés financières importantes³⁹. Mais aucun responsable local du MPS n'a exprimé ce problème.

Les fonds récoltés grâce à ces adhésions sont souvent qualifiés d' « insignifiants », de « dérisoires », et ne suffisent pas aux antennes locales pour financer leurs activités. Par ailleurs, il semble que de nombreux sympathisants assistent aux meetings et soutiennent le parti sans pour autant acheter la carte, faute de moyens. Certains membres des bureaux locaux du MPS rencontrés en province ont affirmé distribuer gratuitement la carte du parti.

³⁹ Ce qui ne signifie pas pour autant que les autres n'en éprouvent pas.

❖ Cotisations

Les statuts des partis politiques prévoient généralement des cotisations obligatoires pour les adhérents. Les cotisations exigées sont très souvent liées au statut socio-économique des adhérents (ministre, haut fonctionnaire, député, fonctionnaire, retraité, chômeur, etc.). Par exemple, selon les statuts du MPS, « *La cotisation est annuelle et obligatoire pour tout (e) militant (e). Les taux annuels de cotisation selon les catégories socioprofessionnelles sont fixées par le Bureau Politique National (BPN) et entérinés par le Conseil National du Salut (CNS)*»⁴⁰.

Le MPS et les partis de la majorité, en tant que partis dominants au sein du gouvernement, de l'Assemblée Nationale, et aussi dans la fonction publique, devraient être de ce fait largement avantagés à ce niveau, car ils disposent d'un grand nombre d'adhérents pouvant apporter des cotisations importantes.

Dans la réalité, les partis politiques éprouvent de grandes difficultés à collecter ces cotisations de façon régulière, particulièrement auprès des adhérents ordinaires, c'est-à-dire ceux n'ayant pas de fonction au sein du parti. Ceci peut s'expliquer par deux facteurs : d'une part le manque de ressources de nombreux adhérents, et d'autre part le manque de volonté de ces mêmes adhérents. En effet dans l'esprit de nombreux tchadiens, il incombe au chef de parti politique de financer lui-même son parti politique, et même d'apporter un soutien financier à ses militants⁴¹.

❖ Contributions volontaires

Etant donné la difficulté de collecter les adhésions et les cotisations régulières des adhérents, le financement des partis politiques dépend en grande partie des contributions volontaires et ponctuelles de leurs adhérents. Ces contributions sont mobilisées auprès de leurs cadres/ adhérents/ sympathisants de façon occasionnelle, autour d'événements ou d'objectifs précis. On peut même parler de cotisations « événementielles ». Au niveau national, les militants se mobilisent par exemple pour financer une mission du Président du parti à l'étranger, ou une manifestation de type Congrès. Au niveau local, les militants se mobilisent plutôt pour accueillir leur Président ou financer un voyage du responsable local vers N'Djaména. Il existe aussi des cotisations « exceptionnelles » de la part des cadres du parti (membres des bureaux locaux et des Bureaux nationaux et particulièrement des Présidents de parti), lorsque le parti se trouve dans une situation particulièrement difficile.

❖ Subventions publiques

La question des subventions publiques aux partis politiques apparaît dans les textes depuis le début du multipartisme en 1991. Ainsi le décret n°1263/PR/91 indique que l'Etat accorde à chaque parti politique nouvellement créé une subvention non renouvelable de cinq millions de francs CFA (article

⁴⁰ Article 16 des statuts du MPS

⁴¹ Voir de le concept de « big man » ou « politicien entrepreneur développés par Jean-François Médard. « *La logique du big man est la suivante : il doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Les ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique et économique : il fait fructifier ses ressources économiques par ses ressources politiques et inversement. Il peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire de la politique. D'une façon plus générale, il accumule et il contrôle les accès aux ressources matérielles afin de pouvoir redistribuer et, par le patronage, accumuler un capital symbolique de nature politique. Dans un système politique à légitimité faible, seule la pratique du patronage combinée avec celle de la coercition permet de se créer les soutiens indispensables à la survie politique* ».SOURCE J-F., MEDARD, « *L'Etat patrimonialisé* »

17) et à tout parti politique, à l'occasion des compétitions électorales à caractère national, une subvention égale à 25 % du montant des cotisations de ces membres durant l'année précédant celles des élections (article 18).

C'est ce décret qui est repris dans la Charte des partis politiques de 1994 et dans l'Accord du 13 août⁴². De plus, le point 3-5 de l'Accord du 13 août 2007 intitulé « De la subvention de l'Etat aux partis politiques » stipule que « l'Etat apurera les arriérés de subvention dus aux partis politiques en vertu de la Charte des Partis Politiques. L'Etat octroiera une subvention forfaitaire à tous les partis politiques légalisés ».

Les dispositions de la nouvelle Charte des partis politiques de 2009 (Loi n° 019/PR/2009), issue de l'Accord du 13 août, prévoient une subvention annuelle pour les partis politiques ayant participé aux élections présidentielles législatives ou locales, pour les partis représentés à l'Assemblée Nationale et dans les Conseils municipaux, ou pour les partis ayant des femmes élues à l'Assemblée Nationale.

Qu'en est-il en réalité ?

En réalité, il semble que la plupart des partis politiques de la majorité comme de l'opposition, ont effectivement reçu une subvention forfaitaire de 5 millions de FCFA en 2007, à l'issue de la signature des Accords du 13 Août. Tous les chefs de partis politiques interrogés ont confirmé cette attribution. De plus, selon certains responsables politiques, il semble bien que les frais de campagne de la présidentielle de 2001 aient été réellement remboursés, au moins partiellement, pour certains d'entre eux.

L'examen du Budget Général de l'Etat permet de rendre compte de l'argent investi par le gouvernement dans le financement des partis politiques depuis l'Accord du 13 août. En 2008, l'Etat a budgétisé 25 000 000 FCFA pour le financement des partis politiques, 75 000 000 CFA en 2009 et le même montant pour 2010⁴³. En trois ans, l'Etat aura donc budgétisé 175 millions de CFA. Un niveau de dépenses de 175 millions CFA en trois ans apparaît très faible par rapport au nombre de partis signataires de l'Accord et du nombre total de partis politiques.

Pour ce qui est des dispositions de la Charte des partis politiques de 2009 qui stipulent qu'ils doivent « bénéficier du financement public sous forme de subventions annuelles pour leur mission d'animation de la vie politique » (article 54), elles n'ont pas été distribuées. En d'autres termes, la plupart des partis politiques n'ont reçu aucun financement public depuis 2007.

Par ailleurs, il existe un manque d'informations sur la mise en application effective des autres dispositions de cette même Charte 2009 (subvention prévue pour les partis politiques ayant participé aux élections présidentielles législatives ou locales, pour les partis représentés à l'Assemblée Nationale et dans les Conseils municipaux, ou pour les partis ayant des femmes élues à l'Assemblée Nationale). Ce manque de transparence apparaît comme un facteur nuisible à une compétition électorale équitable.

Une compétition électorale inéquitable ?

⁴² L'Accord du 13 août 2007 dispose également que « pour les partis ayant participé aux dernières élections nationales, c'est la Loi 45/PR/94 révisée qui s'applique »

⁴³ Voir Chapitre concernant les « dépenses communes interministérielles », Titre III « interventions de l'Etat », sous-titre III intitulé « contribution, subventions, et quote-part publics.

Selon un observateur, « il est clair qu'il existe des inégalités entre les partis politiques. Les partis de la majorité et de l'opposition qui ont des membres dans le gouvernement sont les mieux lotis. Les partis d'opposition qui ont rejoint le gouvernement utilisent les véhicules du gouvernement pour mener des déplacements « *gouvernementalo-partisans* ». Ils partent en mission pour le gouvernement, et, en même temps, ils mènent leur campagne. Leur présence au sein du gouvernement leur permet par exemple de faire repeindre leur siège, d'acheter des mégaphones etc. (...) Certains autres partis ont du potentiel mais manquent d'argent. On ne peut pas dire que la compétition électorale sera équitable. Elle sera déséquilibrée ». De nombreux témoignages concernant l'utilisation des véhicules de l'Etat par le MPS pour faire campagne ont été rapportés.

Les inégalités financières et matérielles entre le MPS et le reste des partis sont très souvent évoquées dans la presse. En janvier 2010 par exemple, le journal *Ndjamena Bi Hebdo* a révélé que « sous prétexte d'aider la CENI à installer ses démembrements, chaque membre du Bureau Politique National du MPS a disposé d'une cagnotte de 21 millions de francs CFA, tandis que chaque parti allié a eu 1,5 million. Au total, près de 700 millions ont été déboursés⁴⁴. Au vu de ces chiffres, il est clair qu'aucun parti politique d'opposition ne peut rivaliser avec le MPS et la majorité présidentielle sur le plan financier.

A noter pour l'anecdote, le cas spécifique de l'appui de la Chine au MPS. Le site Internet de l'Ambassade de Chine au Tchad révèle que, le 21 août 2009, le Secrétaire Général du MPS, a reçu un don de matériel de bureau de la part du Parti Communiste Chinois. Selon l'Ambassadeur de Chine, « *ces outils de travail modernes [doivent] permettre au MPS de travailler, mieux et plus efficacement, à l'amélioration des conditions de vie du peuple tchadien, de contribuer ainsi aux succès du « mandat social »*⁴⁵.

Qu'ils soient respectés ou non, les textes législatifs ne peuvent suffire à rééquilibrer la compétition électorale. En effet, comme les principaux partis politiques de l'opposition ont boycotté les élections présidentielles en 2006 et en 2011, ils ne peuvent en principe pas bénéficier des subventions prévues et sont donc désavantagés. Selon de nombreux observateurs, la subvention publique s'apparente donc à une récompense pour les partis qui ont « accompagné » Idriss Deby Itno aux élections, et « légitimé » le processus électoral aux yeux de la communauté internationale. En 2006 comme en 2011, il s'agissait de partis proches de la majorité présidentielle⁴⁶.

De plus, notons que même si les dispositions sur les subventions des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale étaient effectivement appliquées, elles ne permettraient pas de rééquilibrer la compétition électorale, car la majorité présidentielle domine toujours très largement l'Assemblée nationale.

II.3. Leadership et alternance: Des partis fragiles ?

La Loi n°019/PR/2009 portant Charte des partis politiques, stipule que les statuts et règlements intérieur d'un parti doivent comporter des indications sur « *les modalités d'élection et de renouvellement ainsi que la durée du mandat de l'organe exécutif* » (article 17). En revanche, elle ne fixe aucune limite sur la durée de ce mandat. Ce sont donc les partis politiques qui décident du mode

⁴⁴ N'Djaména Bi Hebdo n° 1252 du jeudi 21 au dimanche 24 janvier 2010.

⁴⁵ Voir site Internet de l'Ambassade de Chine au Tchad. Allocution de M. Yang Guangyu, Ambassadeur de Chine au Tchad, à la cérémonie de remise de matériels de bureau au MPS <http://td.china-embassy.org/fra/xwtd/t580282.htm>

⁴⁶ Candidats à l'élection présidentielle de 2006 : Ibrahim Ahmid Koulamallah ; Pahimi Padacke Albert ; Delwa Kassire Coumacoye Nouradine ; Idriss Deby Itno, Mahamat Abdoulaye. Candidats à l'élection présidentielle de 2011 : Idriss Deby Itno, Nadjji Madou et Pahimi Padacké Albert.

de désignation interne de leurs responsables (au niveau national, régional, etc.), au travers des statuts et de règlements intérieurs qu'ils établissent et dont ils sont les seuls garants.

En réalité, il est bien connu qu'au sein de nombreux partis politiques tchadiens, les diverses instances chargées de désigner les chefs (Congrès, Assemblée Générales etc.) ne se réunissent pas aussi régulièrement que l'exigent les dispositions statutaires de leur parti. A titre d'exemple, Nagoum Yamassoum avait été désigné Secrétaire Général du Bureau Politique National du MPS, par consensus, et non pas élu par le Congrès du parti comme le stipulent les dispositions statutaires du parti⁴⁷.

Le tableau 2 rassemble les informations relatives au leadership dans les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale. Pratiquement aucun parti n'a connu d'alternance dans le leadership, même pour ceux ayant 20 ans d'âge. De fait, la plupart des leaders de partis politiques ont été reconduits plusieurs fois dans leurs fonctions par le biais d'élections internes.

En réalité, de tous les partis politiques tchadiens, le MPS est l'un des seuls à pratiquer l'alternance même si celle-ci est « limitée » : un même président à sa tête depuis 20 ans mais quatre secrétaires généraux qui se sont succédés pour gérer le parti. D'autres partis ont connu une alternance limitée après le décès ou la disparition de leur leader-fondateur. C'est le cas du PLD, où Jean Baptiste Laokole assure l'intérim après la disparition du Secrétaire Général du parti Ibni Oumar Mahamat Saleh⁴⁸. Depuis sa disparition en février 2008, le parti peine à se réorganiser⁴⁹. C'est aussi le cas de l'URD depuis mai dernier avec la mort du Général Kamougué. L'URD va se trouver contrainte d'organiser la relève pour assurer la survie du parti. Le défi de l'alternance de leadership semble difficile à relever pour les partis politiques tchadiens.

L'âge moyen des principaux leaders de la vie politique tchadienne est de 64 ans, et aucun n'a moins de 45 ans sauf Pahimi Padacke Albert. Cependant beaucoup d'entre eux, notamment ceux de l'opposition en fonction au gouvernement, ont plus de 70 ans. Avec un âge moyen d'environ 55 ans pour les nouveaux leaders politiques élus à l'Assemblée Nationale cette année, on peut espérer un renouvellement progressif de la classe politique. Mais l'on peut aussi raisonnablement craindre que ces jeunes chefs imitent leurs aînés et rechignent à instaurer l'alternance au sein de leur parti en cédant leur place.

La faible alternance à la tête des partis politiques a engendré un phénomène très fort de personnalisation. Il semble qu'il y ait une association significative entre le nom du leader et de son parti politique. Dans la presse tchadienne, on constate que les chefs de partis concentrent une bonne partie de l'attention médiatique, parfois même davantage que leur parti. On note que dans 43% des cas, les chefs sont cités seuls, sans aucune référence à leur parti. Seuls les chefs de partis politiques sont interviewés et visibles. La totalité des interviews réalisées avec des personnalités issues de partis politiques sont des entretiens avec des chefs de partis, et l'on ne relève aucune interview de personnalités secondaires (porte-parole, membre du Bureau National etc.)⁵⁰.

⁴⁷ CEFOD Nagoum Yamassoum nouveau Secrétaire général du MPS lundi 9 novembre 2009, par Mbaïdedji Ndjénodji Frédéric <http://www.cefod.org/spip.php?article2210>

⁴⁸ En août 2010, Jean Baptiste Laokole était toujours SG adjoint car le parti ne souhaitait pas organiser d'élection interne tant que la lumière n'aurait pas été faite sur la disparition de son leader pendant les événements de février 2008.

⁴⁹ « Outre la perte d'un leader charismatique qui a sans doute réduit la base électorale du parti, le PLD connaît de grandes difficultés financières qui lui ont valu plusieurs menaces d'expulsion de son siège pour cause de loyer impayé ». Entretien avec Jean Baptiste Laokolé Secrétaire Général Adjoint (SGA) du PLD. Jeudi 26/07/2010

⁵⁰ Voir Tableaux 18 et 19

La question se pose sur la capacité des partis politiques tchadiens à survivre à leur dirigeant fondateur pour construire un parti politique solide et durable⁵¹. L'absence d'alternance et la forte personnalisation à la tête des partis créent naturellement des tensions au sein des équipes politiques des partis, d'où une tendance à la scissiparité dans la vie politique tchadienne. La liste suivante fait état des cas de scissions les plus significatifs au sein des principaux partis politiques tchadiens.

- VIVA-RNDP : Pahimi Padacke Albert a quitté le VIVA RNDP de Kassire Coumacoye pour fonder son propre parti RNDT-Le Réveil en 1996. De même, M.Nadji Madou a démissionné du VIVA-RNDP le 23 janvier 2007 après des années de militantisme, pour fonder son propre parti, ASRI.
- FAR : Nobo N'Djibo a quitté le FAR de Yorongar pour fonder son propre parti le RAPAD, le 28 décembre 2006. Au même moment, Adoum Mahamat Konto (député à l'Assemblée nationale), a lui aussi quitté le FAR accompagné de plusieurs autres membres de la coordination, pour créer son propre parti politique le FAR/PD, le 12 janvier 2007. Ces deux partis ont par la suite été dissous par décision de justice en mars 2008⁵².
- MDST : En 2006, après une crise interne, le MDST s'est scindé en deux avec le MDST de Salomon Tombalbaye, et le MDST de Mahamat Hamid Dahahop. Salomon Tombalbaye est décédé à Paris en mars 2010.
- UNDR : Le Parti UNDR de Saleh Kebzabo a lui aussi connu une scission, avec le départ de Ahmed Abdoulaye Ogoum qui a créé le PNDR.
- RDP : La compétition interne au sein du RDP de Lol Mahamat Choua a provoqué le départ d'Al Hadj Mahamat Said, qui a fondé le RDP/R (autorisation de fonctionner 31/10/2005)
- ACTUS : Le parti ACTUS s'est divisé en deux avec l'ACTUS de Fidel Moungar, et l'ACTUS/PR du Dr Leingar Djingar.

Ces diverses scissions apparaissent comme la conséquence de l'absence d'alternance et de la personnalisation au sein des partis politiques tchadiens. Elles constituent des stratégies de positionnement sur l'échiquier politique, notamment liées à la perspective des diverses échéances électorales et à des luttes de pouvoir interpersonnelles. Ces pratiques scissipares traduisent une certaine instabilité interne des partis politiques tchadiens. On peut également supposer qu'elles sont parfois le résultat d'une stratégie de déstabilisation de l'opposition par la majorité présidentielle.

⁵¹ La capacité à survivre à son dirigeant est un des critères fondamentaux en science politique pour définir un parti politique. Voir « Introduction à la sociologie politique » Jean-Yves Dormagen et Daniel Mouchard, De Boeck, Bruxelles, 2008. p. 107

⁵² Voir article : « Les partis RAPAD de Nobo N'Djibo et FAR/PD de Adoum Mahamat Konto sont dissous par décision de justice ce jour 19 mars 2008 » <http://makaila.over-blog.com/article-17998031.html>

Partis Politiques	Date de creation	Nom du leader	Année de naissance du leader	Age du leader	Alternance
Mouvement Patriotique du Salut (MPS)	1991	Haroun KABADI	1949	62 ans	Oui
Rassemblement pour la démocratie et le progrès(RDP)	1992	Lol Mahamat Choua	1939	72 ans	Non
Rassemblement national pour le développement et le progrès (Viva-RNDP)	1992	Kassire Coumakoyé	1949	62 ans	Non
Union nationale pour la démocratie et le renouveau (UNDR)	1992	Saleh Kebzabo	1947	64 ans	Non
Parti pour la liberté et le développement (PLD)	1993	Jean Baptiste Laokolé	1936	75 ans	Oui
Union pour le Renouveau et la démocratie (URD)	1992	Sande Ngarnoudjibe	1952	59 ans	Oui
Rassemblement national pour la démocratie au Tchad - le Réveil (RNDT - le Réveil)	1996	Pahimi Padacké	1968	43 ans	Non
Front des forces d'action pour la république (FAR)		Yorongar	1948	63 ans	Non
Action pour le renouveau du Tchad (ART)		Oumar Boukar	1959	52 ans	Non
Convention nationale démocratique et sociale (CNDS)	1992	Hassan Ahmat Patcha	1962	49 ans	Oui
Mouvement populaire pour la démocratie au Tchad (MPDT)		Mahamat Abdoulaye	1954	57 ans	Non
Rassemblement pour la démocratie et le progrès/Rénové (RDP/R)		El-Hadj Mahamat Seid	1950	61 ans	Non
Union pour la Démocratie et la République (UDR)	1992	Jean Alingué	1937	74 ans	Non
Action nationale pour le développement (AND)		Salibou Garba	1953	58 ans	Non
AND/R		Djekornonde Tapambaye	1966	45 ans	Oui
Souffle nouveau pour la République (SONOR)		Kosmadji Merci	1970	41 ans	Non
RAPAD		Nobo N'Djibo	1963	48 ans	Non
Mouvement des Patriotes Tchadiens pour la République (MPTR)		Mbaimon Guedembaye Brice	1976	35 ans	Non
PDPT		Djimet Clément Bagaou	1977	34 ans	Non
Union des Forces Démocratiques - Parti Républicain (UFD/PR)		Gali Ngothé Gatta	1949	62 ans	Non
Parti pour la Démocratie et l'Indépendance Intégrale (PDI)		Badono Henri	1965	46 ans	Non
Rassemblement du Peuple du Tchad (RPT)		Beassemda Julien Djebare	1950	61 ans	Non
Parti Africain pour la Paix et la Justice Sociale (PAP-JS)	1993	Naetobi Bidi Valentin	1958	53 ans	Non

Tableau 2 : Age des leaders et alternance des partis politiques tchadiens

II.4 Quelle base militante pour les partis politiques ?

Au Tchad, lorsque l'on parle de base militante des partis politiques, il faut distinguer les adhérents qui ont uniquement la carte du parti de ceux qui exercent en plus des responsabilités au niveau des instances nationales ou locales du parti.

Généralement, le nombre de membres des bureaux nationaux et locaux est connu, car défini statutairement pour chaque parti. En revanche, le nombre d'adhérents est plus difficile à connaître. Le nombre de militants des partis politiques tchadiens semble être une question particulièrement sensible, car elle touche à leur crédibilité et à leur légitimité. Les leaders politiques interviewés, tant au niveau national que local, n'ont pas caché leur réticence à y répondre. Interrogés sur ce point, ils ont fourni des réponses plutôt timides. A la question « *A combien estimez-vous le nombre de vos adhérents ?* », ils ont ainsi préféré évoquer des « zones de présence sur le territoire », en chiffrant par exemple le nombre de leurs antennes au niveau régional, départemental ou sous-préfectoral.

- **NGarledji Yorongar (FAR)** : « Les chiffres sont des critères occidentaux. Ici, j'interdis d'avoir un fichier avec le nombre de militants pour des raisons de sécurité, pour protéger nos militants. On ne peut pas estimer le nombre de militants. Cela ne sert à rien de recenser les militants, ce sont les voix qui prouvent que l'on a des militants. Même les soi-disant militants du MPS sont nos militants. Si je me prononce, je risque de vous donner un faux chiffre (...) Nous avons mis des représentants partout sur le territoire, sauf dans le Tibesti car c'est trop dangereux ».
- **Celestin Topona (UNDR)** : « Il est difficile de dire le nombre de nos adhérents sur tout le territoire (...) Nous avons une bonne implantation dans le sud-ouest, Mayo-Kebi Est et Ouest, à Kelo, dans la Tandjilé et aussi à Moundou et à Sarh. En plus des arrondissements de N'Djamena. Nous sommes aussi présents dans le Lac, et dans la zone de Bokoro, et à l'Est de Salamat (...) Les cartes d'adhésion devraient nous donner une idée du nombre de militants mais comme on les donne souvent gracieusement... ce n'est pas une méthode efficace ».
- **Gaourang (Al Djama)** : « Nous sommes présents dans quatre des vingt-deux régions du Tchad. Aux élections de 2006 nous avons environ dix mille adhérents. En réalité, il y en a mille qui ont réellement la carte du parti ».
- **Jean-Baptiste Laokolé (PLD)** : « Nous avons des représentations dans chacune des 22 régions du Tchad et dans les soixante-treize départements. On ne peut pas dire que nous sommes partout dans les 252 sous-préfectures du pays, mais nous sommes présents dans la majorité d'entre elles ».
- **Hamid Mahamat Dahalop (MDST)** : « Nous avons une représentation dans seize des vingt-deux régions du Tchad. Il y a des poches avec des militants mais aussi des poches vides ».

On notera qu'un seul leader politique a avancé un nombre précis sur le nombre des adhérents de son parti au niveau national. Est-ce le manque d'informations disponibles au niveau des partis ? Ou est-ce le refus des leaders nationaux de communiquer ce type d'information ?

En province, la question « Combien avez-vous d'adhérents au niveau local ? » a également été posée aux leaders locaux des partis politiques. Tous ont répondu qu'il n'était pas facile pour les partis politiques tchadiens de connaître le nombre de leurs militants.

Le tableau 3 fournit quelques informations sur la capacité d'estimation du nombre de leurs adhérents par les leaders locaux des partis politiques. Sur les 28 responsables interrogés dans l'ensemble du pays, seuls 10 d'entre eux (36%) affirment disposer d'une comptabilité à jour du nombre de cartes distribuées, et donc être capable de donner avec précision le nombre d'adhérents dans leur circonscription (sur la base des estimations personnelles du nombre de cartes distribuées ou de registres relativement récents datant souvent de 2007-2009).

A l'inverse, les 18 autres (64%) ne tiennent pas de comptabilité de leurs adhérents et 11 responsables locaux (40%) ne sont même pas capables d'estimer le nombre de sympathisants présents à l'occasion d'activités du parti. C'est le cas de trois responsables locaux du MPS (3/4), y compris dans la grande ville d'Abéché, de deux responsables du VIVA- RNDP (2/3)...Cependant, il ne semble pas y avoir de règles précises au sein des partis, puisque les réponses varient d'une ville à l'autre. Logiquement, ce sont ceux qui ne tiennent pas de comptabilité de leurs adhérents qui soulignent spontanément la volatilité de leurs militants.

Ceci confirme un point de vue répandu dans l'opinion, à savoir que la plupart des partis politiques (au niveau national et local) ne tiennent pas de registres de leurs adhérents. Ils disposent le plus souvent d'estimations, souvent basées sur le nombre de cartes d'adhésion imprimées (et non pas distribuées), ou bien encore sur des chiffres datant de la dernière élection présidentielle non boycottée de 2001.

Selon plusieurs leaders politiques interrogés, le dénombrement des militants serait non seulement trop coûteux par rapport aux ressources disponibles, mais surtout il serait inutile. En effet, d'après eux le dénombrement des adhérents serait un critère d'analyse « occidental » inadapté aux réalités de la vie politique africaine, et à la « volatilité » avérée des adhérents et sympathisants. Il faut noter que 46% des leaders locaux de partis politiques enquêtés ont évoqué aussi celle des électeurs comme un obstacle à l'estimation du nombre de leurs militants/ sympathisants.

L'inconstance des militants de base des partis politiques tchadiens est en effet un phénomène bien connu. En janvier 2007, Djividi Boukar Dibeing (Secrétaire Exécutif premier adjoint) et de quatre membres fondateurs de VIVA-RNDP ont claqué la porte de leur parti. En avril 2010, 300 militants du MPS, du VIVA/RNDP du MDST et de la CFDT ont rallié le de Malloum Yoboïdé Djéraki, au cours d'une cérémonie publique⁵³.

En février 2007, la revue Tchad et Culture s'était d'ailleurs intéressée aux divisions internes des partis politiques. Dans un article intitulé «Partis politiques : le défi de la gouvernance interne⁵⁴», l'auteur y expliquait qu'au Tchad, « le paysage politique [a] toujours [été] rythmé par la transhumance des militants ou des leaders d'un camp à l'autre à l'approche imminente des consultations électorales ».

Dans une telle situation de volatilité et parfois même de multi-loyauté (adhésion à différents partis politiques), le dénombrement des adhérents ne permet pas de rendre compte du soutien effectif d'un militant à un parti. Ceci est d'autant plus vrai concernant la carte d'adhésion du MPS, qui est considérée par certains comme un « laissez-passer » permettant de se sortir de situations difficiles (comme un racket de la part des brigades de gendarmerie) ou de faciliter l'accès à certains avantages (comme l'intégration dans la fonction publique). L'enquête de terrain a révélé plusieurs cas de personnes clairement opposées au régime d'Idriss Idriss Deby Itno, mais possédant la carte MPS par sécurité ou par opportunité.

⁵³ Voir le Site Internet de Alwihdainfo, « Tchad : 300 militants du MPS, VIVA/RNDP, MDST et la CFDT rallient le PDSA », 7 avril 2010. http://www.alwihdainfo.com/notes/Tchad-300-militants-du-MPS-VIVA-RNDP-MDST-et-la-CFDT-rallient-le-PDSA_b1993057.html

⁵⁴ Alphonse Dokalyo« Partis politiques : le défi de la gouvernance interne », Tchad et Culture, n°254, février 2007.

Partis politiques	Chiffrage précis du nombre d'adhérents	Estimation nombre de sympathisants	Volatilité
VIVA RNDP/ Bokoro	Non	Oui	Oui
RNDT Le Réveil/ Mongo	Non	Non	Oui
CNDS/ Mongo	Non	Non	-
UNDR/ Mongo	Non	Non	Oui
VIVA RNDP/ Mongo	Non	Oui	Oui
CDF/ Bongor	Oui	Oui	-
UNDR/ Bongor	Non	Non	Oui
PDI/ Kelo	Oui	Oui	-
VIVA-RNDP/ Kelo	Oui	Oui	-
MPS/ Kelo	Non	Oui	-
UDR/ Doba	Non	Non	Oui
FAR/ Doba	Oui	Oui	-
ACTUS/ Doba	Non	Oui	Oui
MPS/ Doba	Non	Oui	-
AND/Doba	Non	Oui	-
ARD/ Doba	Oui	Oui	-
URD/ Koumra	Non	Non	Oui
PLD/ Koumra	Non	Oui	-
ARD/ Koumra	Non	Non	Oui
MPS/ Koumra	Oui	Oui	-
ATD/ Koumra	Non	Non	Oui
CDF/ Koumra	Oui	Oui	-
FAR/ Koumra	Non	Non	Oui
Victoire Al Nassour/ Abéché	Oui	Oui	-
PUNDD/ Abéché	Oui	Oui	-
UNDR/ Abéché	Non	Non	Oui
PLD/ Abéché	Oui	Oui	Oui
MPS/ Abéché	Non	Non	-

Tableau 3 : Capacité des leaders locaux à mesurer le nombre d'adhérents (cartes) et des sympathisants (meeting...) de leurs partis

II.5. Participation à la compétition électorale

❖ Candidatures aux élections présidentielles (1996, 2006, 2011)

Depuis le début du processus de démocratisation, quatre élections présidentielles se sont tenues au Tchad : en 1996, 2001, 2006 et la dernière récemment le 25 avril 2011. La Constitution tchadienne stipule que « *le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct* » (article 61). La Constitution de 1996 limitait le nombre de mandats à deux au maximum. La modification constitutionnelle opérée en 2005 a permis de supprimer la limitation des mandats.

Au total, dix-huit partis politiques tchadiens ont participé au moins à une élection présidentielle depuis 1996. Le MPS est le seul parti à avoir participé à chaque élection présidentielle (1996, 2001, 2006, 2011). Les autres partis les plus actifs sont le VIVA-RNDP avec trois candidatures, suivi de l'URD, l'UNDR, l'UDR, FAR, MPDT, et RNDT-Le Réveil qui ont chacun participé à deux élections (Voir Tableau 4). En quinze ans, tous les partis précédemment cités ont présenté toujours le même candidat aux élections.

Le nombre de candidats est passé de quatorze en 1996 à seulement trois en 2011, ce qui semble indiquer que l'ouverture de la compétition électorale s'est considérablement réduite. Ce phénomène est sans aucun doute lié aux deux boycotts successifs de l'élection présidentielle par les partis d'opposition en 2006 et en 2011. On peut aussi raisonnablement penser que la modification constitutionnelle de 2005 qui a supprimé la limitation de mandat pour le Président en place a brimé l'espoir de nombreux candidats d'accéder un jour à la magistrature suprême.

❖ Candidatures aux élections législatives (1997, 2002, 2011)

Durant la même période, le Tchad n'a connu que trois élections législatives : en 1997, 2002, et les dernières en février 2011. Contrairement aux dispositions de la Constitution tchadienne (article 109), qui stipule que la durée du mandat de député est en principe de « quatre ans renouvelables », une longue période de huit ans s'est écoulée entre les deux derniers scrutins. En effet, l'Assemblée Nationale élue en 2002 a fait l'objet d'une prorogation en raison du contexte politique tchadien⁵⁵.

Entre 1997 et 2011, le nombre de sièges à l'Assemblée Nationale a fortement augmenté. Pourtant, la dernière modification de la composition de l'Assemblée Nationale, réalisée en août 2010, conformément à l'Accord du 13 août, stipule que « le nombre de députés à l'Assemblée nationale ne sera pas pléthorique ; il sera fixé après détermination fiable du nombre total d'habitants, et plus particulièrement des habitants de chaque unité administrative » (article 3-1). On est pourtant passé de 155 à 188 députés alors qu'ils n'étaient que 125 en 1997.

Aux élections législatives de 1997, sur les quarante-quatre partis ayant présenté des candidats, seulement dix sont parvenus à obtenir au moins un siège à l'Assemblée Nationale⁵⁶. Aux élections de

⁵⁵ La législature actuelle a été prorogée une première fois en raison d'un manque de moyens financiers qui ne permettait pas d'organiser simultanément les élections législatives et présidentielles prévues en 2006. Son mandat a été prolongé une seconde fois en vertu de la loi constitutionnelle n°017/PR/2007 du 6 novembre 2007 portant prorogation de la législature en cours. Le point 4.4 de l'Accord du 13 août sur les conséquences techniques et politiques du report des législatives stipule qu'il est convenu de proroger « pour cause de force majeure » la législature en cours, « jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale élue ».

⁵⁶ Voir site Internet EISA "Chad: 1997 National Assembly election results" Updated August 2010. <http://www.eisa.org>.

2002, sur la quarantaine de partis politiques ayant présenté des candidats (427 au total), seulement quinze d'entre eux ont obtenu un ou plusieurs sièges à l'Assemblée Nationale⁵⁷.

Enfin en 2011, sur les 115 formations ou regroupements de partis politiques qui ont présentés des candidats (1405 candidats dans l'ensemble des circonscriptions électorales)⁵⁸, seuls trente d'entre eux ont obtenu au moins 1 siège à l'Assemblée Nationale (Voir tableau 5).

Après huit ans sans élections législatives, le nombre de candidats a considérablement augmenté (il a été multiplié par 3), ce qui démontre une très forte volonté de la part des partis politiques de participer à la gestion du pays, et témoigne de l'enjeu significatif de ce dernier scrutin.

⁵⁷ Le MPS avait déjà l'assurance de remporter sans opposition 45 sièges dans le nord et ses alliés étaient seuls en lice dans 20 autres circonscriptions sur les 155 en jeu. Voir site Internet de l'Union interparlementaire, « Tchad : Assemblée nationale », <http://www.ipu.org>

⁵⁸ Voir « Des partis à gommer », Ndjamena Bi-Hebdo, n° 1346, 21-23 février 2011.

Partis politiques	Leaders politiques	1996		2001	2006	2011
		1er tour	2ème tour			
MPS	Idriss Deby Itno	43.82%	69.09%	63.17%	64.67%	83,59%
URD	Wadal Abdelkader Kamougué	12.39%	30.91%	6.02%	--	--
UNDR	Saleh Kebzabo	8.61%	-	7.00%	--	--
UDR	Jean-Bawoyeu Alingué	8.30%	-	2.20%	--	--
RDP	LoI Mohamed Choua	5.93%	-	--	--	--
CSDT	Younous Ibédou	3.29%	-	--	--	--
PLD	Ibni Oumar Mahamat Saleh	--	-	2.89%	--	--
CNDS	Adoum Moussa Seif	2.91%	-	--	--	--
FAR	Ngarlejy Yorongar	2.08%	-	16.35%	--	--
VIVA-RNDP	Delwa Kassiré Coumakoye	2.29%	-	2.36%	15.13%	-
MPDT	Mahamat Abdoulaye	2.06%	-	--	7.07%	-
RNDT - le Réveil	Albert (Pahimi Padacké)	2.29%	-	--	7.82%	6.03%
UN	Abdoulaye Lamana	2.74%	-	--	--	--
MSA-R	Brahim Koulamallah	--	-	--	5.31%	--
ARD	Naimbaye Lossimian	1.52%	-	--	--	--
UNCT	Adoum Hassan Issa	1.24%	-	--	--	--
UDPT	Elie Romba	1.12%	-	--	--	--
ASRI	Nadji Madou	--	--	--	--	5.32%

Tableau 4 : Résultats des élections présidentielles au Tchad (1996, 2001, 2006, et 2011) ; Source: CENI, EISA, IPU

	1997		2002		2011		Total
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	
MPS	65	52.0	113	72.90	117	62,2	295
UNDR	15	12.0	5	3.23	10	5,3	30
URD	29	23.2	3	1.94	8	4,3	40
RDP	3	2.4	10	6.45	9	4,8	22
FAR	1	0.8	10	6.45	4	2,1	15
VIVA-RNDP	-	-	5	3.23	5	2,7	10
RNDT - le Réveil	-	-	1	0.65	8	4,3	9
UDR	4	3.2	-	-	2	1,1	6
PLD	3	2.4	-	-	1	0,5	4
AND	2	1.6	-	-	1	0,5	3
ACTUS	2	1.6	1	0.65	0	0,0	3
CNDS	1	0.8	1	0.65	0	0,0	2
ART	-	-	1	0.65	1	0,5	2
CTPDT	-	-	-	-	2	1,1	2
PUR	-	-	-	-	2	1,1	2
MPDT	-	-	1	0.65	1	0,5	2
PDSA	-	-	-	-	2	1,1	2
UN	-	-	1	0.65	0	0,0	1
RFDT	-	-	1	0.65	0	0,0	1
RPR-LINGUI	-	-	1	0.65	0	0,0	1
UDT	-	-	-	-	1	0,5	1
PAP/ JS	-	-	-	-	1	0,5	1
PDI	-	-	-	-	1	0,5	1
SONOR	-	-	-	-	1	0,5	1
CDF	-	-	1	0.65	0	0,0	1
MPTR	-	-	-	-	1	0,5	1
RAPAD	-	-	-	-	1	0,5	1
UFD/PR	-	-	-	-	1	0,5	1
UET/V	-	-	-	-	1	0,5	1
USND	-	-	-	-	1	0,5	1
MDST	-	-	-	-	1	0,5	1
AND/R	-	-	-	-	1	0,5	1
PDPT	-	-	-	-	1	0,5	1
AL-WASSAT	-	-	-	-	1	0,5	1
PPJE	-	-	-	-	1	0,5	1

MPDT	-	-	-	1	0,5	1
	125	100%	155	188	100%	468

Tableau 5 : Résultats des élections législatives (1997, 2002, 2011)

III. Idéologies et programmes des partis politiques

III.1 Référentiel idéologique des partis politiques tchadiens

Dans une lecture politique classique, on s'intéresse naturellement à la question du positionnement politique et/ou idéologique des partis politiques. A quels courants se réfèrent-ils ? A quelle idéologie ? A quelles valeurs ?

Les 29 partis politiques tchadiens présents dans le tableau ci-dessous peuvent être classés sur une échelle politique très classique : 4 partis (4/29) se déclarent socialistes, le plus grand nombre s'affiche (13/29) socio-démocrates et 3 partis (3/29) se revendiquent du courant libéral. Deux partis se réclament de la mouvance écologique tandis que, particularité du contexte historique tchadien, 7 partis se déclarent fédéralistes.

Partis politiques	Référentiel idéologique	Total
MPS / RPD / AND / RNDT-le Reveil / PLD / UNDR / CNDS / MPDT / RDP-R / UDR / AND-R / SONOR / PDPT	Social-démocratie	13
FAR / CDF / PDI / PAP-JS / ARD / MPTR / RPT /	Fédéralisme	7
MDST / Al-Djama-a / MSA-R / URD /	Socialisme	4
VIVA RNDP / ART / RAPAD /	Démocratie libérale	3
PDI / Les verts	Ecologie socio-politique	2

Tableau 6 : Référentiel idéologique des partis politiques tchadiens

Les leaders des partis de la majorité présidentielle ont tous déclaré se situer dans le courant de la démocratie sociale ou de la démocratie libérale. A l'inverse, tous les partis fédéralistes se réclament de l'opposition ou du centre/indépendant (1). Les partis se déclarant de l'opposition se positionnent de la manière suivante : Démocratie sociale (50%), fédéralisme (37.5%) et Socialiste (12.5%).

Mais que se cache-t-il derrière ces positionnements affichés ?

Interrogés sur le ou les objectifs de la création de leur parti politique, des chefs de parti⁵⁹ ont systématiquement répondu « la conquête du pouvoir » ou « prendre le pouvoir ». Rien d'étonnant, puisqu'en science politique, « la volonté explicite d'accéder au pouvoir » constitue l'un des critères de base qui permettent de définir un parti politique⁶⁰.

De l'ensemble des réponses collectées, une dizaine d'idées ressortent : « la démocratie », « l'instauration de l'Etat de droit », « la réduction de la pauvreté », « l'égalité sociale », « la justice »,

⁵⁹ Sur ce point, 8 chefs de partis dont plusieurs de « grands partis » ont été interrogés (Voir Annexe 1).

⁶⁰ « Introduction à la sociologie » Jean-Yves Dormagen Daniel Mouchard, Bruxelles, De Boeck, 2008 p. 107.

« le développement », « le changement » ou « renouveau », « le fédéralisme », « le bien du peuple tchadien » etc.

En tout cas, les distinctions « droite/ gauche », ou conservateurs/ progressistes, classiques en science politiques, apparaissent mal adaptées aux réalités tchadiennes. Selon l'un des leaders nationaux de partis politiques interrogés, « *tous les partis politiques tchadiens, y compris les fédéralistes, peuvent être considérés comme étant « de gauche (...)* La plupart des leaders politiques sont nés paysans donc aucun d'entre nous ne peut être de droite ! », a-t-il confié. Pour Celestin Topona, numéro deux de l'UNDR, « *nous ne pouvons pas être de droite ni au centre, nous sommes légèrement à gauche. Tout le monde se dit social-démocrate, personne ne peut être à l'extrême droite* ». De son côté, le PLD est affilié à l'International socialiste.

Le MPS de son côté est souvent considéré par certains partis d'opposition comme « la droite » tchadienne, et parfois même comme un « faux parti politique », ou comme « un « mouvement politico-militaire déguisé en parti politique ».

Cependant, Il n'y a pas vraiment de polarisation idéologique entre les partis politiques tchadiens. Le sujet du fédéralisme est apparu comme la seule ligne de différenciation évidente, ce qui est logique quand on considère l'histoire du Tchad, de la guerre civile à la Conférence Nationale Souveraine de 1993⁶¹.

Il est tout à fait étonnant de constater que des leaders historiques dotés d'une culture et d'une expérience politique solides, n'aient pas un discours plus élaboré quant à l'idéologie de leur parti. Sans doute cette situation témoigne-t-elle du fait que dans le contexte tchadien, les idéologies ne sont pas des éléments essentiels de la compétition électorale.

D'ailleurs les leaders politiques de premier plan sont les seuls à être en mesure de préciser l'orientation générale du parti. En effet, aucun des 28 responsables politiques locaux n'a été en mesure de le faire, la plupart se limitant à de grands principes/ idées (« démocratie », « justice sociale » etc.). Ces responsables locaux ne sont pas non plus en mesure d'expliquer ce qui les différencie entre eux sur le plan idéologique. Leurs réponses à la question « *Qu'est-ce qui vous distingue ou vous rapproche du MPS ?* »⁶², pour le moins évasives: « *nous n'avons pas les mêmes idées* », « *nous sommes différents* », ou encore « *nous ne sommes pas les mêmes* ». Ils n'ont cité aucun point commun concernant leurs projets de société, ni même de points de désaccord sur certains sujets ou réformes d'actualité.

Les responsables locaux des partis de la majorité n'ont pas été en mesure d'expliquer le motif de leur alliance avec le MPS autrement que « par opportunité », « par stratégie commune ». Il est donc facilement possible de conclure que les partis de la majorité ne sont pas alliés au MPS sur la base d'affinités politiques concernant leurs projets de société, mais par stratégie électorale.

Les leaders locaux issus de partis d'opposition, eux, se considèrent différents du MPS qui est un « parti corrompu » « qui pille le pays », « qui fait de fausses promesses », « qui ne s'intéresse pas au peuple tchadien », et « qui ne sert que ses propres intérêts » etc. Le MPS n'est pas critiqué pour ses idées, mais pour sa pratique dans la gestion du pays.

Tout cela semble démontrer que la compétition entre les partis politiques tchadiens n'est pas un combat idéologique ou d'idées au sens classique du terme. L'essentiel de la bataille politique se joue au niveau de l'éthique dans l'exercice du pouvoir, particulièrement concernant la redistribution des

⁶¹ Voir Introduction du présent rapport.

⁶² La question a parfois été reformulée ainsi « Quels sont les points communs / différences entre le MPS et votre parti politique ? »

richesses. Les partis d'opposition semblent vouloir améliorer les pratiques à ce niveau, et développent à cet égard une certaine conception de la bonne gouvernance, par laquelle ils se définissent et veulent se différencier du parti au pouvoir.

III.2 Eléments de programmes et de discours politiques

❖ Les discours de la base militante

Afin de mieux percevoir au sein des partis les idées qui peuvent circuler et structurer un discours, trois questions thématiques ont été posées à vingt-huit responsables locaux : « Quelles sont les idées de votre parti politique en matière de politique étrangère ? De politique sociale ? De politique économique ? ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 7.

Ces réponses reflètent la timidité des leaders locaux quant aux positions sur la politique étrangère, sociale et économique de leur parti. Il semble même que c'était la première fois que ces questions leur étaient posées, et qu'ils n'avaient pas d'éléments de langage interne au parti auxquels se référer. Ils ont donc du « improviser ».

En matière de politique étrangère tout d'abord, la simplicité des réponses est assez frappante. Un des enquêtés s'est d'ailleurs dit « dépassé » par la question. Les principales idées exprimées par les leaders locaux sont « la paix », ainsi que « l'amitié avec les autres pays et partis politiques étrangers ». Cela peut rappeler le discours gouvernemental classique qu'on peut entendre dans les médias audiovisuels étatiques. Cependant, il est surprenant de constater que les leaders politiques locaux interrogés n'ont à aucun moment fait référence explicite aux relations entretenues par le Tchad avec la communauté internationale. Le Soudan, la Libye, la Chine, et la France n'ont par exemple jamais été mentionnés. De même, les Nations Unies, l'Union Africaine et les autres organisations régionales comme la CEN-SAD auxquelles appartient le Tchad sont totalement absentes des réponses. De fait, on constate que ces leaders locaux ont une vision limitée de la place du Tchad sur la scène internationale, qui est aussi le reflet du faible flux d'informations auquel ils ont accès (via les médias ou leurs chefs de partis).

Pour ce qui est de la politique économique, la plupart des réponses font encore une fois référence à des lieux communs en politique (« le développement », « l'égalité entre tous les tchadiens »), et certaines apparaissent totalement inadaptées (« former nos militants à des techniques de gestion/comptabilité »). Il y a tout de même plusieurs réponses qui font le lien entre politiques publiques, bonne gouvernance et développement (« mettre en place des politiques sectorielles, notamment dans l'agriculture », « mettre en place une politique de micro-crédits », et « faire en sorte que les revenus pétroliers bénéficient à l'ensemble de la population »). Il est cependant frappant de constater que les institutions financières internationales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale etc.) sont totalement absentes du discours, ce qui est sans doute là encore le signe d'une vision très « locale » de la politique.

Enfin, en ce qui concerne la politique sociale, les réponses s'articulent autour de deux grands axes. D'une part, les leaders locaux expriment des revendications en matière de services de base : « éducation », « santé », accès à l'eau potable, « amélioration des conditions de vie des tchadiens ». Et, d'autre part, leurs propos témoignent d'une volonté de lutter contre un système de violence et d'injustice sociale institutionnalisé. Ils déclarent vouloir œuvrer pour la sécurité, la liberté et l'égalité

Partis	Politique étrangère	Politique sociale	Politique économique
VIVA RNDP/ Bokoro	« En finir avec cette armée ethnique, il faut qu'elle soit nationale avec ceux du nord et du sud. Pour la politique extérieure, on a un membre du bureau national qui s'en occupe. »	Education est la priorité, la santé, régler le problème de l'eau	L'autosuffisance pour les agriculteurs
RNDT Le Réveil/ Mongo	« C'est un élément qui me dépasse un peu, la politique étrangère. Je peux dire qu'on n'a aucun problème avec l'Europe »	Amélioration des conditions de vie des tchadiens.	Le développement
CNDS/ Mongo	Ne sait pas	Santé, Education	Ne sait pas
UNDR/ Mongo	-	-	-
VIVA RNDP/ Mongo	Ne sait pas	Même droits et devoirs pour tous les citoyens. Justice sociale	Réduire les inégalités économiques entre les citoyens
CDF/ Bongor	« Notre SG a des amis au Canada qui nous confectionnent des drapeaux. »	Sécurité des citoyens. « Si un de nos militants est emprisonné on se cotise pour le faire libérer »	Développer l'aide des ONG
UNDR/ Bongor	Ne sait pas	« Mettre tous les tchadiens à l'aise et donner à tous les tchadiens le pays dont ils disposent » ; Améliorer l'éducation et la santé	Ne sait pas
PDI/ Kelo	-	Sécurité mettre fin aux abus des brigades ; Arrêter la corruption	Egalité entre tous les tchadiens
VIVA-RNDP/ Kelo	La paix avec les autres pays	Le bien social, la liberté de la population et la libre circulation	
MPS/ Kelo	.-	-	-
UDR/ Doba	Avoir de bonnes relations avec les pays étrangers.	La paix	Construire plus de routes pour faciliter la circulation des biens
FAR/ Doba	Avoir de bonnes relations avec les pays étrangers.	La paix, sans la paix il n'y a pas de développement	Développer l'élevage, l'agriculture, car le pétrole c'est occidental, nous on en a pas besoin. Il faut aussi mieux gérer les 5%.

ACTUS/ Doba	La paix avec les étrangers	Améliorer les conditions de vie sociale ; la paix	Lutter contre le chômage
MPS/ Doba	-	-	-
AND/Doba	-	Egalité des chances, lutte contre le népotisme et amélioration des conditions de vie de la population.	Faire en sorte que les revenus pétroliers bénéficient à l'ensemble de la population.
ARD/ Doba	-	-	-
URD/ Koumra	« S'ouvrir aux autres pays et à l'étranger pour certaines orientations de grandes envergures »	La paix entre les tchadiens	Une meilleure gestion des ressources de l'Etat.
PLD/ Koumra	-	-	-
ARD/ Koumra	-	-	-
MPS/ Koumra	-	-	-
ATD/ Koumra	-	-	-
CDF/ Koumra	-	-	-
FAR/ Koumra	-	-	-
Victoire Al Nassour/ Abéché	Organisation d'une armée nationale au service du peuple et du développement	Aider les personnes vulnérable	Former nos militants à des techniques de gestion/ comptabilité
PUNDD/ Abéché	Ne sait pas	Soigner les personnes vulnérables. Dénoncer l'insécurité en faisant des communiqués de presse. Plaidoyer auprès du gouvernement pour la paix.	Mettre en place une politique de micro crédits et former les citoyens à la gestion.
UNDR/ Abéché	Ne sait pas	Veiller à l'application des décisions dans le domaine social	Ne sait pas
PLD/ Abéché	Avoir de bonnes relations avec les partis politiques étrangers qui défendent les mêmes idées que nous	Améliorer les conditions de vie de la population	Mettre en place des politiques sectorielles, notamment dans l'agriculture.
MPS/ Abéché	Nous voulons la paix avec les autres pays, il n'y a pas de problème.	Politique de main tendue vers les plus pauvres	Le développement

Tableau 7 : Réponses aux questions posées aux leaders politiques locaux en matière de politique étrangère, sociale et économique.

sociale et l'égalité des chances pour tous les tchadiens (« les mêmes droits et les mêmes devoirs »), en faveur des plus vulnérables, et contre la corruption et le népotisme. Ces revendications, exprimées dans un langage simple reflètent très justement la réalité sociale du pays, mais ne se traduisent pas par des projets concrètement formulés.

Aux questions « Quels sont les projets de votre parti politique au niveau local ? » et « Quels sont les besoins de la population au niveau local (dans la ville/ la région) ? », les réponses ont été là encore évasives : « nous voulons améliorer les conditions de vie de la population », ou bien encore « la population a besoin d'accéder à l'eau potable ». Les leaders locaux n'ont pas non plus un discours construit concernant les besoins de la population et les projets prioritaires qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre.

On notera par ailleurs que dans certains cas, des leaders locaux interrogés ont confondu les intérêts du parti avec ceux de la population. Ainsi les militants locaux ont-ils souvent évoqué parmi leurs projets pour les populations « l'intégration de militants dans la fonction publique », « l'égalité entre les partis politiques de l'opposition et de la majorité » etc. Au-delà d'une interprétation simpliste qui pourrait nous pousser à douter de l'intérêt porté aux populations par les partis politiques, il faut comprendre cette confusion comme le reflet du fait que les leaders locaux de partis politiques subissent les effets des inégalités du système, au même titre que la population tchadienne.

En définitive, aucun des leaders d'antenne locale interrogé ne dispose d'un discours élaboré sur les objectifs ou les idées de son parti en matière de politique étrangère, économique ou sociale. A ce titre, le décalage avec les leaders nationaux à N'Djaména est assez vertigineux. Les leaders locaux ont une vision limitée à des préoccupations locales.

Il faut souligner un contraste évident entre des leaders nationaux, d'une part, qui possèdent une importante culture politique, mais qui se limitent dans leur discours à un positionnement idéologique superficiel, et les leaders locaux, d'autre part, qui ont la volonté de devenir des acteurs politiques crédibles, mais qui ne disposent pas des compétences nécessaires pour élaborer un discours politique solide. La seule formation reçue par les leaders locaux leur a été dispensée par EISA ces deux dernières années lors d'ateliers organisés dans diverses zones du Tchad. Plusieurs leaders se sont dits très satisfaits de ces formations.

Des programmes ?

Il faut par ailleurs souligner le caractère obsolète de la majorité des programmes des partis politiques tchadiens, qui datent pour la plupart du début des années 2000, et n'ont pas été actualisés depuis lors. Selon l'Expert Principal d'EISA-Tchad, M. Kabasu Babu Katulondi, qui a analysé les programmes des principaux partis politiques tchadiens, cet « *anachronisme se traduit par certaines carences en 'puissance de visualisation' de projets de société* »⁶³.

En d'autres termes, les programmes sont en décalage avec les réalités socio-économiques du Tchad. M. Kabasu Babu Katulondi note par exemple que, « *beaucoup de programmes politiques prescrivent des réformes économiques tablant sur les données macro-économiques des années 1980, où le PIB oscillait autour de \$1 milliard, alors qu'aujourd'hui l'output du système de production gravite autour de \$8 milliards* », ou encore que « *certaines projets de société (...) continuent à envisager le développement du Tchad à partir du coton et du cheptel, sans articuler (...) une stratégie*

⁶³ Kabasu Babu Katulondi, « Tchad : Partis politiques, face aux défis des élections refondatrices », in Tchadonline.com, 7 avril 2010. <http://tchadonline.com/tchad-partis-politiques-face-aux-defis-des-elections-refondatrices/>

de réformes substantielles dans ces secteurs et de la diversification industrielle de ce pays par le pétrole qui représente 45% de son PIB ».

Cette désuétude peut notamment s'expliquer comme une conséquence du recul des échéances électorales qui semble avoir quelque peu anesthésié les leaders locaux qui n'ont pas réussi à renouveler leurs programmes. En effet, en l'absence de perspective d'accession au pouvoir, l'utilité de l'élaboration de programmes, et même de discours politiques est fortement réduite.

Très peu de programmes contiennent des idées singulièrement novatrices ou originales. L'absence de propositions concrètes de réformes ou de chantiers ne permet pas de différencier entre eux les projets des partis politiques. Seuls les partis politiques fédéralistes se distinguent par leurs revendications en termes d'organisation territoriale.

Le terme « programme » n'est pas toujours le plus approprié pour qualifier les documents produits par les partis politiques tchadiens. En effet, les quelques documents collectés hors période électorale s'apparentent davantage à des tracts, des professions de foi, ou encore à des notes de positionnement. Il semble que ces textes ne sont pas imprimés en grand nombre. Ce caractère informel s'explique notamment par un contexte de faible taux d'alphabétisation d'une grande partie de l'électorat qui rend l'utilisation de programmes inadaptée.

De plus, l'obsolescence et la superficialité de ces programmes permet de conclure qu'ils ne sont pas envisagés comme des outils utiles ou efficaces dans le cadre de la compétition électorale. D'ailleurs, ces programmes ont peu circulé pendant les campagnes des élections législatives et présidentielles 2011, de même que pendant celles des communales 2012. Ces campagnes se sont davantage faites sur la base d'affiches, de slogans, de discours, et de promesses, que sur de véritables projets de sociétés.

EISA: Le projet de renforcement des capacités des partis politiques tchadiens

EISA (Electoral Institute of Southern Africa) est une organisation non lucrative. Créé en 1996 et basé à Johannesburg (Afrique du Sud), EISA dispose de bureaux de terrain à Kinshasa (RDC), N'Djamena (Tchad), Tananarive (Madagascar) ; Maputo (Mozambique), et Nairobi (Kenya). La mission d'EISA est de promouvoir des élections crédibles, la participation citoyenne et le renforcement des institutions pour une démocratie durable en Afrique. Sa vision est celle d'un continent africain où la gouvernance démocratique, les droits de l'Homme et la participation citoyenne soient respectés dans un climat de paix.

Au Tchad, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord du 13 août 2007, le gouvernement de la République du Tchad a mandaté EISA pour gérer un Projet de renforcement des capacités des partis politiques. La matérialisation de ce projet a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne.

L'objectif de ce projet était de contribuer au renforcement des capacités des partis politiques en vue d'assurer leur pleine participation au processus électoral. Il s'appuie sur une double vision des partis politiques tchadiens comme principaux acteurs de la compétition électorale, mais, au-delà des élections, comme agents de transformation de la société, d'agrégation et de défense de l'intérêt des collectivités.

Plus spécifiquement, il s'agissait d'une part d'améliorer les capacités de gestion des ressources humaines et matérielles des partis politiques; et d'autre part d'améliorer la participation des cadres, militants, candidats, représentants dans les centres d'inscription et dans les bureaux de vote à la vie des partis politiques.

Le calendrier du projet prévoyait 3 phases (« avant les élections », « approche des élections », « campagne et pré-campagne », étalées sur 16 mois, de juillet 2009 à décembre 2010. Le projet s'est déroulé dans 6 zones du Tchad : N'Djamena, Bongor, Moundou, Sarh, Mongo, Abéché.

Trois types d'activités ont été organisés :

- La formation générale de 170 formateurs sur des thèmes divers (cadre constitutionnel légal et normatif des activités des partis politiques ; système 'idées ; fonction structure et animation des partis politiques ; gestion des financements politiques et autres ressources des partis ; participation des partis aux élections ; représentation des jeunes et des femmes et activités de plaidoyer législatif et politique ; conflits regroupements, et alliances politiques)
- La formation spécifique des agents électoraux.
- L'appui institutionnel et logistique aux jeunes et femmes potentiellement candidats aux législatives ; au lobbying et à l'adoption d'une législation spécifique sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ; à la mise en place d'un Code de Bonne Conduite des partis politiques : à la mise en place d'une maison des partis.

En termes de résultats, le projet d'EISA devait impulser la reconfiguration du système de partis au Tchad dans le sens d'une meilleure viabilité et un nouvel équilibre propice au foisonnement de la démocratie. De manière spécifique, il visait à renforcer les capacités organisationnelles, managériales, d'analyse et d'interaction des partis politiques tchadiens pour une plus grande professionnalisation de leurs activités, leur meilleure participation aux échéances électorales et à termes, un renforcement de leur rôle dans le processus de démocratisation et la bonne gouvernance au Tchad.

IV. Perception des partis politiques tchadiens par la société tchadienne

IV.1 Les partis politiques dans les médias tchadiens

Même si la presse écrite tchadienne est peu distribuée dans le pays et ne semble pas être un levier de communication politique déterminant entre les partis politiques et leur électorat, il est néanmoins intéressant de tenter d'en mesurer la notoriété dans les journaux par la place qu'ils y occupent.

Dans le cadre de cette étude une enquête supplémentaire a donc été réalisée pour analyser la médiatisation des partis politiques dans l'un des principaux journaux tchadiens, N'Djaména Bi-Hebdo (Tableau 8). Ses résultats ont permis de classer les partis / coalitions politiques tchadiens en plusieurs catégories de notoriété en fonction de leur exposition médiatique.

Idriss Deby Itno apparaît sans nul doute comme le « champion hors catégorie ». En effet, des milliers d'occurrences d'Idriss Deby Itno ont été relevées. Il n'a pas été jugé utile de les compter, tant l'omniprésence médiatique du Chef de l'Etat est incontestable, et fait de lui l'acteur central de l'actualité tchadienne.

- Un premier groupe de partis politiques les plus médiatisés rassemble le MPS et le VIVA-RNDP. Alors que le nom du Secrétaire Général du MPS n'est jamais associé au MPS dans les articles comptabilisés, le leader du VIVA-RNDP, Kassire Koumacoye est cité seul dans 82% des cas. On peut donc en conclure que la médiatisation du VIVA-RNDP repose essentiellement sur la notoriété de son leader Kassire, ce qui n'est pas le cas du MPS.
- On relève ensuite un deuxième groupe de dix partis très présents dans les médias : UNDR, RDP, PLD, URD, MDST, PAP/ JS, ARD, CDF, RNDT - le Réveil et AND.
- Se détache également un troisième groupe composé de huit partis moins exposés médiatiquement : UDR, ART, FAR, ACTUS, CNDS, MPDT, FDP, CTPD.
- Enfin, on note que sur cette période de trois ans, quatorze partis n'apparaissent que très peu. Cela va de douze citations pour l'ATD de Djasnabaille et le MSA-R de Brahim Koulamallah, à seulement une citation pour 6 autres partis politiques, ce qui reflète une très faible exposition médiatique.
- Du côté des coalitions politiques, c'est la CPDC qui est la plus visible (presque autant que des partis comme le MPS et le VIVA-RNDP). A l'inverse les autres coalitions, la CMP, l'UPADAD et la CPPA disposent d'une exposition médiatique très faible.

Le haut du classement est occupé par le MPS suivi d'un parti de la majorité présidentielle, le VIVA-RNDP. Etonnamment, l'écart avec le VIVA-RNDP en termes d'occurrences n'est pas si élevé. Si toutes les citations du Président Idriss Deby Itno seul avaient été comptabilisées comme comptant pour le MPS, sans doute aurait-on abouti à un écart beaucoup plus important. Les huit autres places du Top 10 de ce classement sont occupées par des partis de l'opposition⁶⁴, ce qui signifie que ces derniers sont plus médiatisés que les partis de la majorité.

⁶⁴ Le RDP de Lol Choua, n'a quitté la CPDC qu'en décembre 2010 pour s'allier au MPS en vue des élections.

La CPDC est l'acteur de l'opposition le plus présent dans les médias, puisqu'elle est le troisième acteur politique le plus visible, derrière le MPS et le VIVA-RNDP (parti de la majorité présidentielle). En d'autres termes, elle est le seul acteur qui rivalise véritablement avec le MPS sur le plan médiatique. De plus, elle est la coalition la plus visible, alors que les coalitions de la majorité sont absentes des médias.

Ce sont surtout les leaders de partis qui concentrent une grande partie de l'attention médiatique. A la lecture du Tableau 9, on observe que les chefs sont mentionnés seuls sans aucune référence à leur parti dans 43% des citations. Autrement dit, une grande partie de la visibilité des partis politiques passe par l'exposition médiatique de leurs chefs.

Les leaders les plus visibles sont ceux qui exercent des fonctions au gouvernement, au Comité de Suivi de l'Accord du 13 août, à la CPDC, ou encore à l'Assemblée nationale. Le cumul des postes offre encore davantage d'exposition aux partis politiques. Par exemple, la médiatisation du parti FAR de Yorongar, qui est uniquement présent à l'Assemblée Nationale, est moindre que celle de l'UNDR de Kebzabo, qui est présent non seulement à l'Assemblée nationale, mais aussi au sein de la CPDC. De même, la faible exposition médiatique de l'UFD-PR du grand intellectuel tchadien Gali Ngothe Gatta, aussi surprenante soit elle, s'explique sans doute par le fait que ce dernier, bien que membre de la CPDC, n'exerce aucune autre fonction. La participation à une coalition de la majorité n'apparaît pas non plus comme une stratégie de visibilité efficace.

Au vu de ces chiffres, les partis les plus médiatisés, et donc les plus visibles aux yeux du grand public, sont ceux qui cumulent différentes fonctions sur la scène politique, s'inscrivant ainsi dans une logique de participation active à la vie politique et la compétition électorale⁶⁵.

IV.2 Les partis politiques vus par la société civile

Notoriété des partis politiques

Il n'existe pas de sondage au Tchad qui permette de connaître et de suivre la popularité des partis politiques et celle de leurs leaders, encore moins celle de leurs idées ou de leurs propositions. Deux sondages ont donc été effectués pour tenter de mesurer la popularité et la confiance des Tchadiens envers leurs partis politiques.

Le premier sondage s'est adressé à un échantillon de 262 leaders d'opinion de la société civile dans l'ensemble du pays, en dehors de la capitale. Il s'agissait de mesurer leur opinion en régions rurales et dans les villes secondaires du pays (Tableau 10). Le deuxième sondage a permis de questionner une cohorte de 100 tchadiens pris au hasard dans la rue dans tous les quartiers de la capitale (Tableau 11).

Les résultats de ces sondages doivent être lus en rappelant que les partis politiques, et particulièrement la compétition électorale, sont des sujets considérés comme « sensibles » et qu'il est difficile d'aborder avec des enquêtés (nombre d'entre eux ont montré des

⁶⁵ Il faut cependant souligner que, pour les partis d'opposition, le revers de cette stratégie est le risque de brouiller la lisibilité de leur position vis-à-vis du pouvoir en place.

Classement	Partis et coalitions politiques	Leaders politiques	Interviews du leader du parti	Articles traitant du parti et/ ou de son leader	Citations du parti et/ ou de son leader dans des articles diverses	Total n
		Idriss Deby Itno				
2	MPS	Les différents SG du MPS	3	20	81	104
3	VIVA-RNDP	Kassiré Coumakoye	3	16	60	79
4	CPDC	Saleh Kebzabo	3	8	52	60
5	UNDR	Saleh Kebzabo	3	3	32	38
6	RDP	Lol Mohamed Choua	2	3	32	37
7	PLD	Ibni Oumar Mahamat Saleh	1	9	30	40
8	URD	Wadal Abdelkader Kamougué	1	6	25	32
9	MDST	Mahamat Dahalop	1	4	16	21
10	PAP/ JS	Naétobeye Bidi Valentin	1	3	1	5
11	ARD	Naimbaye Lossimian	1	1	18	20
12	CDF	Ali Golhor Gabriel	1	1	13	15
13	RNDT - le Réveil	Pahimi Padacke Albert	1	1	7	9
14	AND	Salibou Garba	1	0	15	16
15	UDR	Jean-Bawoyeu Alingué	0	6	26	32
16	ART	Oumar Boukar	0	5	3	8
17	FAR	Ngarlejy Yorongar	0	4	10	14
18	ACTUS	Abdelkérime Fidèle Mounkar	0	2	5	7
19	CNDS	Adoum Moussa Seif	0	1	5	6
20	MPDT	Mahamat Abdoulaye	0	1	6	7
21	FDP		0	1	0	1

22	CTPD		0	1	0	1
23	ATD	Abderamane Djasnabaye	0	0	12	12
24	MSA-R	Brahim Koulamallah	0	0	10	10
25	CSDT	Younous Ibédou	0	0	2	2
26	PUR		0	0	2	2
27	PLT		0	0	2	2
28	UFD-PR	Gali Ngote	0	0	2	2
29	PDI		0	0	2	2
30	RPT ()	Ganghnon Mbaimbal	0	0	2	2
31	CMP		0	0	2	2
32	UN ()	Abdoulaye Lamana	0	0	1	1
33	MORENAT	Antoine Bangui	0	0	1	1
34	RNT	Issaka Rahmat	0	0	1	1
35	PSDT	Mianbé Romian	0	0	1	1
36	MPTR	Béral Mbaikoubou	0	0	1	1
37	Tchad Avenir	Joel Oulatar	0	0	1	1
38	UPADAD	Kram Ali Abel	0	0	1	1
39	CPPA		0	0	1	1
Total			19	96	482	597

Tableau 18 : Niveau de médiatisation des partis politiques et leurs leaders dans Ndjamena Bi-Hebdo

Classement	Partis politiques	Leaders	Total de citations	Cas ou le leader du parti est cité seul	
				n	%
1	UFD-PR	Gali Ngote	2	2	100%
2	UDR	Jean-Bawoyeu Alingué	26	22	85%
3	VIVA-RNDP	Delwa Kassiré Coumakoye	60	49	82%
4	ARD	Naimbaye Lossimian	18	14	78%
5	MDST	Mahamat Dahalop	16	12	75%
6	ATD	Abderamane Djasnabaye	12	9	75%
7	RNDT - le Réveil	Albert Pahimi Padacké	7	5	71%
8	MSA-R	Brahim Koulamallah	10	7	70%
9	CDF	Ali Golhor Gabriel	13	8	61%
10	UNDR	Saleh Kebzabo	32	18	56%
11	RDP	Lol Mohamed Choua	32	18	56%
12	URD	Wadal Abdelkader Kamougué	37	19	51%
13	FAR	Ngarlejy Yorongar	10	5	50%
14	MPDT	Mahamat Abdoulaye	6	3	50%
15	PLD	Ibni Oumar Mahamat Saleh	30	14	47%
16	AND	Salibou Garba	15	6	40%
17	ACTUS	Abdelkérim Fidèle Moungar	5	2	40%
18	CNDS	Adoum Moussa Seif ; Hassan	5	1	20%

Patcha					
19	MPS	Secrétaires Généraux successifs	81	0	0%
20	CSDT	Younous Ibédou	2	0	0%
21	UN	Abdoulaye Lamana	1	0	0%
22	PAP/ JS	Naétobeye Bidi Valentin	1	0	0%
23	ART	Oumar boukar	5	0	0%
24	PUR	Mahamat Saleh Makki	2	0	0%
25	RPR-Lingui		1	0	0%
26	PDI	Béassemnda Djébarete Le Laoundig	3	0	0%
27	RPT	Ganghnon Mbaimbal	1	0	0%
28	MORENAT	Antoine Bangui	1	0	0%
29	PLT	Mika-Lelita Yondoloum	2	0	0%
30	FDP	Dr. Nahor	0	0	0%
31	CTPD		0	0	0%
32	RNT	Issaka Rahmat	1	0	0%
33	PSDT	Mianbé Romian	1	0	0%
34	MPTR	Béral Mbaikoubou	1	0	0%
35	Tchad Avenir	Joël Oulatar	1	0	0%
Total			496	214	43%

Tableau 9 : Classement des partis politiques selon le nombre de citations dans Ndjamena Bi-Hébo

signes de gêne ou de réticence). Même si ces sondages n'ont pas un caractère scientifique, ce qu'ils n'avaient d'ailleurs pas la prétention d'être, ils donnent des informations utiles et pertinentes sur la manière dont les acteurs politiques sont perçus au Tchad.

A la première question posée « Quels sont les partis politiques que vous connaissez ? », les réponses sont approximativement identiques pour les deux échantillons : les deux tiers (65%) des répondants ne connaissent pas plus de cinq partis. Pour la capitale, seulement 17% des enquêtés indiquent en connaître plus de cinq. En province, jusqu'à 30% des responsables du corps associatif et syndical en province connaissent plus de cinq partis politiques⁶⁶.

Les partis les plus cités sont à peu près les mêmes malgré les différences d'échantillonnage et de méthodes de sondage. Ils sont au nombre de 8 et il s'agit dans l'ordre de :

- Dans la capitale : MPS, FAR, RDP, UNDR, URD, VIVA-RNDP, PLD et UDR.
- En province: MPS, FAR, UNDR, PLD, VIVA-RNDP, RDP, RNDT-le Réveil et URD.

De manière plus fine, on peut observer la répartition géographique des réponses données par les leaders de la société civile en province. Les huit partis cités sont connus dans plusieurs villes du pays : C'est surtout le cas du MPS, du FAR, de VIVA-RNDP. D'autres sont moins connus mais le sont à la fois dans le Sud et dans le Nord, c'est le cas du PLD, de l'UNDR, du RDP. En revanche, deux ne sont connus que dans le Sud du pays, c'est le cas de l'URD et de l'UDR.

Il existe un grand nombre de partis connus uniquement dans une seule localité du pays. C'est le cas au Sud à Moundou avec l'ACTUS, le RPT, le CTPD, PAP/JS, à Béré avec le PDDL, le RDPST, ou à Doba avec le RPR Lingui, SONOR, le RAPAD, le CND, A Bongor avec le MDST.... Il y a également des partis connus uniquement au Nord comme Al-Nassr, le PNUDD et le MSA-R. connus uniquement à Abéché.

On note une confusion assez évidente entre le MPS et les partis de la majorité. Un groupe a par exemple commencé par citer MPS et Coq blanc, avant de se raviser en expliquant que le second était un bureau de soutien du premier. Or, ce n'est pas le cas puisque le "Coq blanc" est le symbole du parti RNDT-Le Réveil, un parti allié de la majorité présidentielle. D'autre part, même si la CPDC n'a pas été directement citée dans les réponses des enquêtés (sans doute en raison de la formulation de la question), il faut souligner que le terme « opposition » a été mentionné par plusieurs groupes d'enquêtés en réponse à cette question.

Cote de confiance des partis politiques

Il était également intéressant de chercher à mesurer le niveau de confiance dont jouissent les partis politiques tchadiens. Lorsqu'on interroge l'échantillon dans la capitale tchadienne, il ressort clairement que la très grande majorité ne leur accorde pas sa confiance. La cote de confiance est basse et/ou très basse pour les deux tiers des 100 personnes interrogées. Seul 3% de l'échantillon accorde un niveau élevé ou très élevé de confiance aux partis. De nombreux témoignages ont qualifié les partis politiques tchadiens de « partis alimentaires » ou « pour le ventre », les décrivant comme

⁶⁶ Ceci peut s'expliquer par des refus de réponse dans l'échantillon de la capitale (18%) ou par une meilleure connaissance de leur environnement politique par une société civile militante (ADH, associations de promotion à la citoyenneté, associations de jeunes diplômés ou d'enseignants...)

une nébuleuse d'opportunistes peu crédibles sur le plan politique. Ces chiffres illustrent la faible cote de confiance dont ils jouissent, et démontrent qu'ils sont peu crédibles aux yeux de la population tchadienne.

En province, il a été difficile de poser la question de la confiance accordée aux partis politiques étant donné le fort désintérêt exprimé par la société civile lors des entretiens réalisés (Tableau 12). En effet, dix des vingt-quatre groupes de leaders sociaux interrogés (41%) ont spontanément exprimé un désintérêt explicite pour les partis politiques, avec des remarques telles que : « *Nous n'avons rien à voir avec eux* » ; « *On ne les connaît pas, on ne s'y intéresse pas* » ; « *Nous sommes la société civile : nous sommes proches de la population mais pas des partis politiques* » ; « *La politique ne nous intéresse pas, on veut juste la paix* » etc.

Selon un enquêté de la société civile de Doba « il n'y a pas grand-chose à dire sur les partis politiques ». Une des enquêtées de l'organisation des femmes de Béré a quant à elle déclaré : « *Nous ne faisons pas la différence entre les partis. Les idées des partis politiques ne nous intéressent pas. On veut juste la paix* ». De même, une des femmes de la société civile de Bokoro a tenu les propos suivants : « *Nous ne nous intéressons pas aux partis politiques. Il n'y a que les actions qui nous intéressent et nous n'en voyons aucune* ». Certains enquêtés ont parfois tenu des propos plutôt virulents : « *C'est des gens qui sont double-face* » ou encore « *Ils se partagent l'argent et ils bouffent* » (Guelengdeng).

Partis politiques cités	Nombre de citations
MPS	75
UNDR	25
FAR	31
URD	24
PLD	19
VIVA-RNDP	23
RDP	27
UDR	12
RNDT-Le réveil	4
MSA-R	2
PAP/JS	2
AND	1
ARD	2
MUR	3
CNDS	4
RFDT	1
MDST	4
PURN	1
MDSF	1
UN	3
CONAPO	1
RNT	1
PSD	1
PCN	2
ART	1
PDI	1
PLT	1

Tableau 10 : Notoriété des partis politiques tchadiens auprès de leaders de la société civile du Tchad

IV.3 Les partis politiques vus par les électeurs

En démocratie, l'élection constitue le bon moment pour mesurer la popularité des partis politiques, celle de ceux qui les représentent et celle de leurs messages de campagne. Malgré les diverses contestations dont ont fait l'objet les scrutins successifs depuis le début de l'ère démocratique au Tchad (de la part de l'opposition, de la société civile, et parfois des électeurs), il reste intéressant d'étudier les résultats officiels et de les comparer aux autres indicateurs de notoriété précédemment utilisés.

Les tableaux 4 et 5 rassemblent respectivement les résultats officiels aux scrutins présidentiels depuis 1996 et ceux des élections législatives depuis 1997.

Les résultats officiels des scrutins présidentiels de 1996, 2001, 2006, et 2011 montrent que les partis disposant du plus grand poids politiques sont dans l'ordre :

- Le MPS avec le même candidat Idriss Deby Itno.
- L'URD avec le candidat Kamougué arrivé en seconde place en 1996.
- Le FAR avec le candidat Yorongar arrivé en seconde place en 2001.
- Le VIVA-RNDP avec le candidat Kassire arrivé en seconde place en 2006.
- RNDT Le Réveil avec le candidat Pahimi Padacke Albert arrivé en seconde place en 2011.

Depuis 1996, il n'y a plus eu de deuxième tour à l'élection présidentielle. Le score du vainqueur Idriss Deby Itno a fortement augmenté ces dix dernières années, passant de 63% à presque 89% en 2011 alors que cette décennie a été une décennie de crise politique.

De même, l'écart entre le candidat du MPS et le candidat arrivé en seconde position s'est progressivement creusé, passant au premier tour d'un écart de 39% en 2001 à 82% en 2011. Ces résultats démontrent un renforcement de la domination du MPS d'Idriss Deby Itno sur la vie politique tchadienne, par rapport aux autres partis politiques.

De 1997 à 2002, dix-huit partis politiques tchadiens seulement avaient déjà siégé au moins une fois à l'Assemblée Nationale. En 2011, dix-huit nouveaux partis sont entrés pour la première fois à l'Assemblée Nationale.

Les 5 partis qui ont eu le nombre le plus importants de députés dans les trois législatures sont : le MPS (295), l'URD (40), l'UNDR (30), le RDP (22) et FAR (15). Dans la législature 2011-2015, les 3 partis les plus présents à l'Assemblée Nationale sont : le MPS (117 députés), son allié le RDP (9 députés), et le parti d'opposition UNDR (10 députés).

Un vote régional ?

Une lecture géographique des résultats des élections législatives de 2002 et 2011 permet de rendre compte de l'évolution de la répartition régionale de l'électorat des partis politiques depuis presque dix ans⁶⁸.

⁶⁸ Sources : « Tableau récapitulatif des résultats des législatives », Ndjaména Bi-Hebdo, n° 1355 24-27, mars 2011; Edouard Takadji, « Tchad les résultats des législatives partielles sont connus », journaldutchad.com, le 14 juin 2011; et Interparliamentary union (IPU) http://www.ipu.org/parline/reports/2061_E.htm

Après le scrutin législatif de 2011, le MPS est demeuré, comme depuis les années 1990, le parti le plus représenté sur l'ensemble du territoire, puisqu'il possède un siège dans chacun des soixante-deux départements du Tchad et des dix arrondissements de N'Djaména. Son hégémonie est ainsi totale, puisqu'il n'existe aucune circonscription électorale où ce parti n'a pas au moins un député.

La domination du MPS est particulièrement visible dans le Nord et l'Est du pays (dans le Borkou, l'Ennedi, le Tibesti, le Wadi-Fira et le Ouaddaï), puisqu'il n'y a aucun député issu d'un autre parti dans ces régions. A ce titre, il est d'ailleurs étonnant que constater que c'est précisément dans ces régions supposées acquises au MPS qu'émergent des formes de contestations armées du régime⁶⁹. Peut-être cela est-il la conséquence de la fermeture du champ politique dans ces régions ? Ou la conséquence, des accusations de fraudes autour des divers scrutins ? Pour ce qui est des autres régions du pays, le MPS partage le terrain avec les autres partis politiques, au gré de stratégies d'alliance et des victoires des partis concurrents.

L'UNDR, qui totalise dix sièges, a maintenu sa base électorale habituelle, à savoir le Mayo-Kebbi Est (deux sièges) et Ouest (trois sièges), et a étendu son électorat au Salamat (deux sièges), à Ndjaména (deux sièges), et au Mandoul occidental (un siège). Selon certaines rumeurs, n'eussent été les irrégularités constatées pendant le scrutin législatif, l'UNDR aurait dû gagner un siège dans le Ouaddaï.

Le RDP a conservé le même nombre de sièges, ainsi qu'une base électorale importante dans son fief composé des régions du Kanem (deux sièges) et du Lac (deux sièges). Le RDP reste également populaire dans le Hadjer-Lamis (un siège), le Mayo-Kebbi Ouest (un siège), la Tandjilé (un siège), et Ndjaména (un siège), mais en revanche il n'a pas gardé de siège dans le Logone oriental et le Mayo-Kebbi Est où il était présent.

Le parti RNDT-le Réveil, qui n'avait qu'un seul siège dans le Mayo-Kebi Ouest en 2002 est parvenu à convaincre l'électorat au-delà de ce fief. Il a ainsi fait une percée significative dans plusieurs régions du pays en obtenant des sièges dans le Mayo-Kebbi Ouest (un siège), le Mayo-Kebbi Est (deux sièges), la Tandjilé (un siège), le Mandoul (un siège), le Logone oriental (un siège), le Moyen Chari (un siège), et le Chari-Barguimi (un siège).

L'URD de feu Kamougué a également étendu sa zone d'électorat du Mandoul (quatre sièges) à d'autres régions du Sud. En plus du Moyen-Chari (un siège), l'URD a convaincu les électeurs du Mayo-Kebbi Est (un siège), du Mandoul (un siège), et du Logone Oriental (un siège).

Le VIVA-RNDP demeure populaire dans la Tandjilé (deux sièges), il s'est également maintenu au Guerra (un siège), et a conquis de nouveaux sièges dans les deux Mayo Kebbi (un siège) et le Sila (un siège). L'électorat du VIVA-RNDP se trouve donc à la fois dans le Sud, le Centre, et l'Est du pays.

Le FAR qui a perdu un nombre important de députés (quatre sièges en 2011, contre dix en 2002), n'est pas parvenu à mobiliser l'électorat au-delà de son fief dit « naturel », et a même perdu du terrain dans le sud du pays. Il n'a obtenu aucun siège dans le Logone Occidental, alors qu'il en avait six dans la précédente législature. Le FAR totalise ainsi deux sièges dans le Logone oriental, un dans la Tandjilé, et un autre dans le 7^{ème} arrondissement de N'Djaména, où il partage désormais son électorat avec le MPS et l'UNDR⁷⁰.

Enfin, on note une percée généralisée des jeunes partis politiques sur presque tout le territoire tchadien (sauf dans le BET, le Wadi-Fira et Ouaddai tenus à 100% par le MPS). On peut notamment

⁶⁹ Les Frères Tom et Timan Erdimi viennent de l'Est, et M. Nourri vent du Nord.

⁷⁰ En 2002 il n'y avait qu'un seul siège de député dans le 7^{ème} arrondissement de N'Djaména, contre 3 sièges en 2011.

citer : le PDSA dans le Guerra (2 sièges) ; PUR dans le Batha (1 siège) et le Hadjer-Lamis (1 siège) ; CTPD dans le Logone Occidental (1 siège) et le Logone Oriental (1 siège); ou encore PLD, PPJE, PDI, SONOR, AL WASSAT, UET-V, et RAPAD, qui ont chacun obtenu un siège dans une région du pays. L'électorat de ces partis se limite à une ou deux régions, mais leurs victoires aux élections démontre leur capacité à concurrencer des grands partis dits historiques grâce à un choix de candidats pertinent, et illustre également une certaine ouverture de la compétition électorale au Tchad.

Certaines régions sont ainsi devenues particulièrement mixtes sur le plan politique, comme par exemple les départements du Mayo-Kebbi Ouest et de la Tandjilé Ouest, où les six et sept députés respectivement élus dans ces zones sont tous issus de partis politiques différents de la majorité et de l'opposition. Cette ouverture de la compétition électorale est sans doute en partie liée au redécoupage territorial de février 2008, qui a créé 33 sièges supplémentaires à conquérir⁷¹.

Les résultats des élections législatives 2011 démontrent clairement que les partis politiques sont en train de dépasser la logique régionaliste, pour convaincre l'électorat au-delà des frontières de leurs fiefs d'origine respectifs. Il est possible d'avancer que c'est la capacité des partis politiques à recruter localement des candidats compétitifs qui leur permet de gagner du terrain, notamment vis-à-vis du MPS. Le maintien de l'hégémonie du MPS s'explique quant à lui en partie par sa capacité à mener des stratégies d'alliances avec d'autres partis dans leurs fiefs, et à profiter de l'incapacité des autres partis à s'implanter physiquement et à recruter des candidats dans les zones réputées inaccessibles (par exemple le BET). Aujourd'hui une lecture nord/ sud n'est plus suffisante pour comprendre le vote de l'électorat tchadien.

⁷¹ Ordonnance n° 03/PR/2008 du 20 février 2008 portant détermination des principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire de la République du Tchad.; Ordonnance n° 002/PR/08 du 20 février 2008 portant restructuration de certaines CTD ; Ordonnance n° 06/PR/08 du 14 février 2008 portant restructuration de certaines CTD

V. Quel regard de la société tchadienne sur le processus électoral ?

Après trois années de mise en œuvre de l'Accord du 13 août, et à l'issue d'un cycle électoral complet supposé redonner une plus forte légitimité politique aux forces en compétition, il était naturel dans cette étude sur les partis politiques tchadiens de s'intéresser à la manière dont la société tchadienne perçoit cet accord du 13 août et les élections à venir.

V.1 Regard de la société tchadienne sur les élections antérieures

Depuis des années, le Tchad voit ses élections contestées de manière récurrente et les allégations de fraudes concernant ces scrutins sont légion. Un échantillon de 149 responsables et cadres de monde sociopolitique a fait l'objet d'un sondage sur la perception des élections passées au Tchad. Plusieurs points ressortent des réponses exprimées dans les tableaux 14, 15, 16, 17 et 18.

Seulement 25% des personnes interviewées pensent que les élections passées ont été libres, transparentes et crédibles. Ce sont les représentants du MPS (50%) et de l'administration (43%) qui soutiennent ce point de vue. Les représentants de l'opposition et de la société civile, à l'inverse, estiment massivement le contraire (environ 82%). Il y a au sein des représentants de la majorité présidentielle une proportion importante des enquêtés qui partage l'avis de leurs collègues de l'opposition et de la société civile. En effet, 70% des cadres des partis alliés au MPS et même 50% des cadres du parti au pouvoir estiment que les élections passées n'ont été ni transparentes ni crédibles.

Par ailleurs, il ressort de ce sondage une tendance très forte à la suspicion de la part des enquêtés vis-à-vis du cadre électoral des précédents scrutins :

- 75% des personnes interrogées pensent que le contexte électoral et post-électoral n'a pas été serein ni paisible, 62% pensent que les instances d'organisation, de supervision et de contrôle des élections n'ont pas toujours inspiré confiance ni garanti la réussite des élections.
- 60% des personnes interrogées estiment que les conditions de sécurité n'ont pas été garanties pour tous les candidats et 51% pensent que tous les candidats n'ont pas eu un accès équitables aux médias.

Ces chiffres décrivent sans étonner une très forte réserve sur la crédibilité accordée aux dernières élections par les divers acteurs de la société tchadienne. Il est donc intéressant de chercher à comprendre si l'Accord du 13 août et les différents textes de lois relatifs aux élections qui en sont issus, ont permis de remédier à cette désaffection populaire vis-à-vis des élections.

« Le contexte pré-électoral a toujours été caractérisé par un climat serein et paisible »

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Société civile	9%	9%	73%	9%
Agents administration	22%	19%	49%	11%
MPS	25%	50%	25%	0%
Partis alliés MPS	20%	20%	60%	0%
Partis d'Opposition	8%	25%	67%	0%

Tableau 14 : Opinion sur le climat entourant les élections passées

« Les instances d'organisation, de supervision et de contrôle des élections ont toujours inspiré confiance et garantissent la transparence dans la tenue des différentes élections »

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Société civile	9%	10%	68%	13%
Agents administration	30%	14%	49%	7%
MPS	25%	25%	38%	12%
Partis alliés au MPS	10%	20%	70%	0%
Partis d'Opposition	17%	8%	75%	0%

Tableau 15 : Opinion sur le lien entre mécanisme de contrôle et la transparence des élections passées

« Les élections ont toujours été libres, transparentes et crédibles »

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Société civile	5%	10%	80%	5%
Agents administration	16%	27%	46%	11%
MPS	25%	25%	50%	0%
Partis alliés MPS	10%	20%	70%	0%
Partis d'opposition	8%	8%	84%	0%

Tableau 16 : Opinion sur la crédibilité des élections passées.

Les conditions de sécurité ont toujours été garanties pour tous les candidats en compétition

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Société civile	7%	18%	70%	5%
Agents administration	32%	16%	44%	8%
MPS	74%	13%	13%	0%
Partis alliés MPS	0%	40%	60%	0%
Partis d'opposition	17%	8%	75%	0%

Tableau 17 : Opinion sur le niveau de sécurité pour les candidats aux élections passées

«L'accès de tous les candidats aux médias publics a toujours été équitable »

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Société civile	13%	21%	55%	11%
Agents administration	24%	24%	41%	11%
MPS	36%	36%	28%	0%
Partis alliés MPS	0%	30%	60%	10%
Partis d'opposition	0%	25%	67%	8%

Tableau 18 : Opinion sur l'accès aux medias pour les candidates aux élections passées

V.2 Regard de la société tchadienne sur l'Accord du 13 août 2007

Deux aspects de l'Accord du 13 août ont fait l'objet d'un sondage avec le même échantillon constitué de 149 cadres du monde socio-politique : d'une part la connaissance de l'Accord du 13 août et des textes législatifs relatifs aux élections promulgués en 2009 ; et d'autre part l'utilité de ces textes à garantir des élections sincères et transparentes.

❖ Quelle connaissance de l'Accord du 13 août 2007 et des textes législatifs relatifs aux élections promulgués en 2009 ?

Pour rappel, les textes législatifs relatifs aux élections issus de l' Accord du 13 août et promulgués en 2009 sont les suivants : D'abord la Loi n° 020/PR/2008 portant création d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) adoptée en décembre 2008 et la Loi portant Code électoral (7 janvier 2009), puis un décret déterminant les modalités d'application des deux lois précitées (6 juin 2009). Par la suite trois textes spécifiques concernant les partis politiques ont été adoptés : la Loi n°019/PR/2009 portant Charte des partis politiques (4 août 2009), la Loi n°20/PR/2009 portant statut de l'opposition politique au Tchad du (4 août 2009) et enfin la Loi organique n° 25/PR/2009 déterminant les rapports entre les partis politiques et leurs militants élus (31 août 2009).

Interrogés sur la question « Que savez-vous de l'accord politique du 13 août 2007 ? » (Tableau 19), ce sont les représentants de la société civile qui se sont exprimés le plus librement et le plus massivement (83%) contre environ 60% seulement pour les agents de l'administration et les cadres de partis politiques. De manière générale, trois types de réponses ont été exprimées : « L'accord du 13 août favorise la démocratie et l'Etat de Droit », « favorise la tenue d'élections libres et transparentes », et « a produit des textes régissant les partis politiques ». Le reste de réponses est marginal.

Il est étonnant toutefois que les représentants de la société civile associent davantage l'Accord du 13 août à la démocratie et l'Etat de droit (44%) que ne le font les agents de l'administration (16%) et les partis politiques (10%). Ces réponses traduisent probablement le fait que les cadres de l'administration et les partis politiques ont une vision réductrice de l'Accord, centrée sur ses aspects électoraux plus que sur son objectif général de démocratisation.

Par ailleurs les acteurs interrogés connaissent peu les textes législatifs produits dans le cadre de l'accord du 13 août (Tableau 20). A la question « Conformément aux principales clauses dudit Accord, plusieurs textes de lois ont été élaborés par le Comité de Suivi d'Appui de l'Accord du 13 août 2007 et votés par l'Assemblée Nationale. Avez-vous connaissance de ces différents textes ? », aucun cadre local du MPS interrogé n'a affirmé connaître ces textes, contre 8% de ceux de l'opposition, et environ un sur quatre (25%) pour les cadres des partis alliés, de l'administration et de la société civile.

En 2009, plus de deux ans après leur signature, les textes issus de l'accord du 13 août restaient ainsi méconnus par une frange importante de leaders et d'acteurs de premier plan. Au dernier trimestre 2009 des missions d'information et de sensibilisation ont été envoyées à l'intérieur du pays par le Comité de Suivi de l'Accord politique, mais leur organisation tardive et leur faible échelle ont sans doute limité leur impact.

❖ **Quelle perception de l'utilité des textes législatifs issus de l'Accord du 13 août pour garantir des élections sincères et transparentes ?**

Le même échantillon d'acteurs a été interrogé sur l'utilité des textes promulgués dans le cadre de l'accord du 13 août (tableaux 21 à 26). Plusieurs points d'analyse ressortent des réponses qu'ils ont exprimées.

D'une manière générale, les avis sont très partagés. 56% des personnes interrogées sont convaincues que l'Accord du 13 août a permis de produire un consensus au sein de la classe politique pour faciliter la tenue d'élections sincères et crédibles, contre 44% qui pensent au contraire, que les textes ne constituent pas une garantie de transparence et de sincérité des futures élections. De même, un peu plus de 50% ont confiance dans la CENI du fait de sa nouvelle composition et estiment que les mesures prises pour garantir la sécurité le jour du vote sont suffisantes (consignation des forces de sécurité dans les casernes).

Un peu moins de 50% des personnes interrogées estiment que l'accord du 13 août a renforcé la fiabilité du vote des tchadiens à l'étranger et de ceux des populations nomades et que les réformes institutionnelles ont renforcé la crédibilité des instances judiciaires comme voies de recours en cas de contestations.

En revanche, en ce qui concerne l'efficacité des mesures prises pour dépolitiser et assurer la neutralité de l'administration centrale et territoriale, les réponses sont beaucoup plus négatives. 62% des personnes interrogées estiment qu'aucune mesure efficace n'a été ou ne sera prise en la matière.

V.3 Regard de la société tchadienne sur l'élection présidentielle 2011

Au milieu de l'année 2010, toute la vie politique était centrée autour de la tenue de l'élection présidentielle. Le scénario attendu était celui d'une confrontation entre le candidat principal Idriss Deby Itno pour le MPS et quelques challengers de l'opposition démocratique ainsi que, traditionnellement quelques candidats proches de la majorité présidentielle.

Sans sondage disponible, il est alors apparu pertinent, de questionner les acteurs de la société civile et des partis politiques sur leur perception du principal candidat. En effet, il s'agit du seul de tous les leaders de parti politique à pouvoir effectivement être « apprécié » sur la base de ses actions plutôt que sur celle de son simple discours, puisqu'il se trouve à la tête de l'Etat depuis 20 ans. C'est ainsi qu'il a été décidé d'interroger la population de N'Djamena, sur le bilan du « Quinquennat social » 2006-2011 (ou « mandat social »), et sur l'élection présidentielle à venir. L'échantillon interrogé est composé de 100 habitants de N'Djamena⁷².

⁷² Voir méthodologie des enquêtes, annexe 1.

❖ Quelle perception du bilan du « quinquennat social » 2006-2010 ?

Lors de son discours d'investiture prononcé le 8 août 2006, Idriss Deby Itno, nouvellement élu, avait notamment promis : « *des routes, des centres de santé, des salles de classes, une meilleure rémunération du travail agricole et pastoral, un habitat décent, un accès à l'énergie et à l'eau potable, une réduction du taux de chômage, une revalorisation du SMIG, de la pension des retraités et des allocations familiales* ». Il s'était également engagé sur « *l'ouverture de guichets de microcrédits en faveur des femmes et des jeunes pour le financement de leurs projets* », « *un meilleur accès aux biens et services de base en disciplinant la consommation et en luttant contre les risques d'inflation* », « *une amélioration des capacités de génération des revenus dans le cadre de l'auto-emploi* ». Le quinquennat social devait de plus se traduire par « *des mesures spécifiques en faveur des catégories défavorisées (retraités, femmes, enfants et personnes vulnérables)*»⁷³.

En août 2008, dans un article intitulé « *Quinquennat social plein d'espoir* », le site Internet de la Présidence a dressé un bilan de mi-mandat (« 08 Août 2006 - 08 Août 2008 ») très positif : « *l'évaluation à mi-parcours du mandat social du Président prouve à suffisance l'engagement du premier magistrat tchadien dans la bataille du développement de son pays* »⁷⁴.

De même, dans un discours prononcé lors d'une Conférence de presse le 11 août 2009, Idriss Deby Itno s'est exprimé dans les termes suivants : « *A mi-parcours, nous pouvons dire que le quinquennat social est une réussite ; à moins de faire preuve de cécité et de mauvaise foi. Les réalisations obtenues sur les six dernières années sont palpables et significatives* ».

Lorsqu'on interroge le public⁷⁵, les réponses semblent toutefois être très différentes.

- Seuls 10% des enquêtés estiment que le mandat social est une réussite.
- Presque la moitié des enquêtés (46%), considèrent que le mandat social est un échec.
- Enfin, pour plus d'un tiers des personnes interrogées (36%) le bilan du mandat social est moyen.

❖ Quelle opinion sur les chances pour l'opposition de remporter l'élection présidentielle ?

A la question « Pensez-vous que l'opposition démocratique peut remporter les élections présidentielles ? », les trois quart des n'djaménois interrogés (73%) ont répondu « non », contre 19% qui pensent que « oui » (tableau 27).

Parmi tous ceux qui estiment que l'opposition ne peut pas remporter les élections présidentielles, nombre d'entre eux ont utilisé les mots « *rêve* », « *illusion* », « *utopie* » « *irréalisable* » « *impossible* » pour désigner une possible victoire de l'opposition. Le résultat des élections a été qualifié par plusieurs enquêtés de « *verrouillé* » « *programmé d'avance* ». La victoire d'Idriss Deby Itno est perçue comme « *incontournable* », inéluctable, inévitable.

Parmi ceux qui pensent qu'il est possible pour l'opposition démocratique de remporter les élections présidentielles, certains ont émis des réserves. La victoire de l'opposition n'est possible qu'à certaines conditions: si elle se redynamise/ si elle s'investit dans la compétition électorale (2) ; si elle parvient à

⁷³ Voir discours d'investiture d'Idriss Deby Itno en 2006.

⁷⁴ Anonyme, « 08 Août 2006 - 08 Août 2008 : quinquennat social plein d'espoir », http://www.presidencetchad.org/reflexion_08_08_08.htm

⁷⁵ Echantillon Ndjamena (100 habitants)

s'unir et à présenter un seul candidat (1) ; si les élections sont transparentes libres et démocratiques (4) ; « *si Dieu le veut* »/ « *s'ils ont de la chance* » (7). Pour certains, la victoire de l'opposition est proche car « *Idriss Idriss Deby Itno ne peut pas s'éterniser au pouvoir* » (2).

Etonnamment, un seul membre de l'échantillon a répondu que l'opposition allait gagner les élections grâce à ses compétences (« *certain leaders de l'opposition ont occupé de hauts postes dans le gouvernement, ils ont la possibilité de gagner* »). De même, un seul a déclaré qu'Idriss Idriss Deby Itno allait être réélu grâce au bilan positif de ses mandats précédents : « *Je ne pense pas que l'opposition va gagner, le parti au pouvoir réalise beaucoup de choses sur de nombreux plans : création d'universités, d'hôpitaux etc.* ». Ces réponses semblent indiquer que pour les enquêtés, le monopole de la force et des ressources publiques sont les deux facteurs qui permettent au parti au pouvoir de s'y maintenir, plus qu'un bon programme politique.

❖ **Quelles perceptions des obstacles à la victoire de l'opposition aux élections présidentielles 2011 ?**

Plusieurs facteurs empêchent une éventuelle victoire de l'opposition démocratique aux prochaines élections présidentielles⁷⁶. Ces réponses ont été classées en plusieurs catégories ci-après.

Les pratiques irrégulières (17 citations): Le manque de transparence, les fraudes (« bourrage » des urnes, manipulations de la CENI), et l'intimidation des électeurs constituent un des principaux obstacles à une éventuelle victoire de l'opposition démocratique selon les enquêtés. L'expérience des pratiques frauduleuses durant les précédents scrutins présidentiels de 2001 et 2006 ont marqué les esprits, de sorte que de nombreux enquêtés pensent qu'il y aura encore des fraudes aux prochaines présidentielles.

Le manque de moyens financiers et matériels de l'opposition (10 citations) : L'opposition ne dispose d'aucun moyen financier pour faire campagne et recruter de nouveaux militants/ électeurs. Selon les enquêtés : « L'opposition n'a pas les moyens pour mener sa campagne dans tout le pays » ; « Elle n'a pas assez de moyens pour convaincre la masse populaire » / « faire passer son message »/ « convaincre la population ».

L'absence de leaders crédibles (6 citations) : D'après les enquêtés, « l'opposition est limitée humainement », car elle manque de leaders convaincants, de candidats crédibles, et n'a pas suffisamment de militants.

Les divisions au sein de l'opposition/ une absence de stratégie électorale commune (12 citations) : Selon les personnes interrogées, l'opposition est « divisée », « dispersée », elle n'est « pas unie », « pas soudée », et « pas préparée ». Selon les enquêtés les partis d'opposition « n'ont pas d'objectif », « pas de stratégie pour battre le MPS », « Ils ne peuvent pas s'entendre, c'est toujours le MPS qui va gagner ».

⁷⁶ Echantillon Ndjamena (100 habitants)

L'Accord du 13 août est un Accord ...

	Société civile	Administration	Partis politiques
Qui vise à favoriser la démocratie et Etat de droit	44%	16%	10%
Qui vise à favoriser des élections libres et transparentes	26%	30%	33%
Qui vise à produire des textes régissant les partis politiques	7%	11%	0%
Accord de façade	4%	3%	3%
Autres	2%	0%	10%
Pas de réponse	17%	41%	40%

Tableau 19 : Perception sur l'Accord du 13 août

« Conformément aux principales clauses dudit Accord, plusieurs textes de lois ont été élaborés par le Comité de Suivi d'Appui de l'Accord du 13 août 2007 et votés par l'Assemblée Nationale.

Avez-vous connaissance de ces différents textes ? »

	Oui	Non	Ne sait pas
Société civile	22%	78%	-
Agents administration	24%	76%	-
MPS	0%	100%	-
Partis alliés MPS	30%	70%	-
Partis d'opposition	8%	92%	-

Tableau 20 : Connaissance des textes législatifs élaborés dans le cadre de l'Accord du 13 août.

Les dispositions des textes juridiques issus de l'Accord du 13 août fournissent-ils les garanties de transparence, de sincérité et d'honnêteté des futures élections ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Société civile	45%	55%	0%
Agents administration	46%	54%	0%
MPS	50%	25%	25%
Partis alliés MPS	30%	50%	20%
Partis d'opposition	42%	50%	8%

Tableau 21 : Opinion sur la capacité des nouveaux textes à garantir des élections transparentes.

L'Accord du 13 août a-t-il permis d'établir un consensus entre les acteurs politiques pour l'organisation l'élections crédibles ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Société civile	50%	50%	0%
Agents administration	73%	27%	0%
MPS	75%	25%	0%
Partis alliés MPS	70%	30%	0%
Partis d'opposition	42%	58%	0%

Tableau 22 : Opinion sur le niveau de consensus entre les acteurs politiques suite à l'Accord du 13 août.

Les dispositions des textes juridiques issus de l'Accord du 13 août en ce qui concerne le vote des citoyens nomades permettront-elles de limiter les fraudes ?

	Oui	Non	"Ne sait pas"
Société civile	49%	51%	0%
Agents administration	49%	51%	0%
MPS	63%	37%	0%
Partis alliés MPS	50%	50%	0%
Partis d'opposition	42%	58%	0%

Tableau 23 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote nomade avec les dispositions de l'Accord du 13 août.

Les textes de lois issus de l'Accord du 13 août permettent-ils de limiter les fraudes concernant le vote des tchadiens à l'étranger ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Société civile	44%	66%	0%
Agents administration	49%	51%	0%
MPS	75%	25%	0%
Partis alliés MPS	50%	50%	0%
Partis d'opposition	25%	75%	0%

Tableau 24 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote des tchadiens à l'étranger avec les dispositions de l'Accord du 13 août.

Les textes de lois issus de l'Accord du 13 août permettent-ils de limiter les fraudes concernant le vote des forces de sécurité et de défense ?

	Oui	Non	Ne sait pas
Société civile	40%	60%	0%
Agents administration	65%	35%	0%
MPS	75%	25%	0%
Partis alliés MPS	80%	20%	0%
Partis d'opposition	67%	33%	0%

Tableau 25 : Opinion sur la limitation de la fraude du vote des forces de sécurité et de défense avec les dispositions de l'Accord du 13 août.

Les textes législatifs issus de l'Accord du 13 août ont-ils permis ou vont-ils permettre de prendre des mesure suffisantes en matière de dépolitisation et de neutralisé de l'administration ?

	Oui	Non	"Ne sait pas"
Société civile	30%	70%	0%
Agents administration	49%	51%	0%
MPS	75%	25%	0%
Partis alliés MPS	50%	50%	0%
Partis d'opposition	17%	83%	0%

Tableau 26 : Opinion sur les effets de l'Accord du 13 août en matière de dépolitisation et de neutralité de l'administration

« Pensez-vous que l'opposition peut remporter les élections présidentielles 2011 ? »

Oui	19
Non	73
Ne sait pas	8

Tableau 27 : Opinion de l'échantillon de Ndjamena sur les chances de l'opposition de remporter l'élection présidentielle

Des leaders d'opposition perçus comme opportunistes (5 citations) : L'opposition est divisée en raison de ses leaders, qui sont plus intéressés par leur enrichissement personnel que par le combat politique. Certains enquêtés ont ainsi déclaré « Ils cherchent juste à avoir des postes » ; « Chaque chef de parti cherche à se faire une place au soleil », ou encore « Chacun cherche à remplir sa poche et son ventre ».

La domination du MPS sur la compétition électorale (10 citations) : La supériorité du MPS en termes d'implantation territoriale, de contrôle de l'administration territoriale et des chefs traditionnels, mais surtout en matière de moyens financiers, et de moyens militaires (« armes ») rendent impossible l'accession de l'opposition au pouvoir. A titre d'exemple, on peut citer quelques propos tenus par les enquêtés : « Le MPS utilise les moyens de l'Etat pour la campagne » ; « L'opposition ne gagnera jamais les élections tant que Idriss Deby Itno sera au pouvoir : il a les armes et l'argent, les autres chefs de partis ne sont que des mendiants ». Pour de nombreux enquêtés, Idriss Deby Itno est en position de force donc indélogeable.

La volonté d'Idriss Deby Itno de conserver le pouvoir (6 citations) : Les réponses des enquêtés mettent en évidence un Président et un parti (le MPS) accrochés au pouvoir, qui refusent l'alternance politique. Citons ici quelques exemples de propos tenus par les personnes interrogées : « La victoire de l'opposition est impossible car nous manquons de culture démocratique en particulier en ce qui concerne l'alternance politique » ; « Nous ne vivons pas dans une vraie démocratie et le parti au pouvoir s'est enraciné de telle manière que l'opposition démocratique ne peut pas accéder au pouvoir » ; « Aucun parti d'opposition ne pourra remporter les élections présidentielles parce que le Président ne va pas quitter le pouvoir ». Plus significatif encore, plusieurs enquêtés ont déclaré que l'opposition ne pourra gagner les élections qu'à la mort d'Idriss Deby Itno. Pour certains, un coup d'Etat représente la seule possibilité d'alternance politique (cité 6 fois) : Idriss Deby Itno est venu au pouvoir par les armes, et ne partira que par la force. La mort d'Idriss Deby Itno est également envisagée comme une voie possible vers l'alternance politique (cité 3 fois), puisque dernier n'acceptera jamais de céder le pouvoir de son vivant.

❖ **L'opinion des leaders de la société civile de province sur les prochaines élections**

Les entretiens menés auprès de la société civile et des groupements paysans lors de 3 missions de terrain dans le Centre, le Sud et l'Est du pays ont révélé les mêmes tendances que l'enquête d'opinion par questionnaire réalisée auprès des habitants de N'Djamena (voir ci-dessus)⁷⁷. Ces réponses ont été recueillies là-aussi en juillet-août 2010.

La victoire annoncée d'Idriss Deby, mais de quelle manière ? La victoire d'Idriss Deby à l'élection présidentielle semble perçue comme inéluctable, et l'alternance impossible. Les personnes interviewées ont exprimé leur absence d'espoir de voir un changement à la tête de l'Etat, justifié par l'expérience des précédents scrutins présidentiels de 2001 et de 2006. Les expressions employées

⁷⁷ Etant donné la plus grande souplesse de la méthodologie utilisée (des entretiens individuels ou collectifs semi directifs d'une ou deux heures), il a été plus facile diversifier et d'approfondir les questions que lors de l'enquête par questionnaire de N'Djaména. Les réponses des enquêtés peuvent être résumées en quelques points qui démontrent que l'alternance politique est très limitée

ramènent toutes au sentiment « qu'on leur a volé leur vote », et « qu'il en sera de même pour les prochaines élections ».

Les propos recueillis auprès de nos enquêtés démontrent que le MPS est perçu comme étant le seul parti disposant des moyens nécessaires pour faire campagne, à la fois pour convaincre ou « acheter » l'électorat. A titre d'exemple, lors d'un entretien avec un groupement paysan dans la zone de Mongo, la totalité des enquêtés ont déclaré (dans l'hilarité générale) qu'ils allaient tous « voter Deby » aux prochaines élections : une réponse à double sens signifiant que quelque soit leur vote Deby serait réélu ; mais aussi une façon de sous-entendre que le vote MPS est le plus rentable, « récompensé par un sac de sucre, de mil ou de riz ». Pour l'élection présidentielle, les réponses démontrent une absence totale de confiance dans le processus démocratique avec un profond sentiment que le résultat du vote est détourné.

Une absence d'alternative crédible. La plupart des personnes interviewées ont souligné l'absence d'alternative politique, c'est à dire de leaders politiques crédibles, et donc de possibilité d'alternance. Plusieurs expressions témoignent de cette analyse : « aucun autre homme est capable de diriger le Tchad que Deby ». « Les leaders de l'opposition ont tous été proches de Deby à un moment ou à un autre, donc quand ils créent un nouveau parti, il s'agit du MPS sous une autre forme, et non pas d'une véritable l'opposition. « L'histoire a montré que les opposants de Deby finissent tôt ou tard par faire alliance avec le MPS ».

Il n'est même pas évident que les tchadiens souhaitent véritablement une alternance politique à la tête de l'Etat. Idriss Deby jouit d'une popularité certaine auprès d'une partie des leaders interviewés sans distinction de régions. Il est perçu comme un « homme fort », « qui n'a peur de rien », capable de résister à des attaques rebelles et de maintenir la stabilité du pays. Pour d'autres « Deby a fait plus pour le Tchad que n'importe quel président depuis l'indépendance ». De plus, Idriss Deby est souvent décrit comme « innocent victime de ses frères », c'est-à-dire de son entourage familial (les Zaghawa) et politique (le MPS), qui seraient les seuls coupables de la situation socio-économique du pays, en raison des détournements de biens publics et de la corruption. Certains ont ainsi déclaré : « Deby prend les bonnes décisions, mais ses parents n'écoutent rien », « nous voulons garder Deby, mais il doit se débarrasser de son entourage ».

Pour un grand nombre de responsables associatifs et paysans de province, Deby, bien qu'à la tête du système depuis 20 ans, ne semble pas tenu pour autant responsable des conséquences de ce système. On note ici un paradoxe évident : Deby est à la fois perçu comme un homme fort, car il bénéficie de son image de combattant, mais dans le même temps il est considéré comme incapable de maîtriser son entourage proche.

Un fort désintérêt de la population pour la question politique et une peur du changement. Une grande partie des personnes interviewées montrent un fort désintérêt pour la politique, et exprime d'autres préoccupations. Pour eux, l'alternance politique à la tête de l'Etat n'est pas la priorité. Le changement le plus important dans l'immédiat, c'est l'amélioration des conditions de vie des tchadiens.

De nombreux autres semble exprimer la crainte d'une alternance politique à la tête de l'Etat. Ils adoptent ainsi une position du type « mieux vaut un démon qu'on connaît qu'un ange qu'on ignore ». avec le sentiment que, si quelqu'un d'autre prenait le pouvoir, « il serait pire que Deby ». Ainsi, le raisonnement suivant a souvent été exprimé : « Deby a déjà bien mangé, il est rassasié, et maintenant il commence à faire des choses pour le pays. A l'inverse, si un autre dirigeant arrivait au pouvoir il voudrait se remplir les poches et le ventre ». Ou encore « après Idriss Deby, le déluge ».

Idriss Deby semble s'être imposé comme indispensable et irremplaçable dans l'esprit de nombreux responsables interrogés. Il faut ici souligner que d'un point de vue historique, les seuls points de

comparaison disponibles pour les tchadiens, lorsqu'ils tentent d'évaluer les régimes d'Idriss Deby, sont les deux dictatures précédentes (celle d'Hissène Habré et de Tombalbaye). Malgré les critiques dont il fait l'objet, Idriss Deby est considéré par de nombreux enquêtés comme étant le président ayant le plus développé le pays.

Conclusion

En optant, le 13 août 2007, pour un Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad, les partis politiques de l'opposition et de la majorité (signataires), le Chef de l'Etat (garant), et l'Union Européenne (partenaire), ont fait le choix d'un processus de sortie de crise par la voie de la démocratie représentative, centré principalement autour des partis politiques. L'accord de Syrte signé en novembre 2007 devait de son côté régler le problème des mouvements politico-militaires.

Ce recours aux élections comme moyen de sortie de crise a de fait écarté toutes les autres solutions proposées notamment par les Nations Unies, l'Union africaine ou encore par la société civile tchadienne qui, à l'inverse, préconisaient une approche plus globale de la paix, à travers un dialogue inclusif.

Bien sûr, les supporters de la solution électorale étaient conscients de la fragilité des partis politiques et ne s'attendaient pas à un bouleversement majeur du jeu politique tchadien à court terme. Au-delà de la volonté de la stabilisation du pays, ils avaient trois (3) objectifs concrets :

- Améliorer le système électoral tchadien, notamment le cadre législatif et les organes des élections afin de permettre à l'électeur tchadien de commencer à prendre confiance dans la démocratie électorale.
- Renforcer les capacités des partis politiques dans divers domaines (organisation, mobilisation, culture politique etc.)
- Clarifier le paysage politique et favoriser l'émergence de nouveaux leaders.

De ce point de vue, quel bilan ?

Aujourd'hui, à l'issue du processus la plupart des analystes politiques semblent estimer que le système électoral est devenu plus performant (CENI, recensement, code électoral...) et que l'environnement politique s'est amélioré (Charte des partis politiques, statuts de l'opposition etc.). Tout cela conforte ceux qui ont placé leurs espoirs dans l'institutionnalisation du système des partis et dans la consolidation du multipartisme. Cependant, il faut préciser que les dispositions du Chapitre IV de l'Accord du 13 août n'ont pas été pleinement mises en œuvre, en particulier concernant la dépolitisation de l'administration territoriale qui devait garantir un climat de neutralité pour le déroulement des scrutins.

Sur le terrain, le défi du renforcement démocratique était—en effet difficile à relever. Toutes les enquêtes de terrain menées au cours de cette étude ont démontré un manque de confiance manifeste envers le cadre électoral des précédents scrutins et sur les élections précédentes elles-mêmes de la part des représentants de la société civile, des partis politiques et de l'administration⁷⁸.

Par exemple, seulement 75% des personnes interviewées ont estimé que les élections passées étaient « ni libres, ni transparentes ni crédibles ». Autant ont déclaré que le contexte électoral et post-électoral n'avait été ni serein ni paisible et 62% que les instances d'organisation, de supervision et de contrôle des élections n'avaient pas inspirées confiance ni garanties la réussite des élections. Une majorité (60%) a estimé que les conditions de sécurité n'avaient pas été garanties pour tous les candidats et la moitié (51%) que les candidats n'avaient pas tous eu un accès équitable aux médias.

Nos enquêtes démontrent que des progrès ont été réalisés. Fin 2009, un peu plus de la moitié des personnes interrogées (56%) a déclaré être convaincue que l'Accord du 13 août avait permis de

⁷⁸ Multiples enquêtes auprès 600 acteurs de la société civile et du monde politique dans 12 villes du Tchad, voir annexe 1.

produire un consensus au sein de la classe politique pour faciliter la tenue d'élections sincères et crédibles. Elles ont également déclaré avoir dorénavant confiance dans la CENI du fait de sa nouvelle composition et ont estimé que les mesures prises pour garantir la sécurité le jour du vote étaient suffisantes (notamment avec la consignation des forces de sécurité dans les casernes).

La forte participation des électeurs pour le scrutin législatif a témoigné d'une volonté significative de participation citoyenne. Le fait que les élections présidentielles et législatives de 2011 se sont déroulées sans violence a pu rassurer les observateurs.

Pourtant, il n'est pas certain que les tchadiens aient réellement pris confiance dans le système de la démocratie électorale. Les nombreuses irrégularités constatées lors du premier scrutin législatif et les multiples contestations des résultats ont entaché sa crédibilité. Le boycott de candidats importants de la vie politique tchadienne à l'élection présidentielle a également marqué l'électorat tchadien. L'abstention massive et visible de l'électorat à l'élection présidentielle doit être interprétée malheureusement comme un signe inquiétant de la consolidation de la démocratie au Tchad.

Ce rapport a confirmé les nombreuses fragilités des partis politiques tchadiens dans de nombreux domaines : organisation et implantation territoriale, absence de moyens financiers, leadership et gouvernance, programmes politiques, capacité de mobilisation des militants, cote de confiance auprès des électeurs etc.

De fait, nos enquêtes ont confirmé que très peu de partis politiques sont présents et connus sur l'ensemble du territoire tchadien. La plupart des partis politiques ne sont effectivement connus que dans un « fief » régional et/ ou ethnique. Mais, selon EISA, plusieurs partis ont fait des progrès dans la composition de leur bureau national (dont les membres sont issus d'ethnies/ régions diverses), ou encore dans la répartition territoriale de leurs bureaux locaux en province (qui sont implantés dans un nombre croissant de régions). La plupart des partis sont également encore très marqués par la personnalité de leur « leader-fondateur ». Pratiquement aucun parti n'a connu d'alternance dans le leadership et on observe plutôt de nombreuses scissions en leur sein, davantage liées semble-il à des enjeux de gouvernance interne qu'à des désaccords de fond.

Nos enquêtes n'ont pas fait ressortir de véritable différence idéologique entre les partis politiques tchadiens. La plupart d'entre eux se réclament de la « social-démocratie ». Le fédéralisme constitue semble-t-il le seul positionnement distinctif majeur. Les contenus des programmes politiques sont globalement similaires et peu détaillés en termes de modalités de mise en œuvre. D'ailleurs, les leaders locaux des partis politiques ne semblent pas avoir de connaissance particulière des problématiques économiques et sociales, et manquent d'information.

Nos enquêtes ont par exemple fait ressortir qu'en 2009, deux après la signature de l'Accord du 13 août, plus des deux tiers (2/3) des représentants locaux des partis d'opposition et des partis alliés ne connaissaient pas les textes de lois issus l'Accord. De même, aucun des cadres du MPS interrogés à ce sujet dans le cadre de cette étude, n'a déclaré connaître ces textes. Il faut cependant souligner que les formations réalisées ultérieurement par EISA ont sans doute permis de remédier à cette situation par une meilleure appropriation desdits textes par les leaders politiques à la base.

Ce déficit en matière de messages politiques et de projets de société, ajouté au peu de moyens financiers et matériels dont ils disposent, nuit gravement à la capacité des partis politiques à obtenir un soutien populaire. Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude ont mis en évidence un climat de méfiance vis-à-vis des partis politiques de la part de groupes qui sont supposés être des relais d'opinion naturels dans la société. De plus, il est probable que les fréquents allers retours de nombreux partis politiques entre la majorité et l'opposition contribuent à brouiller leur image auprès des citoyens, et peut expliquer la volatilité de l'électorat. Seul le MPS, par sa position durable de parti au pouvoir, son implantation territoriale nationale et les ressources importantes dont il dispose, parvient à se distinguer facilement dans le paysage politique.

Ces élections ont permis de clarifier le paysage politique. De très nombreux partis sans base militante ou électorale se sont vus disqualifiés du jeu électoral. Elles ont surtout confirmé ce qui est ressorti de cette étude, c'est que sur plus de 150 partis politiques au Tchad, une quinzaine seulement participe réellement et activement de la vie démocratique dans le pays. Il s'agit de : ARD, CDF, FAR, MDST, MPS, PAP/ JS, PLD, RDP, RNDT - le Réveil, UDR, UNDR, URD, VIVA-RNDP, URD⁷⁹, ...et quelques autres.

Ce sont des partis qui sont véritablement connus par la population, et dont le poids politique se mesure à travers leur participation et de leurs résultats aux élections, leur représentation à l'Assemblée Nationale, ou les postes gouvernementaux de leur leader. Mais on a aussi assisté à l'émergence de nouveaux jeunes leaders politiques, même si ceux-ci n'ont pu encore se faire une place électoralement.

Quelle démocratie, pour quelle paix ?

Si ce rapport conforte certaines hypothèses qui étaient à la base de l'Accord du 13 août, il démontre aussi un fossé important entre « le monde des partis politiques » et la population tchadienne. Il apparaît qu'ils n'arrivent pas en réalité à créer du lien avec les citoyens ni à servir de relais efficaces entre les gouvernants et les gouvernés.

Ce rapport démontre la jeunesse du monde politique tchadien, ses faiblesses, l'absence d'égalité dans la compétition électorale et donc la grande difficulté des partis politiques à accéder au pouvoir par les urnes. Dans ces conditions, c'est le principe même de démocratie représentative qui se trouve remis en question.

Dans un pays comme le Tchad, dont l'histoire est marquée par des rébellions récurrentes, cette fermeture du jeu politique présente un risque important pour la paix. De plus, l'éventualité d'une crise sociale liée à un défaut de représentation doit également être envisagée à la lumière du contexte international. Les récentes révoltes dans le monde arabe ont alerté l'opinion internationale sur les risques de la démocratie sans alternance.

Dès lors, comment envisager les prochaines échéances électorales de 2016 ? Comment préparer la relève politique ? Au-delà d'une simple alternance de leadership, comment penser l'émergence de partis politiques forts, capables d'élaborer des propositions politiques qui reflètent véritablement les attentes de la population tchadienne ?

On peut comprendre la volonté de membres de la Communauté internationale, partenaires du Tchad, de soutenir la construction progressive d'un système de partis politiques, tout en sachant qu'il leur faudra un certain nombre d'années pour parvenir à développer et porter de véritables projets de société. Cependant, selon le CSAPR il est important d'envisager ce renforcement au-delà d'une approche strictement électorale. Le véritable enjeu est de permettre aux citoyens d'exprimer librement leurs attentes auprès des forces politiques en construction, afin de favoriser l'émergence d'un consensus national entre toutes les forces sociales tchadiennes.

⁷⁹ Dans l'ordre chronologique.

Dans ce sens, et afin de renforcer le rôle des partis politiques en tant qu'acteur du renforcement du processus démocratique et de la consolidation de la paix, le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR) recommande de :

1. Veiller à l'amélioration de l'environnement général en prévision des prochaines échéances électorales, en particulier en ce qui concerne les dispositions du Chapitre IV de l'Accord du 13 août 2007;
2. Assurer le respect des textes en vigueur en matière de financement des partis politiques, notamment la Charte des partis politiques de 2009 afin de garantir une compétition électorale équitable et démocratique ;
3. Poursuivre les initiatives de renforcement des capacités des partis politiques au niveau national et local, par exemple en matière de gouvernance interne et de projets de société. Le CSAPR souligne l'importance de la formation des jeunes qui s'engagent en politique.
4. Encourager la création d'espaces de dialogue entre les partis politiques, la société civile, et les autorités administratives et traditionnelles au niveau national et local, afin de traiter des questions socio-économiques qui relèvent des préoccupations quotidiennes de la population.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SOURCES DES DONNEES PRESENTEES DANS CE RAPPORT

Ce rapport présente de nombreuses informations qui ont été recueillies de plusieurs manières :

- Une étude menée en 2009 sur le processus électoral. L'étude a concerné 149 représentants de partis politiques, société civile et personnels de l'administration dans 12 villes du pays :
- Une enquête auprès de 23 leaders de la vie politique au niveau national (juillet 2010)
- Une enquête auprès de 32 responsables de partis politiques en province dans 10 villes du pays (juillet-août 2010)
- Une enquête menée auprès de 262 leaders et membres de la société civile et de groupements de base ainsi qu'auprès de 9 représentants des administrations locales (juillet-août 2010)
- Une enquête sur Ndjamena auprès de 100 habitants de tous les quartiers de la ville (septembre 2010)
- Une enquête de notoriété dans les médias à travers une mesure presque systématique des apparitions dans NBH sur une période de 3 années consécutives (janvier 2011)

Les annexes suivantes décrivent les méthodologies et sources des données.

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE DU CSAPR 2009 SUR LE PROCESSUS ELECTORAL AU TCHAD

En 2009, le CSAPR a réalisé une étude sur le processus électoral au Tchad. L'objectif de cette étude était d'analyser des textes et des institutions concernées par ce processus afin d'en identifier les forces et faiblesses, notamment les points perçus comme sensibles par les différents acteurs, et de proposer des solutions concrètes aux problèmes constatés. Les résultats de cette étude devaient permettre au CSAPR de mener des actions de plaidoyer dans le sens de l'amélioration du système électoral pour l'organisation d'élections crédibles et d'entrevoir les élections comme facteur apaisant des crises politiques et des conflits armés. L'étude a été réalisée par un consultant, le Docteur Maoundonodji Gilbert.

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de cette étude :

- Une recherche documentaire, qui a permis de collecter les textes législatifs et réglementaires, les rapports et autres documents pertinents se rapportant au champ de l'étude.
- Une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon de 145 personnes dans 10 localités du Tchad.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport intitulé « *Etude sur le processus électoral au Tchad* » publié en juillet 2010 par le CSAPR. Ce rapport est structuré en quatre chapitres : Chapitre 1 Etat des lieux du processus électoral au Tchad ; Chapitre 2 Analyse du cadre juridique et institutionnel des élections ; Chapitre 3 Appréciation du processus électoral par les parties prenantes ; Chapitre 4 Constats majeurs, propositions et recommandations.

Dans le cadre de ce présent rapport, les données de base ont été retravaillées pour mesurer plus précisément la perception du processus électoral par les différents acteurs concernés par ce processus.

L'étude a porté sur un échantillon de 145 personnes réparties dans 12 villes du pays et a ciblé des acteurs politiques du MPS, des partis alliés comme de l'opposition, mais aussi des représentants de la presse, de la société civile et des religieux. Les agents d'administration ont également été interrogés, de l'agent de base, au chef de service jusqu'à un gouverneur.

Les tableaux 28 et 29 présentent l'échantillon de manière plus précise.

Localités	n	%
N'Djaména	31	21
Abéché	9	6
Doba	20	14
Sarh	19	13
Bongor	17	12
Kélo	10	7
Moundou	12	8
Bokoro	9	6
Mongo	7	5
Massaguet	3	2
Massakory	4	3
Bitkine	4	3
Total	145	100%

Tableau 28 : Enquête 1, répartition de l'échantillon d'étude par ville.

	N	%
Agents Administration	37	25
Leaders religieux	19	13
Medias	7	5
MPS et allies	18	12
ONG	9	6
Partis d'opposition	12	8
Société Civile	47	32
Total	149	100

Tableau 29 : Enquête 1, répartition de l'échantillon par catégories d'acteurs

ANNEXE 3 : METHODOLOGIE GENERALE DE L'ETUDE CSAPR 2010 SUR LES PARTIS POLITIQUES AU TCHAD

En 2010, le CSAPR a réalisé une étude sur les partis politiques tchadiens dans le cadre du cycle électoral à venir. L'objectif de cette étude était de produire des éléments objectifs pour alimenter une campagne de plaidoyer du CSAPR sur les limites du processus électoral 2011 engagé dans le cadre de l'Accord du 13 août comme seul vecteur de sortie de crise.

Cette étude a été réalisée par une jeune consultante française Mayanne MUNAN sous la supervision d'un Comité de pilotage mis en place à cet effet, composée de 6 membres issus de la Coordination et du réseau du CSAPR : Ladiba GONDEU (socio-anthropologue) ; Michel BARKA (Président de l'Union des Syndicats du Tchad) ; Céline NARMADJI (COSAP du CSAPR) ; Massalbaye TENEBAYE (Président de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme) ; Me Delphine K. DJIRAIBE (Coordinatrice du CSAPR) ; Abderamane ALI GOSSOUMIAN, (Assistant à la Coordination du CSAPR) ; Cédrine BENEY (Assistante à la Coordination du CSAPR).

Les enquêtes de terrain se sont déroulées du 16 juin au 31 août 2010 dans 9 villes du pays avec l'appui de représentants locaux du CSAPR et avec l'appui de deux chargés de recherche tchadiens qui ont été sollicités pour réaliser les enquêtes à N'Djamena () et à Abéché. Il s'agit de M. Pafing Guirki et de M. Ahmat Moussa Hassan Diallo.

La rédaction finale de l'étude a été réalisée en collaboration avec Bruno Angsthelm, Chargé de mission Afrique du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) avec la supervision attentive de Mme Delphine Kemneloum Djiraibé, Coordinatrice du CSAPR.

Plusieurs enquêtes ont été réalisées au cours de cette étude :

- une collecte documentaire
- des entretiens avec des leaders nationaux (enquête n°2)
- des représentants locaux des partis politiques tchadiens (enquête n°3)
- des entretiens avec des leaders et membres de la société civile (enquête n°4)
- et une enquête d'opinion auprès de la population de N'Ndjamena (enquête n°5)

Au départ, l'étude a été réalisée selon une approche qualitative, puis le traitement des données s'est fait selon une approche semi-qualitative, qui a permis, à partir du discours des enquêtés, de produire des données chiffrées.



Carte 2: Carte récapitulative des enquêtes de terrain pour annexe 3 et 4.

ANNEXE 4 : ENQUETES AUPRES DES LEADERS DES PARTIS POLITIQUES

Il s'agissait de collecter des informations sur 30 partis politiques présents à l'Assemblée Nationale: courant, nom du leader, âge, alternance, idéologie. Pour ce faire, le CSAPR a recruté un chargé de recherche M. Sony Mékondo qui a procédé à des entretiens individuels avec les leaders nationaux de ces partis politiques.

Sur les 30 partis politiques inscrits dans le tableau, seuls 23 leaders ont pu être interrogés, les autres étant injoignables ou indisponibles.

ANNEXE 5 : ENQUETE DE NOTORIETE DES PARTIS POLITIQUES A NDJAMENA

L'enquête s'est déroulée du 13 au 27 juillet 2010 auprès d'un groupe de 100 habitants de N'Djaména (10 personnes dans chacun des 10 arrondissements de N'Djaména). L'échantillonnage s'est fait selon une méthode aléatoire stratifiée : les enquêtés ont été interrogés au hasard dans la rue et sélectionnés selon une grille de critères (sexe, âge, religion, catégorie socio-professionnelle) afin de tendre vers une diversité des profils. Cependant dans les faits les contraintes logistiques n'ont pas permis d'obtenir un échantillon parfaitement équilibré.

Profil		%
Sexe	Femmes	29%
	Hommes	71%
Age	Jeunes	65%
	Adultes de + de 35 ans	35%
Religion	Chrétiens	37%
	Musulmans	61%
	Autres	2%
Catégorie socio-professionnelle	Commerçants/ artisans et leurs employés	20%
	Ouvriers et employés de service direct (domestique, gardiens, claudomen etc.)	20%
	Professions intermédiaires et cadres de la fonction publique et du secteur privé (administration, santé enseignement, justice, etc.)	20%
	Etudiants	24%
	Inactifs divers (chômeurs, diplômés sans emploi, « ménagères », retraités etc.)	16%

Tableaux 30 : Enquête 5, description de l'échantillon pour l'étude de notoriété des partis politiques sur Ndjamen.

ANNEXE 6 : ENQUETE SUR LES PARTIS POLITIQUES EN PROVINCE

Trois missions en province ont permis la réalisation de diverses activités : des entretiens individuels ou en « focus groupe » avec des représentants locaux des partis politiques tchadiens, des entretiens avec des leaders et membres de la société civile, et des entretiens avec des autorités administratives locales.

- ✓ La mission en « Zone Centre », qui s'est déroulée du 14 au 20 juillet 2010, dans les régions du Hadjer-Lamis et du Guerra (autour des communes de Bokoro et Mongo), avec l'appui logistique de l'ONG ACCORD, et d'un traducteur.
- ✓ La mission en « Zone Sud », qui s'est déroulée du 2 au 8 août 2010 dans 7 villes du sud (Guelengdeng, Bongor, Kelo, Béré, Moundou, Doba et Koumra), avec l'appui des points focaux du CSAPR sur place.
- ✓ La mission en « Zone Est », qui s'est déroulée dans la ville d'Abéché, du 26 au 30 août 2010, avec l'appui du point focal du CSAPR sur place.

Zone d'enquête	Leaders et membres de la société civile et des groupements de base	Représentants locaux des partis politiques	Autorités administratives locales	Total	
				n	%
Zone Centre	88	5	4	97	32%
Zone Sud	153	21	5	179	59%
Zone Est	21	6	0	27	9%
Total	262	32	9	303	100%

Tableau 32: Enquêtes 3 et 4, composition de l'échantillon des entretiens réalisés en province (juillet-août 2010) auprès de leaders politiques, de la société civile et de représentants de l'administration

Le contexte d'opacité général, en particulier dans l'administration publique et au sein des partis politiques, de même que la réticence d'un bon nombre d'enquêtés (y compris ceux de la société civile), à aborder la question politique, ont constitué un frein significatif à la réalisation de cette étude.

Annexe 7 : Etude de notoriété des partis politique dans Ndjamena Bi-Hebdo

En janvier 2011, le CSAPR a procédé à une étude complémentaire pour tenter de mesurer le traitement des partis politiques par les médias tchadiens.

Ce travail a consisté à relever et à comptabiliser toutes les occurrences des partis politiques et de leurs leaders faites dans le journal N'Djamena Bi-Hebdo entre janvier 2007 et décembre 2010. Environ 70% des numéros parus durant cette période ont été analysés. Les données recueillies ont été classées selon catégories suivantes : interviews des responsables politiques, articles traitant spécifiquement d'un parti et/ou d'un leader, et enfin les citations dans des articles.

La liste des partis répertoriés n'a pas été préétablie mais composée au fur et à mesure des occurrences relevées.

Ce travail a été réalisé à partir de documents papier, sans logiciel d'analyse textuelle. Si des erreurs ont pu être commises, aucun parti n'a été avantagé ou désavantagé. Ces tableaux n'ont pas pour objectif d'être exhaustifs, mais d'identifier certaines tendances dans les médias tchadiens.

PARTIE 2

CONTRIBUTIONS DES PARTIS POLITIQUES

A la suite du forum portant présentation du rapport, le CSAPR s'est efforcé de contacter l'ensemble des partis politiques présents afin de solliciter leur éventuelle contribution. Sur 16 partis politiques présents, 9 ont souhaité répondre à notre initiative (Actus, Al Djama'a, Al Nassour, Caméléon, MPTR, PLT, RDST, RPT, UNDR). Comme lors du forum, ils n'ont pas hésité lors de nos échanges à nous faire part des principales insuffisances qu'ils ont pu relever dans le rapport et à nous présenter leurs analyses de l'environnement politique tchadien. Le CSAPR se permet de répondre ci-dessous à leurs principales remarques. Vous trouverez ensuite les contributions des 7 partis politiques qui ont souhaité rédiger leur propre mémorandum sur le sujet.

Remarques

Le champ temporel sélectionné pour mener l'enquête n'aurait pas été assez large (d'octobre 2009 à juin 2011). Beaucoup de partis ont insisté sur ce point : en excluant la période des élections communales de janvier 2012, cela ne peut suffire pour porter un jugement de valeur sur l'action d'un parti politique. Certains partis n'ont en effet pas gagné de sièges lors des élections législatives mais ils ont pu remporter des élections municipales et inversement. Bien sûr, le CSAPR est conscient qu'il aurait été intéressant d'étendre la période d'étude, et non pas pour mettre en évidence les vainqueurs et les vaincus du jeu électoral, mais pour renforcer son analyse du fonctionnement des partis politiques et de l'environnement politique tchadien en général. Malheureusement, pour des raisons de calendrier et de logistique, les enquêtes et la rédaction de l'étude ne pouvaient s'étendre sur la période de 2012.

Certains partis ont dénoncé l'aspect subjectif du rapport, dans le sens où la majorité présidentielle serait toujours connotée négativement et l'opposition qualifiée « d'opportuniste ». Le CSAPR s'est pourtant efforcé d'employer le ton le plus neutre possible pour ne pas entacher la fiabilité du rapport.

Le rapport ne mentionne pas tous les partis politiques. Dans un souci de clarté, le CSAPR a surtout rendu compte des partis qui animent la vie politique tchadienne. Ce rapport n'est pas un annuaire des partis politiques et beaucoup ne sont cités qu'en simple exemple pour illustrer une assertion donnée. Les partis sollicités ont montré leur intérêt pour l'histoire politique tchadienne, qui conditionne bien sûr la situation actuelle. Ils ont voulu nous rappeler l'histoire de leur parti, des regroupements, des coalitions et des alliances politiques, celles des groupes à tendance politico-militaires qui ont existé depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Si un travail historique sur la politique tchadienne serait très intéressant et utile, il s'agit là d'un autre sujet d'étude.

Les programmes des partis auraient été mal identifiés, y compris les idéologies des partis. Certains d'entre eux affirment qu'ils ont de véritables programmes politiques pour le pays et qu'ils défendent une véritable idéologie. Beaucoup s'appuient sur les statuts de leur parti qui rappelle les lignes directrices de leurs orientations politiques. Sur ce point, s'il est vrai que chacun se targue de défendre certains grands principes, aucun d'entre eux n'a néanmoins expressément présenté de propositions politiques plus précises, comme par exemple un programme de réforme économique ou sociale, ou encore leur vision de la politique étrangère tchadienne... Le CSAPR reste ici convaincu qu'il reste des efforts à mener pour renforcer la capacité de propositions des partis. D'ailleurs, l'obsolescence des programmes a été reconnue par nombre de responsables.

Le caractère « régional » ou « ethnique » des partis a été perçu comme une critique. Or, le CSAPR affirme qu'il est normal pour un parti d'être implanté dans un fief. Il veut en réalité dénoncer le système politique actuel qui empêche les partis de dépasser cette échelle locale pour s'étendre sur l'ensemble du territoire tchadien. Les problèmes de financement des partis sont évidemment visés, ainsi que les clivages ethniques, communautaristes et géographiques, notamment le clivage

Nord/Sud. Certains partis ont dénoncé la création politique de ces clivages et ont témoigné des accusations de fraude dont ils peuvent être l'objet s'ils se présentent dans le Nord du pays et des risques que peuvent encourir leurs militants (menaces, agressions morales et/ou physiques...).

Le financement. L'ensemble des partis s'accordent pour dénoncer le manque de financement et qu'il y a un véritable flou autour de la loi et de son application. Mais cela va au-delà puisqu'il existe même des désaccords entre les partis : certains recevraient des subventions, voire même des dons, quand d'autres n'ont plus rien reçu depuis des années. Selon de nombre d'entre eux, la subvention publique serait avant tout une récompense pour les partis qui ont « accompagné » Idriss Deby Itno aux élections.

Concernant la partie sur la perception des partis politiques tchadiens par la société tchadienne, et plus particulièrement **les partis politiques dans les médias**, les responsables ont insisté sur le fait qu'il aurait été plus fiable de comparer plusieurs presses, si ce n'est toute la presse, pour recouper au mieux les informations. En effet, chaque organe étant fortement partisan, établir un référencement sans comparaison, avec une seule source (N'Djamena Bi-Hebdo), affaiblit le postulat. La politisation des médias expliquerait la non visibilité que subissent certains partis. De plus, les responsables accusent le manque de moyens (difficulté matérielle de la production de communiqués et autres documents, diffusion payante, etc), mais surtout l'accès difficile aux médias. Et c'est sans compter sur l'autocensure des journalistes qui reste présente.

L'alternance au sein des partis. Tous ont constaté l'absence d'alternance au sein de l'ensemble des partis. S'il y a déjà eu un changement à la tête de l'organisation, ce changement a uniquement été forcé par des cas de force majeure ; en l'occurrence par des décès. De même, ils refusent tous l'idée qu'il y ait déjà eu une alternance au sein du MPS, ni même une dyarchie. Il n'y aurait que le président fondateur, qui décide de tout, qui contrôle l'ensemble de l'exécutif du parti et qui est le seul habilité à se présenter aux élections présidentielles. Le Secrétaire Général est condamné à ne s'occuper que de l'administration du parti.

Les partis déplorent cet état de fait mais le justifient clairement : avec l'absence de financement conséquent et régulier, le chef de parti, qui est donc le plus souvent le fondateur, est obligé d'engager ses propres moyens personnels pour subvenir aux besoins de fonctionnement de l'organisation. Le parti ne peut donc en réalité être autonome de son président et il est très difficile finalement de lui trouver un remplaçant qui souhaite, et qui est capable de financer le parti.

Contributions

ACTUS Action Tchadienne pour l'Unité et le Développement

Ire Kertoumar François, Coordinateur national

Le travail d'enquête et d'analyse réalisé par l'équipe de la coordination nationale du CSAPR, sur les partis politiques tchadiens, est une œuvre de grande qualité qui permet à chaque parti politique de se regarder dans le miroir pour savoir s'il œuvre réellement pour la démocratie et la paix au Tchad.

Il est primordial de se rappeler de l'ensemble des tendances politico-militaire et des regroupements qui ont existé depuis l'indépendance pour se rendre compte de tout ce qui est fait pour ramener la vraie paix au Tchad.

A l'indépendance, il ya le PPT/RDA qui a amené le dictateur François TOMBALBAYE au pouvoir en 1960 avec son parti unique qu'il transformera en MNRCS. Il supprima dès son arrivée au pouvoir : le GIRT ; le MSA etc. Le gouvernement militaire sous le Général Félix Malloum en 1975, va disparaître en 1979 avec l'installation des onze tendances politico-militaires formant le GUNT de Goukouni

WEDDEYE en 1980 qui a une durée de 18 mois. Ces tendances sans idéologie feront place aux FAN de Hisseine Habré puis l'UNIR de Habré de 1982 à 1990.

Tous ces régimes dictatoriaux vont disparaître ; il en sera de même pour le MPS ; et c'est à juste titre que le rapport amène à se questionner sur la nature exacte de démocratie que le MPS veut instaurer au Tchad et pour quelle paix. Car toutes les tentatives de retour de paix au Tchad sont vaines. Aussi le MPS doit savoir qu'avant lui, tous les régimes ont signé beaucoup d'accords et discuter autour de tables rondes qui n'ont finalement servi à rien ; on peut citer par exemple les accords de Lagos en 1980. Sous le GUNT et les FAN (UNIR), de même, beaucoup d'accords n'ont servi à rien. En tant que parti politique, l'ACTUS a été plusieurs fois amené à y participer. L'ACTUS était notamment présent à la Conférence de la réconciliation d'Addis-Abeba du 09 janvier 1984 organisée par l'OUA mais qui a échoué à cause de l'assassinat du Ministre des Affaires extérieures de Habré, M. Idriss Miskine par Habré lui-même. Le 19 octobre 1984, c'est la Conférence de réconciliation nationale de Brazzaville où l'ACTUS a fait une proposition de sortie de crise qui a fait l'unanimité de tous sauf Habré. Le 20 Novembre 1984, c'est la déclaration commune de Paris par le GUNT, l'ACTUS, le GDI, le GDPT et l'UDP mais non acceptée par Habré. Le 21 Mars 1985, c'est la mise en place du Front Démocratique du Tchad(FDT) renfermant UDP, ACTUS, GDPT, CP et GDI pour négocier avec l'UNIR en décembre 1985 à Libreville ; mais l'UNIR a demandé un ralliement sans condition, alors l'ACTUS s'est rétracté et les autres se sont jetés dans la gueule du loup pour renforcer les positions du dictateur Habré.

L'ACTUS a attendu l'entrée de Deby en 1990 qui « *ne promet ni or ni argent mais la liberté* » pour venir librement s'implanter au Tchad, et le parti a été reconnu en 1992. L'ACTUS a une stratégie et une idéologie, Deby s'en est rendu compte à la CNS (Conférence Nationale Souveraine) de 1993 et depuis cette date, le MPS considère l'ACTUS non pas comme un adversaire mais un ennemi à abattre et ne lui accorde aucune chance pour émerger. La philosophie de l'ACTUS est simple, pour rendre l'alternance possible au Tchad, il faut un regroupement des partis ; à la CNS, l'ACTUS a comme regroupement les partis du CID (Collectifs des Initiatives Démocratiques) avec une dizaine de partis : l'ACTUS, le PAP/JS, le RPT, UFD, MPDT, PLUS, AND, ... Le CID a présenté et soutenu l'ACTUS comme candidat à la primature face aux 14 autres candidats issus des grands partis actuels et des regroupements, y compris deux candidats indépendants. Mbangmadi était le poulain du MPS ; lorsque l'ACTUS a remporté la victoire, il est le chef du Gouvernement, nommé et préside le Conseil des Ministres conformément aux recommandations de la CNS ; il a alors fait entrer dans son gouvernement les partis qui ont voté contre lui au second tour tels que le parti de Delwa Kassiré Koumakoye ; Elie Rumba etc. La stratégie c'est que par la suite, le CID s'est élargi à ces partis pour former un regroupement dénommé le COPAC uniquement pour présenter un candidat face à Deby et face également au candidat du regroupement CAD (Alingué Loi Mahamat et Lamana) en 1996. Mais malheureusement Deby a fait sciemment disqualifier la candidature de son ex Premier Ministre et tout le monde a préféré se présenter. Ainsi on s'est retrouvé avec 14 candidats face à Deby en 1996 ; le CAD a présenté 3 candidats sur 3 ! Où est alors le sens du regroupement des partis pour une alliance électorale ?

L'autre regroupement qui a survécu et qui est l'œuvre de COPAC, c'est la CPDC, qui a un objectif : la défense de la constitution. Deby veut tout faire pour faire disparaître ce regroupement en éliminant d'abord en 2008 son porte parole IBNI ; en soutirant LOI, Alingué, Hamid Dalop et le défunt Naïmbaye dont il se servira pour disqualifier la candidature aux présidentielles de l'ACTUS en 2011. Nous sommes réduits à 11 partis à la CPDC.

Deby ne fait rien pour la paix et la Démocratie : sa main tendue vers l'opposition armée n'a servi à rien ; ce n'est qu'un guet-apens, Alors même que la CNS en 1993 a recommandé au Premier Ministre élu de faire venir les politico-militaires pour rompre ainsi définitivement avec la guerre fratricide au Tchad. Deby n'entend que le sens de la violence, remettant ainsi en cause les recommandations de la CNS et les prérogatives du Premier Ministre élu. Il a engagé un bras de fer avec ce dernier.

Dés 1993 la vie politique au Tchad entre dans une zone de turbulence ; le MPS et Deby par CST interposé interpellent le PMT pour la deuxième fois en 6 mois. Le 20 octobre 1993, pendant que le PMT défend le bilan de son gouvernement devant la CST et en direct sur les antennes de la RNT et la télévision, la garde rapprochée de Deby assassine le Général Abbas Koty et Laoukein Bardé a de nouveau regagné sa troupe dans le maquis. Les séances furent suspendues ; Deby a aussitôt signifié à Fidel Mounkar (Premier Ministre élu de la CNS) qu'il tenait désormais le Conseil de Ministre à son domicile. La CNS n'a servi à rien ; plus de Démocratie, plus de sécurité, plus de bonne gouvernance, le cahier de charges de la CNS est foulé au pied.

Aujourd'hui, la CPDC cherche à ramener Deby à la raison pour une sortie de crise et ramener la Démocratie au Tchad, cependant Deby n'entend pas de cette oreille, il met en place un cadre de dialogue en cooptant 2 partis de la CPDC pour réduire le nombre des partis de la CPDC à 9. Ces 2 partis à savoir l'IURD et le PDI vont-ils résister à l'appât que Deby leur a tendu ?

Les membres des Organes de paix et de Démocratie tels que le Conseil Constitutionnel, la Cour Suprême et le cadre de dialogue politique, doivent être élus par leurs pairs. La CENI et le Bureau des élections doivent être composés de commun accord entre les partis de l'opposition ; ceux de la mouvance et la société civile pour pouvoir garantir un bon recensement biométrique pour la transparence des prochaines élections. Mais cela ne sera pas avec les intimidations et les arrestations des journalistes et des hommes politiques que la paix véritable et la Démocratie seront de retour au Tchad ; alors, que faire ?

Al Djama'a

Gaourang NGarmirti Hadji, Président

Depuis l'indépendance à nos jours, l'alternance au niveau des partis politiques se fait de façon héréditaire et parfois par un arrangement consensuel au niveau du bureau exécutif dudit parti. Et non de manière démocratique à l'issue d'un congrès dignement organisé.

Il y a deux raisons qui expliquent cette façon de procéder à une alternance négociée ; qui obéit parfois aux principes des dirigeants de ce parti politique.

La première est la méconnaissance des textes statutaires et réglementaires par les militants. Le mécanisme de succession n'est pas maîtrisé par les membres. De plus, les militants ne détiennent même pas la carte des militants et de surcroît ne cotisent pratiquement pas ; ce qui rend difficile la tenue régulière des Assemblées générales ou Congrès, qui constituent les premières instances décisionnaires pour une alternance au sein d'un parti politique.

La deuxième est le caractère régionaliste et tribaliste qui serait parfois à la base de la création dudit parti. Il arrive quelques fois de n'admettre au sein du bureau exécutif et surtout à la tête du parti que les ressortissants de la région où le parti est implanté. Le plus grand nombre des partis politiques au Tchad fonctionnent de cette manière. C'est pourquoi, parler de l'alternance est synonyme d'implosion et conduit plutôt à la création d'un autre parti politique qu'à un changement démocratique à la tête du parti. D'où la pléthore des partis politiques sur l'échiquier national.

De ce fait, parler d'alternance au sein d'un parti politique tchadien est d'abord une question de volonté politique du président fondateur ou d'un consensus politique des membres fondateurs, et non un principe obligatoire des textes de base. Ce qui nous amène à dire qu'il faut parler d'alternance de génération d'hommes politiques. Puisque la classe politique tchadienne est composée de trois générations :

Primo, c'est la génération dite des années de l'indépendance. Celle-ci est constituée d'hommes politiques ayant participé aux différentes étapes qui ont abouti à l'accession du Tchad à l'indépendance, jusqu'au renversement du premier président, suivi du régime des militaires (le CSM) et le déclenchement de la guerre civile de 1979. C'est une génération qui croit détenir le secret du Tchad. Elle est présente partout dans l'administration et est celle qui est le plus souvent consultée sur les grandes questions d'intérêt national.

Deuxio, il y a la classe d'hommes politiques éclairés et des révolutionnaires ; elle est composée essentiellement des chefs de guerres et des chefs de tendances dont la plupart a fondé sa doctrine sur le parti unique. Elle commence à partir de 1980 à 1990. C'est cette génération là qui détient l'essentiel du pouvoir aujourd'hui et qui est active partout sur tous les plans. Bon nombre des chefs de partis sont issus de cette génération.

Tercio, c'est la génération d'ouverture démocratique. Elle comprend une classe d'hommes politiques jeunes et aussi des exilés qui ont fait leur retour au pays après l'avènement démocratique du 1^{er} décembre 1990. A paraître avec les deux précédentes, c'est une génération qui n'a pas vécu ou plutôt a vécu de manière indirecte les atrocités qu'a traversées le pays de 1979 à 1982. Elle a donc une vision particulière de l'exercice démocratique. La plupart a fait de longues études et maîtrise mieux les courants et idéologies politiques. Mais cette génération est perçue par les deux premières comme une génération inexpérimentée. D'où la naissance d'un conflit de génération au sein de l'administration générale et dans les partis politiques.

Par conséquent, la question d'alternance est avant tout une question d'hommes et de génération, puisque chaque génération ne veut pas reconnaître l'effort de l'autre ; ce qui rend l'alternance difficile à tous les niveaux.

Pour qu'il y ait une véritable alternance démocratique, fondée sur les valeurs démocratiques dans le respect des libertés, il faut un sacrifice. La classe politique doit suivre les différentes mutations qui s'exercent dans le monde et accepter l'émergence d'une autre génération par principe démocratique ; ce qui donnera un espoir à tout le peuple tchadien et lui permettra de croire à la démocratie et aux hommes politiques.

Caméléon

Mémoire *Quelle subvention de l'Etat aux partis politiques tchadiens ?*

Kram Ali Abel, Président

« Il est normal que les partis politiques bénéficient d'un financement de l'Etat. Cela d'autant plus qu'ils sont reconnus par la Constitution et participent à l'éveil des populations. » Moussa Sarr.

Dans la Constitution de la République du Tchad, l'article 4 dispose que *« les partis et les regroupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment librement et exercent leurs activités dans les conditions prévues par la loi et dans le respect des principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et de la démocratie pluraliste »*.

Certains des partis politiques créés avec l'ordonnance n 015/PR/91 ont bénéficié de cinq millions FCFA, tandis que d'autres non. Les partis politiques créés avec la loi n 045/PR/94, eux, n'ont pas bénéficié de ce montant à leur création. Mais depuis l'année 2007, les partis politiques bénéficient d'une subvention de cinq millions de francs.

En 2012, 141 partis politiques ont bénéficié de la subvention de 5 millions ; 42 parmi eux ont bénéficié, en plus de ce montant, du paiement de leurs arriérés. Un montant de 2 milliards a été prélevé sur la ligne *« accord de paix »* à cet effet. Cependant, il a été rappelé aux partis qu'en 2013, la subvention de l'Etat ne sera octroyée que conformément au décret n 029/PR/PM/2012, du 11 janvier 2012. Le président de la chambre des comptes de la cour suprême saisi par le gouvernement, en application du décret ci-dessus cité, a demandé hors délais à tous les responsables des partis

politiques de déposer leurs comptes annuels « *dans un délai n'excédant pas 10 jours dès la réception de la notification* ». Moins de 100 partis politiques se sont exécutés. Néanmoins, elle a publié une liste d'une vingtaine des partis dits éligibles.

Comparativement aux partis politiques de certains pays africains, où les documents des campagnes sont pris en compte par l'Etat, où le financement public des partis politiques est inscrit dans le budget, et où les modalités de répartition sont bien définies, l'Etat tchadien ne verse qu'une aide financière de « 5 millions de francs » aux partis politiques. Par conséquent, l'on n'est-il pas en droit de se demander : quelle subvention de l'Etat aux partis politiques tchadiens ?

Cette récurrente question se pose avec acuité, mais n'a pas fait l'objet d'un véritable débat, ne serait-ce qu'entre les acteurs politiques dans leur ensemble. Lorsque cette subvention est octroyée, elle calme les ardeurs, et apaise les agissements des bénéficiaires. Malheureusement, elle empoisonne également l'atmosphère au sein de certains partis.

Le financement public des partis politiques, ailleurs, au Tchad, et les revendications constitueront l'ossature de ce mémo.

l) Le financement public des partis politiques en France et en Afrique

1) Le financement des partis politiques français

Faudrait-il rappeler de prime abord qu'avant les années 1998, les partis politiques français n'avaient pas de statut. Aussi, la question de leur financement public a connu des perfectionnements. En guise d'illustration, il y avait eu la Loi du 11 mars 1998, la loi du 15 janvier 1990, la loi du 29 janvier 1993, la loi du 19 janvier 1995, puis l'aménagement de 2003, où depuis lors « *l'argent public n'est octroyé qu'aux partis dont les candidats auront obtenu chacun au moins 1% des suffrages exprimés dans au moins 50 circonscriptions* ».

Aussi, « *pour pallier l'absence de financement militant, traditionnellement modeste en France, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide financière aux partis politiques et de prise en charge d'une partie des dépenses de campagne, en contre partie du strict respect de la législation ainsi définie* ».

2) Le financement des partis politiques et des campagnes électorales en Afrique

Au symposium International de Bamako, à la Conférence de Libreville, sur « le Bilan de la Démocratisation en Afrique », la question du financement public des partis politiques et des campagnes électorales ont été évoqués.

Dans certains pays africains, notamment, le Mali, le Togo, le Sénégal, le Niger, et le Cameroun, des avancées notables ont été réalisées par rapport à la problématique de financement public des partis politiques, des campagnes électorales, et des dépenses électorales.

a) Au Sénégal (168 partis politiques)

Le financement public des partis politiques, des campagnes électorales et le plafonnement des dépenses électorales, sont perçues comme une « nécessité », et une « exigence démocratique et de transparence ».

Conformément au code électoral sénégalais (art L50) « *en plus des bulletins de vote, l'impression des documents de propagande et professions de foi des candidats ou listes de candidats est entièrement prise en charge par l'Etat qui passe commande et règle les imprimeurs eux-mêmes choisis après appel d'offres en présence des partis politiques* ».

b) Au Mali (plus de 80 partis politiques)

Une loi sur le financement des partis politiques avait été adoptée en juillet 2000. La charte des partis en son article 29 dispose que « *les partis politiques bénéficient d'une aide financière de l'Etat inscrite au budget de l'Etat à raison de 0,25% des recettes fiscales* ». L'Etat met également à la disposition des partis politiques en compétition, des documents de propagande et de profession de foi des candidats ou liste des candidats.

c) Au Togo (plus de 90 partis politiques)

Le financement des élections est prévu dans la constitution à titre de dépenses publiques ordinaires. La loi sur le financement stipule que les partis politiques bénéficient d'une aide financière de l'Etat. Cette aide est attribuée aux partis politiques ayant recueilli au moins 5% des suffrages sur le plan national aux élections législatives.

d) Au Cameroun (282 partis politiques)

La loi sur le financement public des partis politiques dit que l'Etat contribue à certaines de leurs dépenses lors des élections, puis recommande également la prise en charge de leur fonctionnement.

En vertu de l'article 6 de la loi 2000/015 du 19 décembre 2000, le financement public des partis est divisé en deux :

- Une prise en charge de l'Etat, qui se traduit par une subvention accordée aux partis politiques qui ont des représentants à l'Assemblée Nationale, proportionnellement au nombre de siège ;
- Une subvention accordée aux partis politiques qui ont obtenu 5% des suffrages exprimés aux élections législatives dans au moins 1 circonscription électorale.

Aussi, les partis politiques bénéficient d'un financement public de campagne, s'ils présentent des listes réputées conformes dans les circonscriptions électorales.

II) Le financement public et les campagnes électorales au Tchad

1) La constitution (version révisée)

La Constitution tchadienne, comparativement à celle de la République du Togo, dispose en son article 4 ce qui suit : « *les partis et les regroupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment librement et exercent leurs activités dans les conditions prévues par la loi et dans le respect des principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et de la démocratie pluraliste.* » À l'article 5, c'est plus une mise en garde, ou du moins des gardes fous.

2) Le code électoral (version révisé)

Comparativement à la république du Mali, le code électoral tchadien n'est pas assez explicite sur la problématique du financement des partis politiques et des campagnes électorales. La question est traitée d'une manière générale au chapitre 3 du titre 4, relative à la campagne présidentielle, et à l'article 143 qui dispose que : « *quelque soit le montant des dépenses de campagne encourues, 30% sur 100 millions FCFA dûment justifiés, sont remboursés aux candidats ayant obtenu 30% des suffrages exprimés* » ; également au chapitre 5, du titre 5, relatif aux élections législatives, à l'article 156, alinéa 2 que « *le cautionnement est remboursé en totalité aux candidats ayant recueilli au moins 10% des suffrages exprimés* ».

3) La loi 019/PR/2009 portant charte de partis politiques

Dans la loi n. 045/PR/94 il était dit ceci : « *l'Etat soutiendra les candidats et/ou les partis politiques en compétition, notamment en :*

- *Mettant à leur disposition les spécimens de bulletins de vote ;*
- *Octroyant aux candidats et/ou partis en compétition des exonérations de certaines taxes pour l'acquisition des équipements en matériels liés à la campagne électorale en cours ».*

Au titre de remboursement des frais de campagnes, elle dispose que :

- *Pour les présidentielles, le plafond des dépenses remboursables est de 500 millions, si le candidat obtient un score d'au moins 10%.*
- *Pour les législatives, le plafond des dépenses remboursables est de 10 millions de francs, si la liste obtient un score d'au moins 10%.*
- *Pour les locales, le plafond des dépenses remboursables est de 5 millions de francs, si la liste obtient un score d'au moins 10%.*

Or dans la loi n. 019/PR/2009, qui abroge celle précédemment citée, au titre 4 des dispositions financières (article 48), on trouve que « *les activités des partis politiques sont financés au moyen de leurs ressources propres ainsi que de subvention de l'Etat* ». Aussi, plus loin (article 54), elle dit « *les partis politiques bénéficient du financement public sous forme de subvention annuelle pour leur mission d'animation de la vie politique* ».

La clé de répartition est la suivante :

- Les partis politiques qui ont participé aux dernières élections (présidentielles, législatives, ou locales) ont droit au 15% du montant arrêté ;
- Les partis politiques qui ont des représentants à l'assemblée nationale, eux, se partagent proportionnellement au nombre de ces derniers, 40% du montant arrêté ;
- Les partis politiques qui ont des conseillers communaux, se partagent 35% du montant arrêté
- Les partis politiques qui en plus des élus masculins, ont également des femmes élues, se partagent 10% du montant arrêté.

Observations

- Comparativement à la France, au Mali, au Sénégal, au Niger, au Cameroun, et au Togo, cités en exemple, au Tchad, la question de la subvention n'a pas fait véritablement l'objet d'un débat politique, d'où la quasi inexistence des traces dans la constitution, dans le code électoral, voire la loi portant charte des partis politiques ;
- Au Tchad, l'aide de l'Etat aux partis politiques qui participent aux élections législatives et communales, se résument, en plus des bulletins de vote, à 2 à 3 exemplaires du spécimen du bulletin de vote. Alors que, dans ces pays ci-dessus cités, en plus des bulletins de vote, l'Etat prend en charge les impressions des documents des propagandes et profession de foi des candidats ou liste des candidats. Les représentants des partis politiques dans les bureaux de vote sont pris également en charge par l'Etat.
- Au Tchad, il faut totaliser 10% aux présidentielles, aux législatives, aux communales, dans une des localités, pour prétendre seulement au remboursement des dépenses électorales. Or, en France, si un parti réalise 1% des suffrages exprimés dans au moins 50 circonscriptions, il peut prétendre au financement public. Aux communales, il faut totaliser 10% des suffrages exprimés ; au Cameroun, il faut obtenir 5 % des suffrages exprimés dans au moins 1 circonscription électorale ; au Niger, pour avoir participé à une des élections, un parti politique peut prétendre à la subvention de l'Etat.
- La source de financement public de l'Etat aux partis politiques n'est inscrite ni dans le code électoral, moins encore dans la charte des partis politiques, comme au Togo, ou il est inscrit au titre de dépenses ordinaires dans la constitution ; et au Mali, ou il est inscrit dans la charte des partis politiques, à hauteur de 0,25% des recettes fiscales, au Niger, le financement public est inscrit dans la charte des partis politiques
- Au Tchad, le montant annuel du financement public des partis politiques est facultatif (art 54 al 2) ; aussi des ressources externes (art 50) et de l'aide extérieure (art 51), ne sont pas assez explicites contrairement aux pays cités en exemple, où afin d'éviter certaines dérives, les dons

et legs, et les aides extérieures sont réglementées. Dans la loi N. 019/PR/2009, l'aspect exonération de certaines taxes « pour l'acquisition des équipements en matériels liés à la campagne électorale en cours » est ôté.

Revendications

- 1) La désignation d'une tierce personne, à l'instar du Sénégal, où un médiateur avait été désigné par décret, afin de concilier les positions par rapport à la question ;
- 2) Aux élections de 2014, 2015, et 2016, qu'en plus des bulletins de vote, l'Etat prenne en charge les documents de campagnes (profession de foi, documents de propagande) et les spécimens ; puis les représentants des partis dans les bureaux de vote.
- 3) La révision en baisse du pourcentage de 10% afin de permettre aux partis de prétendre à la subvention de l'Etat et au remboursement des dépenses électorales ;
- 4) La révision du plafonnement des dépenses électorales, et l'indication du seuil des dons que les particuliers et les personnes morales peuvent apporter aux partis ;
- 5) La mise sur pied d'un comité de contrôle et de transparence de la subvention, à l'instar du Togo
- 6) L'inscription des points 1 à 5 sus cités dans le code électoral et la charte des partis politiques
- 7) Les partenaires, notamment, le PNUD et l'UE (eisa-Tchad) dans le cadre de leur politique de renforcement de capacité des partis politiques, d'outiller les partis, des matériels informations et des générateurs, aussi qu'ils puissent former les responsables et quelques militants en outils informatiques.

Conclusion

Dans les grandes démocraties, le financement public des partis politiques avait été institué afin de rétablir l'équilibre et l'équité entre le parti au pouvoir qui dispose de tous les moyens, et ceux de l'opposition, qui ne vivent que des cotisations, des dons et legs.

Dans le cas d'espèce, le parti au pouvoir dispose effectivement de tous les moyens, tandis que même les partis de la majorité (98%) et ceux de l'opposition (90%), ne dispose de rien du tout car le « militantisme cotisant » n'existe pas au Tchad.

Or, outre les missions qui leur sont dévolues, nul n'ignore l'apport des partis politiques dans la consolidation de la démocratie. Par conséquent, un apport financier de l'Etat assorti des conditions de transparence, ne fera que renforcer la démocratie. Sinon, comment les partis politiques qui ne perçoivent pas les cotisations, qui vendent à peine les cartes d'adhésions, dont 98% ne perçoivent pas des dons et legs, pourront participer à un jeu électoral, pour un résultat probant ?

Ce mémo, en plus de son caractère revendicatif, est un appel à un débat politique par rapport à la question du financement public des partis politiques au Tchad, et aussi un appel à l'endroit des partenaires impliqués dans notre processus.

PLT Parti libéral du Tchad

Keleou Bombaye Laoumbaye, Président

Comparaison des régimes

Hissène Habré se distingue de François Tombalbaye (Parti Progressiste Tchadien (PPT) puis Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS)) et d'Idriss Deby Itno (Mouvement Patriotique du Salut (MPS)) puisque pendant son règne il n'y avait qu'un parti unique, l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR) et il dirigeait le Tchad en maître absolu.

Les deux autres sont comparables puisqu'ils ont un dénominateur commun : le parti au pouvoir tout puissant autour duquel gravitent, des partis de l'opposition du temps de Tombalbaye, et des partis de mouvance du temps de Deby. Mais les moyens utilisés par Deby les rendent de plus en plus faibles et si une véritable union de l'opposition ne se met pas en place, on s'achemine inéluctablement vers l'oligarchie. On ne parlera alors plus de l'alternance au Tchad.

Division administrative et représentativité des partis politiques

Cette division à connotation politique trouve sa raison d'être dans l'esprit de rapprocher l'administration des administrés. Mais sur le plan électoral, c'est du fiasco car les quotas des sièges pour les élections ne tiennent pas compte du nombre d'habitants mais de la superficie ou simplement des divisions administratives constituées à dessein par le régime. Il est nécessaire de se recentrer sur la masse citoyenne pour une véritable représentativité du peuple au niveau national.

Pour la représentativité des partis politiques, la forte représentativité du parti au pouvoir sur l'ensemble du territoire tchadien et à l'étranger s'explique par le fait que les nominations tant civiles que militaires se font à condition de militer en faveur du MPS. C'est pourquoi il y a des représentants de ce parti dans les coins reculés comme dans les grands centres urbains, comme les chefs de canton et des ferriques, les commandants de brigade, les gouverneurs, les préfets des départements et les sous-préfets, sans oublier les chefs de certains services publics.

Coordination de la majorité présidentielle (CMP) et coordination de l'opposition politique

En face de la coordination de la majorité présidentielle, on ne peut pas parler de coordination de l'opposition politique car celle-ci ne rassemble pas tous les partis de l'opposition. Si dans la CMP, il y a un semblant de compréhension, on ne peut citer au niveau de l'opposition politique que plusieurs groupes et des partis isolés sans une organisation efficace. Il faut une organisation dynamique pour que l'opposition soit forte et que le chef de file de l'opposition se ressaisisse et fasse preuve de sagesse pour s'arroger le titre de rassembleur.

Que cesse le terme « prendre acte »

Il est primordial que les occidentaux en général et l'Union Européenne en particulier, ainsi que la société civile au Tchad définissent clairement les conditions d'une élection libre, transparente et crédible et s'y tiennent pour se prononcer, le moment venu, et en toute responsabilité, sur les résultats au lieu de simplement « prendre acte » des résultats prononcés par la CENI et le Conseil constitutionnel.

Découragement et indifférence des tchadiens ?

Jusqu'à aujourd'hui six éléments gangrènent les élections. Il s'agit :

- Des administrateurs et des forces de l'ordre qui sont de plein pied dans le jeu du parti au pouvoir. Nous sommes encore très loin de la dépolitisation de l'administration tchadienne.
- Des moyens de l'Etat utilisés abusivement par le Président de la République laissant ainsi les responsables des partis, surtout de l'opposition, dans l'incapacité de réaliser leurs actions.
- De manque de formation, de sensibilisation sur l'importance des élections et du rôle des élus
- De l'analphabétisme et de l'ignorance qui font que l'indifférence politique est remarquable au Tchad
- De l'absence de cartes biométriques et de fichier électoral sécurisé pour la limitation des fraudes

- De la révision de la constitution. La non limitation du mandat présidentiel est l'élément primordial de découragement de certains citoyens qui n'aperçoivent pas la lueur d'espoir pour l'alternance.

Quel type de configuration politique pour les tchadiens ?

Les partis politiques au Tchad tentent de se positionner par rapport aux idéologies et aux programmes politiques comme dans beaucoup de pays africains. Mais le Tchad n'avance pas encore de véritables courants idéologiques comme on retrouve dans les milieux occidentaux. Eu égard aux confusions constatées, il faut établir un référentiel idéologique acceptable et praticable. Nous proposons alors de regrouper les partis politiques au Tchad en 2 référentiels idéologiques distincts :

- Les sociaux démocrates, les socialistes et les écologistes sociopolitiques : socialisme,
- Les fédéralistes et démocrates libéraux : fédéralisme ou libéralisme

Si le Tchad arrive à avoir une telle configuration politique, elle sera valablement appliquée comme par exemple les référentiels idéologiques droite et gauche en France ou républicains et démocrates aux Etats-Unis. Ainsi, aux prochaines élections présidentielles, on aurait des candidatures pour des référentiels idéologiques comme social-démocratie, fédéralisme, démocratie libérale, écologie sociopolitique et progressisme qui peuvent se résumer en deux courants principaux : le socialisme et le fédéralisme.

Conclusion

Que le CSAPR fasse un projet de forum national de réconciliation de tous les tchadiens en ciblant les groupes suivants : partis politiques, sociétés civiles, et les politico-militaires de l'intérieur comme de l'extérieur et ce avant les élections législatives et présidentielles de 2015 et 2016.

Que l'œuvre entreprise par le CSAPR fasse ses preuves dans les phases pré, endos et postélectorales pour tirer les conclusions qui s'imposent en transparence, crédibilité, liberté et justice pour assurer la démocratie et faire du Tchad un pays où règne la véritable paix.

RDST rassemblement pour la démocratie et le socialisme au Tchad

Marting Felix kodjiga, Président

Les régimes de Tombalbaye et de Habré sont très comparables. Le parti unique fut pour les deux un élément unificateur d'une nation en devenir, d'où la répression de toute opposition. Finalement, le régime de Déby est celui qui va laisser croire à l'avènement de la démocratie, notamment par le multipartisme, mais il va refuser de la respecter et de la garantir lorsqu'il va modifier la constitution consensuelle de mars 1996 pour devenir président à vie. Autrement dit, il s'agit d'une dictature habillée par la démocratie. Aucune alternance n'est possible sans sursaut national.

La responsabilité des partis politiques

D'une manière générale, les partis politiques sont responsables des désordres que connaît notre pays. Le parti au pouvoir est un parti-Etat qui influence toute l'administration publique par des nominations d'un autre âge. Autour de lui gravitent des partis opportunistes qui révoltent la population tchadienne à ne plus s'approprier des affaires politiques. Les partis dits ténors de l'opposition font preuve d'instabilité chronique par leur va-et-vient à la gestion de la chose publique, auprès de ce régime détesté par le peuple qui finit par ne plus avoir confiance en ses hommes politiques. Les chefs

de file de l'opposition se réservent à leurs partis et/ou au regroupement dont ils sont membres, abandonnant ainsi la majorité des partis de l'opposition politique ; d'où la fissure qui permet au pouvoir d'en profiter.

De tout ce qui précède, l'opposition ne remportera aucune élection présidentielle tant que Deby est candidat, puisque le bien public est confondu au bien familial. Tous les moyens de l'Etat sont mis en marche pour sa victoire, au détriment des autres partis qui n'ont aucune ressource comparable pour prétendre accéder au pouvoir.

La démocratie est un système dans lequel la souveraineté émane du peuple. Dès l'instant où les élections sont truquées, on parvient à un système dans lequel la population a peur de son leader. Dans ce cas de figure, on assiste à un bras de fer entre les gouvernants et les gouvernés élus frauduleusement : la population est qualifiée de rebelle si elle est soupçonnée de connivence avec les opposants au régime. Nous vivons la « démocratie à la tchadienne ».

La vraie démocratie et la paix durable

Etant donné que la démocratie est une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple, il est incontestable que les partis et les associations de la société civile se rassemblent pour sensibiliser le peuple à prendre ses responsabilités en cas d'irrégularités graves lors des élections, afin d'instaurer une paix durable. Autrement dit, la vraie démocratie, c'est celle installée par le peuple et non par un mouvement politico-militaire. La paix, quant à elle, est un comportement.

La Conférence Nationale Souveraine (CNS) est devenue un simple jouet pour le régime après la limitation du mandat du président de la république. Pour qu'il y ait une paix durable, il faudrait établir une autre CNS ou organiser un sursaut national. C'est-à-dire que le peuple doit prendre son destin en main. Quelle démocratie pour quelle paix ? Une démocratie du peuple pour une paix durable.

RPT rassemblement du peuple du Tchad Gangnon Mbaïmbal, Président

L'étude du CSAPR a soulevé quelques problèmes fondamentaux sur lesquels il convient de faire de brèves observations. Il s'agit de l'implantation territoriale, l'absence de moyens financier, le leadership et la gouvernance, les programmes politiques sans modalités de mise en œuvre, la capacité de mobilisation des militants, la cote de confiance auprès des électeurs, le manque d'alternance au sein des partis politiques notamment de l'opposition démocratique, l'absence d'idéologie des partis politiques ou l'absence de différence idéologique entre les partis politiques, entre autres.

L'implantation territoriale

Le constat est juste, mais les raisons de cette carence n'apparaissent pas très clairement dans la production du CSAPR. Pourquoi les partis n'ont pas une implantation nationale ? Pourquoi ils ne s'implantent que timidement dans la partie nord du pays ou dans certaines régions du pays ?

Les raisons sont les suivantes :

Pour ce qui concerne le nord. Le pouvoir au plus haut sommet est contre les ressortissants du nord qui adhèrent et militent dans les partis de l'opposition.

Pour lui, il est facile de mobiliser les populations du nord sous des bases subjectives (les sudistes sont « des revanchards qui veulent reprendre le pouvoir pour se venger, ce sont de mauvais perdants, etc ») contre l'opposition dirigée par les élites du sud. Par conséquent, tout nordiste qui adhère à un parti de l'opposition, ou en crée un, légitime l'opposition, est un traître et doit être traité comme tel. Ibni

Oumar Mahamat Saleh désigné pour diriger la CPDC et qui a osé se présenter contre Deby à la présidentielle de 2011, en tant que ressortissant du Nord, a disparu et reste encore introuvable à ce jour. Saleh Makki, chef du PUR est aujourd'hui détenu aux RG ! Aussi est-il périlleux d'exposer ses compatriotes à des dangers certains en leur proposant d'ouvrir des cellules à Faya, Fada, Amdjarass, Biltine, etc.... Tout le monde n'aspire pas à être martyr ! Prudence et peur obligent !

La seconde raison est l'amour de l'argent. Certains compatriotes espèrent avoir des facilités en étant seulement à la réserve au lieu de s'engager. Les membres de l'opposition n'ont pas le droit de gagner des marchés d'Etat, d'accéder à des fonctions auxquelles leur formation et leurs expériences les prédisposent. Donc mieux vaut « conserver ses chances », soit en gardant sa réserve, soit en adhérant au parti MPS au pouvoir.

Pour d'autres Tchadiens, si un parti ne peut pas vous permettre d'accéder à « la mangeoire », ce n'est pas la peine d'y adhérer. Les partis de l'opposition ne donnent pas cette chance. Le MPS va toujours frauder massivement pour toujours garder le pouvoir, pensent-ils.

Pourtant, la promotion de certaines aspirations (sensibiliser les tchadiens pour revendiquer la fin de l'impunité, l'instauration de l'Etat de droit, la fin de la dictature personnelle portée à la violation permanente des droits humains, etc) est aussi indispensable dans un pays traumatisé par des décennies de dictature. Les mentalités ne vont pas évoluer d'elles-mêmes comme par enchantement !

La dernière raison est le financement. Le Tchad est vaste, il faut des moyens pour effectuer les tournées de travail politique. Le MPS, malgré sa mainmise sur la totalité des postes de responsabilité et des marchés de l'Etat, n'a pu le faire qu'avec les deniers publics. La nomination du secrétaire général du MPS comme « ministre conseiller à la présidence » répond à ce souci (c'est un ministre chargé du MPS, payé, véhiculé, logé, blanchi par l'Etat).

Absence de moyens financiers

Celui qui a dit que l'argent est le nerf de la guerre aura éternellement raison. La politique, c'est plus que la guerre. Avec l'argent, on corrompt nos militants pour nous les enlever ou les amener à nous trahir. A cause de l'argent, le parti ne peut être autonome de son « président fondateur » et ne peut connaître l'alternance. Autrement dit, celui qui finance a le pouvoir. Les partis tchadiens vivent des finances de leurs fondateurs, d'où le constat d'absence d'alternance relevé à juste titre. Celui qui n'a que de bonnes idées, une idéologie remarquable, mais qui est diplômé sans emploi ne peut prétendre, même si on lui offre le poste, succéder à celui de qui dépend la vie même du parti (« président fondateur »). Avec l'argent, on peut, comme ailleurs, ouvrir des radios, des journaux, etc, pour promouvoir les positions de l'opposition ou du parti. Les médias d'Etat peinent à se muer en médias nationaux, en médias publics. Alors qu'ailleurs, on donne le pouvoir à l'organe national de régulation de la presse de nommer ou de proposer les personnes devant occuper les postes des directeurs des organes de la Presse publique, au Tchad, le ministre de la communication règne en maître absolu sur ce domaine. C'est lui qui nomme, fait passer les journaux parlés ou télévisés à la censure avant leur diffusion !

Sans argent, il est impossible de se faire accompagner par un journaliste pour une couverture médiatique. Vous devez lui verser 30 000 FCFA par jour. Si vous partez à Faya, chef-lieu historique du BET, il vous faudra un minimum de 10 jours (3 jours à l'aller, 3 jours au retour et 4 jours de séjour), cela vous reviendrait à 300 000 FCFA par journaliste. Amener une équipe de TVT (3 journalistes) et une de la RNT (2 journalistes) qui ne diront pas un mot pendant le séjour et une intervention insignifiante à votre retour à N'Djamena. A la TVT, on ne présentera jamais vos images !

La cote de confiance auprès des électeurs et la capacité de mobilisation ne sont pas indépendantes de l'accès aux médias. Ces deux choses s'alimentent des débats contradictoires dans les médias captibles sur toute l'étendue du territoire. Or, ces médias, on ne répétera jamais assez, s'occupent de

couvrir les activités du MPS et de ses multiples bureaux (blanc, bleu, vert...) et des organisations de masses et de diffuser les messages de remerciements au chef de l'Etat pour des nominations aux postes de responsabilité (sous préfet, conseiller à la présidence, etc). La diffusion des tels messages est prioritaire.

L'opposition se résigne maintenant à réaliser ses activités sans compter sur la couverture médiatique de la presse publique. Il est normal que les citoyens ne puissent pas connaître leurs leaders et apprécier leurs idées.

Les partis qui ont présenté les candidats aux législatives et aux communales ont reçu des remboursements, dont le MPS, compte tenu de ses résultats, a obtenu la grosse part. Les arriérés des 5 000 000 FCFA acquis par les 40 partis créés sous la charte de 1991, maintes fois revendiqués ont été enfin versés. Cela faisait 10 millions pour ces partis. Comme disaient les agents de la trésorerie, le MPS ayant vidé le trésor national pour sa campagne, la trésorerie privée de liquidité n'a pu les verser qu'en fin juin-début juillet 2012, c'est-à-dire longtemps après les élections communales.

Par ailleurs les partis ayant présenté les candidats à l'élection présidentielle ont reçu de l'Etat 200 000 000 FCFA et de la CENI 25 000 000 FCFA.

L'utilisation des biens est une pratique du pouvoir en place depuis les 1ères élections de l'ère Deby. La direction de transport de surface, de coutume, « réquisitionne » les 2/3 des véhicules administratifs et les dotent d'immatriculation provisoire TCB (privées, pour passer inaperçu pendant la campagne. Aussi remarque-t-on moins de véhicules RT...AP pendant toutes les campagnes électorales que le Tchad a connu. L'opposition ne sait à qui se plaindre.

En novembre-décembre, quand la CENI se préparait pour envoyer ses délégués recruter et former ses démembrements, les chefs de file politique du MPS et leurs alliés ont été dotés de moyens colossaux pour investir les régions, une semaine avant la CENI, pour manipuler les personnes susceptibles d'être membres des démembrements. Ils ont tout lié dans certaines régions où « tous les chats sont noirs et tous les chiens sont gris » même en plein jour. Les preuves ? Dès que les législatives et la présidentielle furent terminées, certains présidents dits neutres (société civile et autres) sont promus aux postes de responsabilité : secrétaires généraux des gouvernorats ou des départements ou encore délégués des ministères dans les chefs lieux de régions, Mayo Kebi Est, le Hager Lamis, l'Abtoyour, pour ne citer que des exemples connus.

L'absence d'idéologie des partis politiques ou l'absence de différence idéologique entre les partis politiques

La référence aux idéologies classiques était nécessaire aux mouvements de libération pour bénéficier de l'aide des seuls pays qui en donnaient et qui étaient des communistes. Je ne sais pas quel est ce mouvement de libération qui, arrivé au pouvoir dans notre Afrique, a appliqué l'idéologie dont il se réclamait pendant la lutte de libération. En Afrique du Sud, l'idéologie appliquée semble être le « Mandelaïsme ». Les idéologies telles que le socialisme, le marxisme, marxisme-léninisme, le maoïsme, etc, ont été en Afrique l'affaire de quelques élites qui, au Congo Brazzaville, au Bénin, pour ne citer que ces deux là, ont conduit leur pays et leurs peuples dans une situation de catastrophe. Car eux-mêmes n'y croyaient pas et leurs peuples analphabètes n'y comprenaient absolument rien. C'étaient des idéologies officielles vantées par des slogans radiodiffusés et télévisés. Dans la vie de tous les jours c'était l'idéologie de la tradition africaine, le communautarisme, qui était de rigueur.

Le marxisme-léninisme que le Congo Brazzaville appliquait ne fournissait ni pain de manioc (aliment de base du congolais lambda), ni médicaments aux populations congolaises appauvries qui

assistaient comme nous assistons nous-mêmes aujourd'hui, au pillage des ressources pétrolières monopolisées par quelques privilégiés membres du clan au pouvoir. Comme au Congo leurs ancêtres vivaient de cueillette, celui qui peut avoir, à titre quelconque, accès à la gestion des ressources pétrolières les prenait pour lui tout en scandant le slogan « tout pour le peuple, rien que pour le peuple » et en affirmant être en train d'appliquer le socialisme scientifique au Congo et en chantant l'internationalisme prolétarien. Quel mensonge grossier !

Vous écrivez « le MPS n'est pas critiqué pour ses idées mais pour sa pratique dans la gestion du pays », vous constatez que l'idéologie n'est pas appliquée. Ce n'est pas de la sociale démocratie que de promouvoir au poste à responsabilité les membres de sa famille et de sa belle famille ou encore des médiocres. L'incapacité à se plier à l'orthodoxie financière n'est pas de la sociale démocratie. L'achat massif des armes n'est pas de la sociale démocratie. Pourquoi critiquerait-on une idéologie qui n'existe que sur papier et qui est destinée à tromper les gens qui ne peuvent pas juger un régime si ce n'est en se référant à une idéologie occidentale. Nous vivons des affres de la pratique du régime, non des idées. Le MPS constitue un habillage démocratique pour un régime familial et clanique. C'est vrai. S'il a une idéologie, c'est l'affaire des cadres idéalistes, dont certains sont originaires du Sud, et qui n'ont généralement pas de part dans les décisions du clan.

En ce qui concerne le RPT, la réalité est en face et il faut la regarder telle qu'elle est : le peuple du Tchad est privé du nécessaire vital par les régi

mes qui se sont succédés dans ce pays. Il s'agit de redonner à ce peuple son honneur, sa dignité, sa liberté longtemps bafoués et son droit au bien-être social confisqué par l'exercice de pouvoirs dictatoriaux, népotiques et personifiés.

Il est clair qu'il s'agit de se mettre au service du peuple tchadien pour le servir et consolider son unité par des actes concrets non marqués par la discrimination tribale, confessionnelle, régionale et par l'exercice du pouvoir personnel.

UNDR Union Nationale pour le Développement et le Renouveau

Max Kemkoye, Secrétaire National à la Communication et aux Libertés

« Les partis politiques tchadiens, quelle démocratie, pour quelle paix » ou plutôt, *« Quels partis politiques, pour quelle démocratie pour une paix durable ? »*. Car il se pose au Tchad un problème de démocratie qui suppose l'existence effective du pluralisme politique, la liberté de la presse, la liberté syndicale, la liberté d'opinion, le droit à la marche pacifique, la bonne gouvernance, etc. Alors, si tels sont les baromètres de la démocratie, est-ce que le système actuel a-t-il créé les conditions optimales pour l'exercice de ces exigences démocratiques ? Ainsi, l'objet serait d'examiner la contribution des partis politiques à cette entreprise démocratique. En ce sens, assurent-ils valablement leur fonction et leur rôle ? Est-ce que les conditions créées par le système actuel et la contribution des partis politiques sont-elles gages d'une paix durable, objectif recherché par le CSAPR ? Car, une démocratie dont les libertés sont enserrées dans une espèce de rigidité de contrôle ou comprimées et systématiquement étouffées sont susceptibles d'un éclatement social incontrôlable ou d'un conflit armé.

Tout le problème du Tchad, c'est la vacuité de la constitution sur la non limitation du mandat présidentiel en son article 61-al 1 : « Il est rééligible ». Le rapport pose implicitement le problème sans l'évoquer directement, en le nuançant avec l'alternance. Or, sans limitation de mandat, toute entreprise pour la promotion de l'alternance au niveau étatique est une pernicieuse illusion.

En ce qui concerne l'organisation et l'implantation territoriale des partis politiques tchadiens, il n'y a pas de parti régional ou ethnique. Un parti est de nature nationale. Ce sont les différentes cultures de sujétion qui font qu'un parti se régionalise ou s'ethnicise. La culture paroissiale, c'est celle où les citoyens sont peu sensibles au système politique global ou à l'ensemble national. Ils ignorent l'Etat-nation et se tournent surtout vers un sous-système politique plus limité (village, clan, tribu). C'est-à-dire que l'on identifie les partis politiques à leurs leaders. Pour exemple, si le Président Laoukein est du Logone Occidental, tous ses militants sont des ressortissants du Logone, avec de rares militants d'autres régions du Tchad. Et il est difficile à Laoukein d'aller s'implanter ailleurs.

A cause de cette culture de sujétion, si la population connaît l'existence du système politique, en a conscience, elle reste néanmoins passive à son égard. Elle le ressent comme extérieur. Elle espère ses bienfaits (services, prestations, etc), sans penser pouvoir participer à son action. Les intellectuels tchadiens qui disent qu'ils sont apolitiques ignorent que ce sont en réalité les institutions qui sont apolitiques et non les citoyens. On peut appartenir à une institution apolitique et se priver d'entreprendre des activités politiques au sens d'engagement politique, mais pas en tant que citoyen. C'est ce qui fait que nous sommes dans un sous-développement politique qui laisse place au sur-pouvoir étatique avec tout son corollaire de privation de libertés, de violations des droits humains, d'impunité, de mal gouvernance, d'altération du suffrage, etc., sans qu'aucun tchadien ne puisse contrer cette situation.

Alors, une vraie démocratie ne peut se vivre que si les citoyens ont une culture de participation par laquelle ils deviennent de véritables acteurs, et finalement de véritables citoyens. Ils entendent agir sur le système politique, orienter ou infléchir son action par des moyens divers : élections, manifestations, pétitions, etc. Parce que dans un système démocratique, le peuple est le seul détenteur du pouvoir de faire et défaire ses dirigeants.

La régularité aux élections ne doit pas être la seule fonction des partis politiques. Un parti politique est à limite omni-fonctionnel. Ainsi, en dehors du jeu électoral, ils sont appelés à assumer plusieurs fonctions dont les fonctions opérationnelles qui les replacent dans leur environnement, en les considérant comme les éléments d'un ensemble, d'un système, et non comme les simples pièces du jeu électoral et parlementaire. Si le parti est l'expression politique de la population, il doit naturellement tendre à l'encadrer toute entière, à la former politiquement, à dégager d'elle des élites de direction et d'administration, c'est pourquoi les partis doivent aussi assurer les fonctions comme la formation et l'opinion, la sélection des candidats et l'encadrement thématique des élus.

Quelle que soit votre courant politique, la qualité de votre programme politique et de vos stratégies de marketing politique, étant donné le taux d'analphabétisme, la culture politique actuelle, le clientélisme politique et le niveau de pauvreté où l'adhésion à un parti est synonyme à un retour matériel immédiat (retour financier, nominations, les facilités d'affaires ou l'acquisition des marchés publics, les avantages fiscaux, les passes droits, l'admission aux concours, l'intégration à la fonction publique, etc), il est difficile de parler d'idéologie et de programmes politiques, de financement interne des partis politiques (ventes des cartes, cotisations et contributions volontaires).

Les problèmes de démocratie doivent clairement être posés, notamment celui de l'absence de l'alternance au niveau étatique à cause de la non limitation du mandat présidentiel (art. 61 de la Constitution), source de convulsions politiques, de conflits armés, de désespoir des partis politiques et de la désaffection des électeurs, le non renouvellement de la classe politique par l'absence de limitation du mandat des dirigeants des partis politiques dans les textes de base, les résultats de l'analyse de l'environnement politique et des conditions démocratiques au Tchad, les problèmes sociologiques comme le niveau de culture politique et le problème de l'analphabétisme.